

À L'ENCONTRE n°3

décembre 2001

5 francs

● **PALESTINE** Feu vert à la terreur

● **BREVETS** Entretien avec Jean-Pierre Berlan

● **SUISSE** Procès-verbal d'une victoire
Sans-papiers, non-clandestins
La santé dans tous ses états

● **GUERRE EN AFGHANISTAN** Quelle victoire ?

Sommaire

Guerre en Afghanistan (3e partie)

Ivresse en eaux troubles	3
Irak: un cabinet des horreurs si proche du Jardin d'Eden	4

Israël – Palestine

Cisjordanie-Gaza: l'occupation est le problème. Feu vert à la terreur	6
Une année d'Intifada al-Aqsa	9

Etats-Unis: le présent du salariat

Une famille sur trois dans la privation.10	
« Comment (ne pas) s'en sortir en Amérique » (entretien avec Barbara Ehrenreich)	11

Brevets et expropriation du vivant

Doha: les concessions tamisées des pharma (Robert Lochhead)	15
« Dans un monde cartellisé, le brevet est anachronique » (entretien avec Jean-Pierre Berlan)	19

Italie: de Gênes aux grèves dans la métallurgie

L'(in)validité de la « concertation sociale »	24
---	----

Suisse

Il y a dix ans, la bourgeoisie helvétique publiait son premier « livre blanc ». Où en est-on aujourd'hui? (1re partie) Procès-verbal d'une victoire et de quelques conséquences	28
Blocage des salaires et creusement des inégalités: nouvelles données	32
Le chômage recommence à augmenter: les traces des années 1990	34
La lutte des sans-papiers: rupture avec la clandestinité	35
Mobilisation nationale dans le secteur de la santé: malade du flux tendu	37

Brèves

Argentine.	
Une école de petits êtres brisés	40

À L'ENCONTRE

<http://www.alencontre.org>
administration@alencontre.org
fax: 021 661 20 71
cp. 120, 1000 Lausanne 20
cep 10-25669-5

10 numéros par année
• abonnement annuel: 50.-
• abonnement de soutien: dès 75.-

Editeur responsable: Alain Gonthier
Mise en page et impression: CODIS, Lausanne

Pour la onzième fois en un an la Banque centrale américaine (FED) a baissé les taux d'intérêt d'un quart de point (0,25%). Le niveau des taux se situe à 1,75%. Le plus bas depuis 40 ans. Il est inférieur au taux d'inflation. Pour l'heure, ces baisses successives n'ont pas rencontré beaucoup de succès. Officiellement, la récession a commencé depuis mars 2001; la baisse de la production industrielle depuis plus d'un an.

Après le 11 septembre, la social-démocratie européenne, qui a emboîté le pas de la politique belliqueuse, a attaqué l'antienne d'une renaissance du keynésianisme. On en est loin. Les compagnies aériennes américaines se voyaient attribuer 10 milliards de dollars. Mais le personnel licencié en masse – et précarisé depuis le milieu des années 1980 – doit se battre avec des indemnités de chômage squelettiques, au moment où la politique fiscale avantage une fois de plus les grandes fortunes.

Une autre injection de fonds alimente le complexe militaro-industriel, avec ses ramifications. La décision de continuer la recherche et les essais sur le « bouclier antimissiles » s'inscrivent dans cette option. Cela sert aussi à financer des secteurs de recherche de pointe dans un contexte où la concurrence – sur certains créneaux – s'aiguise entre grandes firmes des Etats-Unis, du Japon et d'Europe.

Les décisions de la FED ont avant tout pour fonction de dilater le crédit afin de permettre aux diverses firmes et sociétés fortement endettées de ne pas faire défaut. De ne pas répéter la faillite du groupe de vente et de distribution d'énergie Enron, bourré de mauvaises dettes à hauteur de 31,3 milliards de dollars, alors que ses actifs sont évalués à 49,3 milliards. Et de permettre aussi des opérations de rachat douteuses de sociétés en difficulté. Autrement dit, le problème des mauvaises dettes est repoussé... à demain.

Ces choix de la FED ne vont pas relancer l'économie. En novembre, la vague de licenciements a fait bon-

dir le taux de chômage à 5,7%, son niveau le plus élevé depuis six ans. En trois mois, un million d'emplois ont été supprimés. Le sénateur Tom Daschle, le leader de la majorité – qui a eu les honneurs de la presse car une lettre à l'anthrax lui était destinée – a déclaré: « Les gens qui perdent leur emploi commencent à perdre espoir. » Dans ce climat, la demande finale des ménages (consommation) se contracte. Or, c'est un des moteurs de la croissance.

Dans les milieux boursiers, le consensus, jusqu'à maintenant, était le suivant: au second trimestre 2002, l'économie redémarrera.

Le doute est permis. La baisse des prix tend à annuler les effets de la baisse des taux d'intérêt. Parce que, au moment où les taux d'intérêt nominaux baissent, le taux réel (taux nominal moins taux d'inflation) augmente parce que les prix descendent. Ce qui nécessite une nouvelle baisse des taux. Si cela continue, sur une certaine période, la politique des taux perd son efficacité, la Fed manque de munitions. La crainte existe.

La relance pourrait venir du côté de l'investissement. Mais la rentabilité des entreprises est au plus bas. Selon une étude de J.P. Morgan (*The Economist* du 6 décembre), les profits des entreprises non financières atteindraient leur niveau le plus bas depuis près de 50 ans. Avec des capacités de production sous-utilisées, le rebond par l'investissement suscite aussi le doute.

Quand aux effets stimulants en provenance des économies européennes et du Japon, il ne faut pas trop y compter. Au cours des cinq années passées, l'économie des Etats-Unis a participé à hauteur de 40% de la production mondiale.

La sortie de récession, après une période où la « bulle financière » a gonflé la tête des économistes boursiers, sera très probablement claudicante. Le « patriotisme » et la « guerre », ainsi que les législations répressives doivent servir à susciter peur et retenue chez les salarié·e·s. – *réd.*

Ivresse en eaux troubles

Trois mois après le 11 septembre, l'administration de George (doubleyou) Bush célèbre la « victoire ». Le président des Etats-Unis annonce les prochaines étapes d'une « longue guerre » contre... le terrorisme, « y inclus le terrorisme qui pourrait arriver sur un missile »¹.

Charles-André Udry

La « victoire » de quoi, de qui ? Voilà bien une question incongrue qui laisse filtrer une intonation archaïque anti-américaniste. En effet, l'évidence s'impose. En Afghanistan, la guerre s'est faite pour les « droits de la personne humaine » contre les talibans ; d'ailleurs, la dénomination médiatique-exclusive de « combattants anti-talibans » le prouve. La « reconstruction de l'Afghanistan », pays soudainement redécouvert, est au centre de toutes les préoccupations... de ceux qui ne devront pas mener les prochaines étapes de la « longue guerre ».

« Nos chers amis »

Et si l'on se risquait à interroger² ces certitudes révélées ? Les « combattants anti-talibans » sont, pour l'essentiel, rassemblés dans le *Front uni islamique pour le salut de l'Afghanistan*. Il a été rebaptisé Alliance du Nord. Cela sonne mieux. Mais de façon plus étonnante, ces « combattants » sont, en quelque sorte, les accoucheurs des talibans. Un des connaisseurs éprouvés de la région, Robert Fisk, le formule bien : « Ils [les talibans] sont le parfait produit du brigandage et du pillage des années de terreur de l'Alliance du Nord. Oui, les talibans furent, sous diverses formes, la création de nos chers amis de l'Alliance du Nord. Après que 50 000 hommes et femmes ont été massacrés à Kaboul entre 1992 et 1996 – tout cela accompagné par la constitution d'une mafia de la drogue et de la prostitution – les Afghans de différents groupes ethniques recherchaient la paix à n'importe quel prix. Et lorsque les talibans arrivèrent, ils furent les bienvenus, même si ce fut avec méfiance et crainte. Les voleurs

voyaient leurs mains coupées, mais il n'y avait plus de voleurs. Vous pouviez vous déplacer de Jalalabad à Kandahar avec la certitude que vous arriveriez en vie, sans avoir été attaqué. »³

Depuis 1992, la brutalité des pouvoirs en place et l'asservissement de l'essentiel d'une population meurtrie, depuis longtemps, n'ont jamais suscité beaucoup de remarques et d'intérêt à Washington, Londres ou Berlin. Les tuteurs et financiers religieux obscurantistes saoudiens du « clergé de Kaboul » étaient aussi ignorés.

Par contre, l'Afghanistan éveillait la sollicitude calculée de ses voisins : Pakistan, Russie et Iran. Les pétroliers américains et le gouvernement des Etats-Unis inscrivaient ce pays dans un dessein plus large s'étendant à l'Asie centrale. Cela se précisa bien avant qu'Oussama Ben Laden ouvre les portes de l'Afghanistan aux forces armées des Etats-Unis.

Une guerre singulière

Selon une méthode rodée, l'état-major américain encadre des troupes auxiliaires : l'Alliance du Nord, aidée et armée en partie par l'Iran et la Russie, dont les soldats conduisent des chars renouvelés. Les batailles militaires sont réduites. Le déluge de bombes larguées par les B-52 est contemplé par les forces de l'Alliance du Nord et très durement éprouvé par celles enrôlées par les talibans.

Ces derniers, qui étaient décrits comme des « fanatiques endurcis », vont faire défection. Les changements d'alliances, depuis longtemps, s'intègrent à l'arsenal militaire d'un pays où le contrôle d'une région, plus ou moins étendue, détermine le pouvoir des chefs et de leurs clans. Les « combattants anti-talibans », dans plusieurs provinces, accueillirent dans leurs rangs les ex-talibans. Les interventions des services secrets pakistanais (Inter-Service Intelligence) ont aussi joué leur rôle en faveur de retournements et de retraites vers le Pakistan⁴. Elles avaient déjà été

décisives pour l'accession au pouvoir des talibans (qui étaient, alors, financés par l'Arabie saoudite).

Le régime réactionnaire, brutal, clérical et inquisiteur des talibans avait perdu ses assises : les minorités non pach-tounes s'y opposaient de plus en plus, et sa base, limitée, dans les régions pach-tounes s'était délabrée. La conquête se fit sans batailles. Le nombre de « combattants » tués par les bombes, exécutés lors de redditions ou assassinés en prison dépasse de très loin le nombre de ceux « tombés au front ».

Alors, la victoire. De qui ? D'une coalition d'anciens (et nouveaux) seigneurs de la guerre, au passif chargé, qui disposent de soutiens en Russie, en Iran, au Pakistan, qui négocient des aides financières internationales et manœuvrent, en attendant. Les bombardements américains leur ont ouvert les routes de Kaboul, de Kandahar, de Hérat ou de Mazar-e-Charif. L'accord de Bonn ressemble à une marqueterie. La distribution des postes se croise avec les gratifications offertes aux entraîneurs placés aux frontières.

De quoi ? Du premier « round » d'une politique impériale des Etats-Unis où l'Afghanistan n'est qu'un pion. Le général Richard B. Myers, le chef des armées, expliquait le 10 décembre : « Ainsi l'Afghanistan est seulement une petite pièce. Ainsi, évidemment, nous sommes en train de penser de façon très étendue. Je dirais que depuis la Seconde Guerre mondiale, nous n'avons jamais envisagé avec autant d'ampleur une campagne. Je pense que ce sera un conflit long et dur. »⁵

Un messianisme dollarisé

En 1998, l'actuel vice-président Dick Cheney, qui présidait alors les destinées d'une des plus grandes sociétés de services pétroliers (Halliburton), déclarait devant une assemblée de confrères : « Je ne peux me rappeler d'une période où nous avons une région qui émerge aussi soudainement pour devenir aussi stratégiquement importante que la région de ▶

la Caspienne. » La même année, devant l'ultra-droitier Cato Institute, sur le thème des « Dommages collatéraux », Cheney confessait : « *Le bon Dieu n'a pas jugé de placer le pétrole et le gaz seulement où existent des régimes démocratiquement élus amis des Etats-Unis. A l'occasion, nous devons opérer dans les lieux où, toutes choses prises en considération, quelqu'un ne choisirait pas normalement de se rendre. Mais nous allons là où le business se fait.* » Quelques jours avant le 11 septembre, le U.S. Energy Information Administration produisait un rapport dans lequel était notée « *la position géographique stratégique de l'Afghanistan comme couloir de transit pour l'exportation de pétrole et de gaz de l'Asie centrale à l'océan Indien* »⁶.

Le pétrole n'est certes pas la seule cause de l'intervention militaire des Etats-Unis, aujourd'hui, en Afghanistan. La « crédibilité » – l'affirmation d'une suprématie militaire incontestée – est un élément propre à ce supra-impérialisme émergent. La « lutte contre le terrorisme » permet non seulement de construire des coalitions *ad hoc*, mais élargit aux plans institutionnel international comme diplomatique les possibilités d'une ingérence directe quasi permanente. Au début du siècle, après avoir

conquis Cuba en 1898, l'indépendance accordée à l'île en 1902 était accompagnée de l'amendement Platt. Il permettait une intervention, dès que les intérêts des Etats-Unis étaient en jeu. Au début de ce nouveau siècle, G.W. Bush – catapulté après le 11 septembre à un poste d'hyper-président, s'appuyant sur un messianisme patriotique – est en train de faire adopter un amendement Platt à dimension planétaire.

Tout cela ne peut pourtant pas être détaché d'intérêts économiques bien concrets qui s'expriment de façon très organisée au sein de l'administration américaine.

L'importance stratégique et pétrolière de l'Asie centrale – que nous avons soulignée⁷ dès avant le début des bombardements du 7 octobre – est confirmée. L'ancien premier ministre des Affaires étrangères du Pakistan, Niaz Naik, a révélé que des officiels américains de haut rang avaient, mi-juillet, annoncé que des opérations militaires seraient conduites en Afghanistan vers octobre. A la même période, Colin Powell inspectait l'Asie centrale afin de préparer une « coalition », dans cette hypothèse.

La correspondante du *Monde*⁸ à Moscou rapporte les propos assurés d'un haut responsable occidental : les « Américains

qui ont mis les pieds en Asie centrale... n'en partiront sans doute pas de sitôt ». Quant à une source du Ministère de la défense russe, citée dans le même article, elle doit reconnaître que ce sont les choix des compagnies pétrolières russes – en relation avec leurs concurrents-alliés occidentaux – qui détermineront une grande partie de la politique russe dans cette région.

On est loin des droits de l'homme, et proche de la recherche de solutions qui assurent des conditions cadre pour les investissements.

Au tout début septembre, un autre débat éclatait à Washington. Le 2 septembre, le *New York Times* titrait : « *Bataille de chiens pour des dollars sur le Capitol Hill : les démêlés commencent sur les contrats pour les avions, les bateaux et toute sorte de matériel militaire* ». Après le 11 septembre, l'affaire fut vite tranchée : 40 milliards ont été de suite débloqués et le budget d'armement explose. Le 23 octobre, le Pentagone annonce qu'un contrat à hauteur de 200 milliards de dollars est passé avec Lockheed / Martin – constructeur d'avions, de missiles, etc. – pour développer le nouvel avion de combat, le Joint Strike Fighter. Pour ne pas laisser le rival Boeing en rade, un contrat de leasing est signé pour 100 Boeing 767,

Bombardement massif équivaut, aujourd'hui, à larguer de « l'uranium appauvri ». Le grand quotidien anglais « The Independent » (1^{er} décembre 2001, Andy Kershaw, envoyé à Bassora, sud de l'Irak) a consacré un article que nous reproduisons aux effets de l'uranium appauvri sur les embryons. Demain en Afghanistan, des secteurs de la population libérée vivront dans le même environnement que les Irakiens du sud du pays. L'uranium appauvri a une demi-vie immuable. (Réd.)

Je croyais que j'avais l'estomac solide, endurci par les champs de mines et les hôpitaux pourris du front de la guerre d'Angola, par les œuvres des escadrons de la mort en Haïti ou encore par la boucherie à grande échelle au Rwanda. Mais j'ai failli vomir mon petit déjeuner la semaine passée en visitant à Bassora, au sud de l'Irak, la maternité et l'hôpital des enfants.

Le docteur Amer, directeur de l'hôpital, m'avait invité dans une salle où étaient exposées des photos en couleurs de ce que les médecins appellent de leur langage froid des « anomalies congénitales » mais que vous et moi appellerions plutôt des malformations de naissance horribles. Les images de ces bébés étaient grotesques à faire tourner la tête. Je remercie Dieu qu'on ne m'ait pas montré les vrais bébés conservés dans le for-

mol. A un certain moment j'ai dû m'accrocher au dossier d'une chaise car je sentais mes jambes qui flanchaient sous moi.

Je ne vais pas vous épargner les détails. Il faut que vous sachiez parce que, selon toute évidence, c'est nous qui sommes responsables de ces obscurités : les Irakiens le disent et probablement aussi l'OMS qui est sur le point de publier le résultat de son enquête sur la vague de malformations à la naissance dans le sud de l'Irak.

Durant la guerre du Golfe, le Royaume-Uni et les Etats-Unis ont écrasé la ville de Bassora et ses environs sous 96000 obus à l'uranium appauvri. Les malheureuses créatures des photos, à peine humaines, en sont le résultat, me dit le docteur Amer.

Il m'a guidé dans cette exposition d'enfants nés sans yeux, sans cerveau. Un autre était venu au monde avec seulement la moitié de la tête, rien au-dessus des yeux. Il y avait une tête avec des jambes, des bébés sans organes sexuels, une petite fille née avec le cerveau en dehors de son crâne et une pauvre créature dont les yeux étaient situés en dessous du nez.

La photo qui m'a fait flancher, je ne peux la décrire de manière très inadéquate que comme une paire de fesses avec un visage et deux bras de grenouille. Heureusement aucun de ces bébés n'a survécu longtemps.

Un cabinet des horreurs

L'uranium appauvri a une période d'incubation dans le corps humain de cinq ans. Durant les quatre années qui ont suivi la guerre du Golfe, de 1991 à 1994, les médecins de la maternité de Bassora ont comptabilisé 11 anomalies congénitales. L'année passée ce chiffre s'élevait à 221.

Il y a aussi l'accroissement alarmant des cas de leucémie chez les bébés de Bassora assez chanceux pour être nés avec la garniture complète de membres et de traits au bon endroit. L'hôpital a traité 15 enfants atteints de leucémie en 1993. En 2000, le nombre s'élevait à 60. A la fin de l'année en cours, ce chiffre aura été dépassé. Et cela va continuer ainsi, pour toujours. (L'uranium appauvri a une demi-vie de 4,1 milliards d'années. La désintégration totale nécessite 25 milliards d'années, l'âge total que la Terre peut espérer atteindre.)

Dans n'importe quel autre pays où les médicaments vitaux sont disponibles, 95 % de ces leucémies infantiles pourraient être soignées avec succès. A Bassora, seulement 20 %. Ce qui brise le cœur, c'est que beaucoup d'enfants en voie de guérison rechutent à mi-chemin du traitement quand les fournitures sporadiques et maigres de médicaments s'épuisent. Ils meurent.

Les Nations unies elles-mêmes admettent que 5000 enfants irakiens meurent chaque mois à cause de la pénurie de médicaments causée par les sanctions... imposées par les Nations unies.

transformés pour assurer le ravitaillement en vol. Le prix du leasing se monte à 22 milliards ; le prix d'achat à 15 milliards. Un bonus de 7 milliards est alloué à Boeing. A cela s'ajoute la commande de 60 Boeing C-17 cargo, dont le prix unitaire est estimé à 200 millions de dollars.

Une proposition de fonds pour la reconstruction de l'Afghanistan faite par Tom Lantos (démocrate de Californie) prévoit une somme de 1,6 milliard de dollars sur quatre ans, dont la moitié serait consacrée à la reconstruction du pays ; le reste à un programme anti-drogue (contre la culture de l'opium, chérie par l'Alliance du Nord) et à la reconstruction de l'ambassade américaine. Une « longue guerre contre le terrorisme » comporte ses priorités budgétaires.

Silence, next round

L'éditorialiste du *International Herald Tribune*, William Pfaff, le 22 novembre, signale : « La guerre contre le terrorisme a produit une censure gouvernementale à peu près sans précédent – avec également un consentement quasi incontesté de la part des journalistes et des médias... » Résultat : le quasi-silence sur les victimes civiles des bombardements aériens. Ou alors des

« informations » du type : les talibans placent leur « système défense dans les zones urbaines ; ils utilisent des boucliers humains ». L'Afghanistan a été déchiré par une guerre civile depuis l'intervention soviétique de 1979. Il en découle que de nombreux retranchements se situent en zone urbaine. L'oublier et utiliser les formules mentionnées relève moins de l'amnésie que d'un racisme sous-jacent, qui aboutit à ce qu'une « vie afghane » vaut moins qu'une « vie occidentale ».

La première étude minutieuse – dans les limites de la documentation présente – sur les victimes civiles des bombardements aériens vient d'être publiée par le professeur Marc W. Herold de l'Université du New Hampshire Durham⁹. Elle relève quelque quatre mille victimes (morts) civiles. Ce chiffre n'inclut pas les civils décédés suite aux interruptions de l'aide humanitaires ou des déplacements forcés. Ni ceux et celles qui, dans ce pays où les mines antipersonnel blessent gravement ou tuent nombre de civils chaque jour, vont être mutilés par les « petites bombes » jaunes que les CBU-87 (bombes à fragmentation) ont délicatement parachutées, et qui n'ont pas encore explosé. Herold estime à 14 500 ces *bomblets* qui attendent... un civil.

Mais pourquoi s'attarder sur cela. Le *next round* est en préparation. La Somalie, le Yémen, le Soudan, l'Irak... La « guerre en Afghanistan » est déjà étudiée¹⁰ au Pentagone pour ses prochaines opérations. Michael T. Klare, dans *The Nation*, insiste sur un fait exceptionnel : le président des Etats-Unis a demandé au Département de l'énergie de faire le plein total des réserves pétrolières stratégiques. Cela laisse entendre que se préparent des nouvelles guerres dans des zones pétrolières, menées sous la houlette des vrais nantis de la planète.

S'habituer à une « guerre larvée » et aux mesures autoritaires-sécuritaires est un danger qui guette, en Europe, ceux et celle qui ont clamé « un autre monde est possible ». ■

1. *The Independent*, 12 décembre 2001.
2. Voir nos articles dans à l'encontre N° 0 et N° 1.
3. *The Independent*, 8 décembre 2001.
4. *New York Times*, 8 décembre 2001, article de Douglas Frantz.
5. *The Washington Times*, 10 décembre 2001.
6. Prof. Marjorie Cohn, in *Jurist*, 7 décembre 2001 (jurist.law.pitt.edu).
7. Voir à l'encontre N° 1.
8. *Le Monde*, 29 novembre 2001.
9. Elle peut être consultée sur le site : <http://pubpages.unh.edu/~mwherold>.
10. *The Washington Times*, 4 décembre 2001.

si proche du Jardin d'Eden

Tony Blair a plusieurs fois trompé le parlement et le pays (peut-être sans le vouloir) en disant que Saddam Hussein, grâce au programme pétrole contre nourriture, est libre d'acheter tous les médicaments dont l'Irak a besoin. Ce n'est pas vrai. Le programme pétrole contre nourriture s'élève tout juste à 60 cents par Irakien et par jour. C'est tout : nourriture, éducation, santé et reconstruction des infrastructures, tout cela doit être pris sur ces 60 cents. Ce n'est tout simplement pas assez pour tourner.

Monsieur Blair a-t-il entendu parler du Comité 661 du Conseil de sécurité de l'ONU ? Si oui, il reste bien silencieux à son sujet. Pour ma part, j'ignorais tout de ce Comité 661 jusqu'à ma visite des hôpitaux miteux de Bassora.

Ce comité, qui se réunit en secret à New York et ne publie aucun procès-verbal, supervise les sanctions contre l'Irak. Le président Saddam n'est pas libre d'acheter des fournitures non militaires sur le marché mondial. Les demandes de l'Irak doivent être soumises au Comité 661 qui, le plus souvent après des retards bureaucratiques, rend son jugement sur ce que l'Irak a la permission d'acheter ou non. J'ai obtenu une copie de décisions récentes du comité et certaines apparaissent délirantes, voire motivées par la mauvaise humeur. La raison la plus communément invoquée pour refuser un achat, c'est « usage dual », ce qui veut dire que la marchandise pourrait être utilisée militairement.

Comment le Comité 661 pense-t-il que Saddam Hussein va faire la guerre avec du « bouillon de bœuf en poudre » ? Pense-t-il qu'il va recommencer à attaquer les Kurdes en les aspergeant d'« extrait de malt » ? Ou qu'il va envoyer à nouveau sa garde présidentielle envahir le Koweït, armée jusqu'aux dents de « crayons » ? Voyez-vous, selon le Comité 661, les crayons contiennent du graphite et le graphite a des usages militaires. (C'est un rude jugement pour les écoliers de Bassora qui n'ont pas grand-chose pour écrire.)

De l'autre côté de la ville de Bassora, à l'hôpital universitaire, les décisions capricieuses du Comité 661 ne sont pas si comiques. Le docteur Jawad Al-Ali, médecin-chef d'oncologie, qui a fait sa formation au Royaume-Uni où il est membre du Collège royal des médecins, m'a parlé d'une épidémie de cancers en Irak du sud. « Le nombre de cancers double chaque année, ainsi que leur gravité. Et il y a eu un grand accroissement du cancer parmi les jeunes », m'a-t-il dit.

La semaine passée, il luttait pour soigner 20 patients atteints du cancer malgré « une grave pénurie de médicaments chimiothérapeutiques » et seulement deux jours de réserve de morphine. « Nous sommes rendus invalides par le Comité 661 », m'a-t-il dit. Le docteur Jawad Al-Ali a déposé une demande, qui lui a été refusée, pour des appareillages d'anesthésie et de respiration

assistée, de rayons x, des séparateurs de fractions sanguines, et même d'aiguilles pour des biopsies. Tout cela, selon le Comité 661, peut avoir des usages militaires.

Allez dire cela à Mofidah Sabah, la mère du petit Yahia qui a quatre ans. Le petit garçon est atteint à la fois d'une rechute de leucémie et d'un neuroblastome, un cancer derrière son œil gauche qui le pousse en avant et l'a tordu dans l'orbite. Madame Sabah fait chaque jour plusieurs kilomètres pour veiller et embrasser son fils sur son lit d'hôpital crasseux. Si Yahia vivait à Birmingham, il n'y aurait guère de doutes quant à ses chances de survie. Mais pas à Bassora. Le docteur Amer m'a chuchoté : « J'ai bien peur qu'il ne vive pas longtemps. »

Madame Sabah m'a dit : « Je m'en remets à Dieu, mais je veux que Dieu nous venge de ceux qui nous ont attaqués. » La maladie de Yahia n'est pas la première incursion de la tragédie dans sa vie. Elle a perdu 12 membres de sa famille durant les bombardements alliés de 1991. Son mari, un soldat, a combattu dans la guerre du Golfe. Il est toujours dans l'armée irakienne et vient d'être transféré à Qurna, à 80 kilomètres au nord de Bassora, au milieu des champs de bataille contaminés de 1991. La légende dit que Qurna fut l'emplacement du Jardin d'Eden.

Andy Kershaw

Feu vert à la terreur

Le 10 décembre 2001 : 34 ans et 183 jours d'occupation par l'armée israélienne de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. Le bilan effectué par « The Palestinian Human Rights Monitor » d'un an d'Intifada illustre le contenu d'une guerre coloniale (voir p. 8-9).

Charles-André Udry

Depuis 1948, la tragique comptabilité de ce qui, par euphémisme, est qualifié de « crise au Moyen-Orient » s'établit sobrement ainsi : la destruction de 385 villages par Israël (avec l'aide économique et militaire des pays occidentaux) ; la création de 61 camps où sont entassés des centaines de milliers de réfugiés qui reçoivent une aide minimale en nourriture de l'ONU ; l'interdiction pour ces réfugiés du droit au retour alors qu'Israël a instauré la « Loi du retour » qui permet à toute personne d'ascendance juive de « retourner » et de s'installer... y compris illégalement (« colonies ») dans les territoires occupés ; la mise en place d'un régime d'apartheid qui discrimine les non-Juifs (par exemple pour ce qui a trait à l'achat ou à la location de terre). Comme l'écrit Sherri Muzher : « *L'oppression et le racisme sont démontrés par ce qui est advenu, en janvier 2001, à un père palestinien désespéré qui serrait dans ses bras sa fille morte et pleurait devant un barrage israélien. Il lui a été interdit de passer ce barrage, même avec son enfant décédé, pour aller le laver, avant son enterrement, selon la coutume islamique.* »¹

Sans limites

Plus de bombes, plus « d'assassinats ciblés », plus de strangulation économique, plus de destructions de maisons, plus de « colonies », plus d'humiliations, voilà la politique mise en œuvre par le gouvernement d'Ariel Sharon. Entre le 12 et le 17 septembre 2001 se sont subitement accentuées l'ampleur et l'intensité des attaques de l'armée israélienne contre les Palestiniens : 18 incursions dans les zones contrôlées par l'Autorité palestinienne (AP) ; 28 Palestiniens tués ; des

destructions de grande ampleur dans les villes de Jénine et Rafah. Cela n'empêcha pas Arafat de déclarer un cessez-le-feu unilatéral le 18 septembre et même de réprimer brutalement une manifestation anti-guerre à l'Université islamique de Gaza (trois étudiants et un enfant tués par la police de l'AP).

Dans ce contexte, la politique du gouvernement d'unité nationale Ariel Sharon-Shimon Peres peut se décliner ainsi, pour faire court : 1° refuser toute « concession » qui ferait que l'Intifada al-Aqsa débouche sur un gain politique quelconque pour les Palestiniens ; au contraire, elle doit apparaître comme provoquant des formes encore plus brutales et oppressives de la part du colonialisme sioniste ; 2° mettre la direction Arafat, qui cherche visiblement une voie de sortie depuis mars 2001, dans une situation où ses ouvertures – subordonnées à un alignement sur les Etats-Unis – apparaissent sans rapport avec la mobilisation populaire engagée depuis septembre 2000 ; 3° exacerber ainsi les tensions : entre les divers courants et composantes de l'AP, entre cette dernière et des secteurs entiers de la population auxquels n'échappent pas la corruption, le népotisme, les méthodes autoritaires de l'AP, entre les diverses forces du mouvement national palestinien (Fatah, Hamas, Jihad islamique...) ; 4° multiplier les ultimatums et les provocations en direction de l'AP, en sachant que sa capacité de contrôle sur les « fronts de lutte » (à Rafah, Khan Younis, Jénine...) est limitée et que les accords entre directions sont fragiles ; dès lors, face aux assassinats « extrajudiciaires » (sic) de militants et dirigeants des mouvements de résistance, la probabilité est grande que des « actions suicides » s'effectuent en territoire israélien, tuant des civils ; 5° alors s'offre la possibilité non seulement d'isoler diplomatiquement l'AP, de l'attaquer au point de la faire implorer, mais surtout de pouvoir présenter la guerre coloniale comme une « guerre contre le terrorisme », en enrôlant tous les symboles de l'épopée sioniste afin de resserrer (si nécessaire !) les

rangs entre « droite » et « gauche » ; 6° la voie est ainsi ouverte à un réalignement diplomatique (en Europe, entre autres) qui enfoncera un coin entre l'AP et le Hamas et qui inscrira la politique du gouvernement Sharon dans une sorte de campagne, parallèle à celle de George (doubleyou) Bush, « contre le terrorisme islamiste » ou contre la « garde rapprochée d'Arafat ».

Depuis mi-septembre cette orientation a progressé, combinant politique traditionnelle du « fait accompli » et exaspération des discours de l'establishment sioniste. Cela s'est confirmé suite à l'assassinat de l'ex-ministre du tourisme Rehavam Zeevi, le 17 octobre, en réponse au meurtre du dirigeant du Front populaire de libération (FPLP), Abou Ali Moustafa. Un rassemblement national a été orchestré autour des funérailles du chef du Moledet, ce parti qui revendique l'expulsion de 3 millions de Palestiniens de la Cisjordanie et de Gaza.

« Ils en connaissaient le prix »

L'enchaînement des actions du gouvernement et des dirigeants de l'armée ressort bien à la lecture de la presse israélienne. Ainsi, après l'assassinat par les forces de sécurité israéliennes du dirigeant d'Hamas – Mahmoud Abou Hounoud² – le 23 novembre, Alex Fishmam, le spécialiste des questions militaires du grand quotidien israélien, *Yediot Achronot*, émettait, le dimanche 25 novembre, la « prédiction » suivante : « *Une nouvelle fois, nous nous préparons avec crainte à une nouvelle attaque terroriste massive derrière la Ligne verte [les frontières de 1967]. Qui que ce soit qui ait donné le feu vert à cet acte de liquidation savait parfaitement qu'il détruirait d'un seul coup l'accord entre Hamas et l'Autorité palestinienne ; selon cet accord, Hamas devait éviter, dans le futur proche, de répéter des suicides à la bombe à l'intérieur de la Ligne verte, comme celui commis au Dolphinarium [la discothèque de Tel-Aviv].* » Ce genre d'accord est d'ailleurs reconnu par d'autres analystes avertis³.

Fishman enfonce le clou à ce propos : « C'est un fait que si les services de sécurité ont accumulé des informations sur la préparation d'attaques terroristes à l'intérieur de la Ligne verte, celles-ci ne se sont pas matérialisées. Cela ne peut pas seulement être attribué aux succès impressionnants des services spécialisés dans l'interception de ceux qui se préparaient à se suicider avec une bombe et de ceux qui les contrôlent. Plus exactement, les directions respectives de l'Autorité palestinienne et Hamas étaient arrivées à un assentiment selon lequel il serait préférable de ne pas faire le jeu d'Israël par des attaques massives dans ces centres peuplés. » La conclusion est limpide. « Qui que ce soit qui ait décidé la liquidation d'Abou Hounoud, il en connaissait par avance le prix. Le thème fut discuté de façon approfondie aussi bien aux échelons militaires que politiques, avant que soit mise en œuvre la liquidation. Maintenant les organes de sécurité ont assumé qu'Hamas s'engagerait dans un effort concerté pour mener des attaques suicides à la bombe, et les préparations sont effectuées en conséquence. » Par « préparations », entendez l'escalade militaire et répressive dans les territoires occupés et une opération d'inversion médiatique : ce n'est plus l'occupation avec ses traumatismes ainsi que le rejet des exigences les plus timides des dirigeants palestiniens qui « font problème au Moyen-Orient ». C'est le « terrorisme ».

Le 4 décembre, Ariel Sharon déclare : « Une guerre nous a été imposée. Une guerre de terreur. Leur but est de nous pousser au désespoir total, à la perte de tout espoir, à la perte de la vision nationale qui nous guide – un peuple libre sur notre terre, la terre de Sion et d'Israël. Arafat a choisi la voie du terrorisme. Nous savons qui est responsable, nous savons qui est coupable. »

Si le peuple palestinien n'existe pas vraiment dans les vues de très larges secteurs de l'armée et du gouvernement israéliens (« élargir un pays sans habitants »), la légitimité de sa résistance – reconnue légalement au plan international – ne peut qu'être niée.



Ne pas renoncer à comprendre

Simultanément, l'acuité du calvaire enduré par le peuple palestinien suscite au sein même d'une fraction de la presse israélienne – à l'instar de ce qui s'est passé au cours de nombreuses guerres coloniales – l'obligation de comprendre les raisons d'actes tels que les suicides meurtriers à la bombe. Comprendre n'implique en aucune mesure justifier.

Amira Hass, dans le quotidien *Haaretz* du 5 décembre 2001, écrit : « Il est très vraisemblable que les jeunes Palestiniens qui ont décidé de tuer autant de personnes que possible en se faisant sauter au milieu d'un large groupe de jeunes Israéliens et d'un bus rempli de passagers croyaient effectivement que le ciel les attendait. Mais, comme d'autres qui se sont suicidés avec une bombe, ils ne voyaient pas seulement le ciel qui les attendait. Ils avaient devant les yeux des centaines de morts – y compris des enfants, des femmes et des vieillards – et des milliers de Palestiniens blessés au cours de l'année écoulée. Malgré la conception dominante en Israël, la plupart de ces morts et blessés n'étaient pas le résultat de coups de feu entre deux forces armées égales, mais plutôt le résultat d'une présence massive, armée, israélienne au milieu de la société civile palestinienne. » En quelques phrases, Amira Hass – qui, le 20 novembre dans *Haaretz*, avait publié un entretien transparent, avec un soldat israélien sur l'application de la règle « ne pas tirer sur les enfants de moins de 12 ans » – remet sur les pieds le sens de la formule et de la pratique de la « guerre contre le terrorisme ».

Face aux ultimes développements il y a une certaine candeur (ou un cynisme bien plombé) à prétendre que l'administration américaine va intervenir comme arbitre pour « régler la question palestinienne ». Les déclarations du

secrétaire à la Défense, Donald Rumsfeld, dans *Business Week* (daté du 17 décembre) laissent peut de marge d'interprétation sur l'appui accordé au gouvernement israélien. Plus concrètement, le renouvellement conciliant de l'aide – à hauteur de quelque 3,5 milliards de dollars par an – a plus de poids que la déclaration de Bush, le 13 octobre, sur un « Etat palestinien ». Dans la phase présente de redéploiement impérial américain, avec ses incidences au Proche et Moyen-Orient, la puissance de l'Etat israélien reste une carte que Washington ne va pas froisser.

Les accords d'Oslo, que l'historien israélien Shlomo Ben-Ami décrivait comme devant aboutir à un Etat palestinien « presque totalement dépendant d'Israël... fondé sur une base néo-coloniale », sont archivés.

Les projets de « séparation unilatérale » se discutent ouvertement. Le même Shlomo Ben-Ami (avec Haim Ramon) en a proposé un, après avoir rejoint Ehoud Barak ! Les mesures les plus brutales à l'encontre du peuple palestinien sont aujourd'hui envisageables.

Informers, multiplier les initiatives les plus diverses qui permettent de faire front à la mésinformation, à la désinformation est une tâche qui nous incombe, en Europe occidentale. Pour ce qui est de la mise en question, à la racine, de l'entreprise coloniale de Sharon, nous donnerons, comme nous l'avons déjà fait dans les numéros précédents, la parole à celles et ceux qui la combattent en Palestine et en Israël. ■

1. MiddleeastWire.com, 16 août 2001.

2. Il y a environ un an Abou Hounoud avait été arrêté par l'AP et enfermé dans la prison de Naplouse. La prison a été bombardée par des F-16...

3. Voir MERIP, Press Information Notes, N° 74 : « Intifada in the Aftermath ».

Une année

Nous publions ici quelques extraits du rapport établi par « The Palestinian Human Rights Monitor ». Il a été écrit par Mireille Widmer et édité par Alon Carmel et Danya Cohen. Ces quelques éléments descriptifs indiquent la nature de l'escalade militaire et répressive conduite par l'Etat israélien.

Un an s'est passé depuis que Ariel Sharon – à l'époque encore leader de l'opposition – a effectué sa visite provocatrice, le 28 septembre 2000, sur l'esplanade de la mosquée al-Aqsa. Cette initiative a suscité, le jour suivant, de violentes manifestations à Jérusalem qui ont rapidement gagné la Cisjordanie et la bande de Gaza. Mais, à cette date, personne ne pouvait prédire qu'une nouvelle Intifada était en train d'éclater. Aujourd'hui, le Centre de planification de l'armée israélienne estime que l'Intifada al-Aqsa pourrait durer jusqu'en 2006.

Sur un an, on peut déjà distinguer une évolution dans le caractère de l'Intifada. Elle a commencé sous la forme de manifestations de Palestiniens sur des points d'affrontement précis – généralement des questions de frontières entre les zones contrôlées par Israël et les Palestiniens. Les manifestations se heurtaient aux troupes israéliennes utilisant des tactiques militaires et des armes et non pas des moyens de rétorsion légaux ou des méthodes visant à contrôler des foules. Plus Israël mobilisait ses ressources militaires dans le but d'écraser le soulèvement (la politique d'assassinats ciblés et d'incursion dans les zones A est particulièrement significative à cet égard), plus la tactique des Palestiniens a dû prendre des formes d'action de type guérilla et d'attaque dans le territoire marqué par la « ligne verte ». La nature de la confrontation s'en est trouvée altérée.

- Le 12 octobre 2000, suite au lynchage de deux soldats réservistes d'Israël à Ramallah, des hélicoptères israéliens ont frappé, pour la première fois avec des missiles antichars, des cibles choisies à Ramallah, Hébron, Jéricho, Naplouse et

dans la bande de Gaza. La couverture en direct de ces frappes sur diverses chaînes télévisées a fourni des images parlantes sur l'ampleur de la riposte israélienne à ce double meurtre et beaucoup d'observateurs furent choqués par l'escalade brutale du conflit. Or, aujourd'hui, ce type de représailles est devenu une sorte de routine.

- Le 21 octobre 2000, les chars furent utilisés pour la première fois comme instrument de menace à l'encontre de la population de Beit Jala, lieu depuis lequel avaient été effectués des tirs en direction des colonies israéliennes de Jilo. L'utilisation par l'armée israélienne d'un armement lourd de ce type contre la population palestinienne, même si en son sein pouvaient se trouver des personnes disposant d'armes légères, marquait une nouvelle escalade dans le conflit... Aujourd'hui, l'utilisation de chars contre des bâtiments civils, y compris dans les camps de réfugiés densément peuplés de la bande de Gaza, ne suscite même plus de froncements de sourcils. Et, aujourd'hui, Beit Jala a été désertée par la majorité de ses habitants.

- Le 9 novembre 2000, un commandant du Fatah, Hussein Abayat, a été assassiné à Beitsahour lorsqu'un hélicoptère militaire israélien a tiré sur sa Jeep en plein jour. Les cercles dirigeants de l'armée israélienne ont félicité leurs troupes pour cette « opération bien exécutée » – qui a aussi provoqué la mort de deux femmes se trouvant sur les bas côtés de la route. Ces dirigeants ont rejeté des critiques assez répandues contre ce genre d'assassinats extrajudiciaires. A ce jour, quelque 50 Palestiniens ont été tués par cette politique d'assassinat d'Israël; à ces occasions, au moins 16 personnes ont perdu leur vie dans ce qu'il est convenu d'appeler « dommages collatéraux ». Israël continue d'ignorer les condamnations internationales ayant trait à cette politique d'assassinat.

[Le 7 mars 2001, Ariel Sharon succède à Ehud Barak comme premier ministre israélien.]

- Le 1er avril 2001, une escouade israélienne entre dans la zone A – zone étant sous contrôle complet palestinien – pour arrêter 6 Palestiniens soupçonnés de participer à des « attaques terroristes » près de Ramallah. L'Autorité palestinienne a émis un avertissement, indiquant qu'Israël avait « passé la ligne rouge » en menant une telle attaque dans une zone A. Le 11 avril 2001, des chars israéliens et des bulldozers ont mené une incursion beaucoup plus ample et plus profonde dans la zone A, dans le camp de Khan Younis (bande de Gaza), tuant deux Palestiniens et détruisant 25 maisons, selon les habitants. Le 16 avril 2001, les troupes israéliennes entraient à Beit Hanoun dans la bande de Gaza, qu'elles ont occupé pendant 24 heures, se retirant seulement après une protestation internationale massive... Le ministre de la Défense a alors assuré que les futures actions en zone A seraient « intelligentes et tranquilles ». Depuis lors, ces occupations se font de façon régulière dans la bande de Gaza aussi bien qu'à Jénine, Hébron, Beit Jala, Ramallah et Jéricho... L'armée israélienne a occupé Beit Jala le 28 août 2001 au matin et y est restée 48 heures avant de se retirer. La ville de Jénine a été encerclée par l'armée israélienne du 11 au 15 septembre 2001. Et lorsque l'attention internationale était centrée sur l'attaque terroriste qui a frappé les Etats-Unis le 11 septembre, des raids israéliens répétés furent exécutés durant ces quatre jours dans la ville.

- Le 19 mai 2001, suite à une action suicide qui coûta la vie à 5 Israéliens à Netanya, Israël a riposté en utilisant des avions de chasse F16 pour tirer des missiles sur les bâtiments des organes de sécurité palestiniens à Naplouse. Cette attaque a provoqué la mort de 9 Palestiniens. L'utilisation d'un armement aussi puissant, d'origine américaine, a été fortement critiquée aussi bien en Israël qu'à l'extérieur. Néanmoins, Israël a réutilisé ces F16 dans des opérations visant aussi bien à simuler des attaques pour terroriser la population qu'à mener de véritables frappes. Ainsi, le 10 août

d'Intifada al-Aqsa

2001, par exemple, des F16 ont bombardé le quartier général de la police civile palestinienne à Ramallah suite à une attaque suicide à Jérusalem. Le 26 août 2001, des F15 et des F16 ont attaqué des positions palestiniennes en Cisjordanie et à Gaza...

Assiégés

On pourrait dire que le bouclage des territoires palestiniens n'est pas nouveau. Suite aux Accords d'Oslo en 1993, des barrages israéliens ont été construits tout autour des territoires – que ce soit sur la frontière internationale avec l'Égypte et la Jordanie ou le long de la « ligne verte », la frontière avec Israël. Des Palestiniens qui désirent voyager entre la bande de Gaza et la Cisjordanie doivent obtenir un permis de sortie délivré par Israël, même après la mise en place, en 1999, des dites routes de sécurité entre les deux zones. Parfois, Israël a renforcé ce bouclage en refusant tout permis de sortie (y compris les permis de travail en Israël) ou a imposé un bouclage interne en coupant les relations entre les diverses zones palestiniennes. Dans des situations particulières, Israël a déclaré le couvre-feu dans certaines régions, empêchant que des Palestiniens puissent même sortir de leur maison. Toutefois, depuis le début de l'Intifada

al-Aqsa, le bouclage-siège des territoires est devenu quasi permanent, faisant des barrages une des caractéristiques de cette Intifada. Des tranchées ont été creusées. Des blocs de béton ont été amenés afin de bloquer les routes en cas « d'urgence ». Le couvre-feu est devenu une règle et non plus une exception pour des villages tels que Huvvarah, ou des villes telles que Hébron, en partie sous contrôle israélien...

Les conséquences pour l'économie palestinienne ont été dévastatrices. Paysans, ouvriers, commerçants, entrepreneurs ont été incapables de se rendre sur leur lieu de travail, de vendre des biens ou des services. Perdant leurs revenus, ils achètent moins de biens et de services, provoquant un déclin cumulatif de la production et de l'emploi... Un chiffre est particulièrement frappant à propos de l'emploi. Si 93 % des 52 000 permis de travail alloués par Israël ont été utilisés au cours du troisième trimestre 2000, seulement 42 % des 4 000 permis qui ont été maintenus à la fin de l'année étaient utilisés. Même les quelques « chanceux » qui ont pu garder leur permis de travail pendant l'Intifada al-Aqsa étaient souvent empêchés de rejoindre leur lieu de travail à cause des bouclages. Derrière ces chiffres, il y a des histoires d'êtres humains, des histoires d'humiliations, de

passages à tabac aux barrages, de longs détours à accomplir en empruntant des routes difficiles pour se rendre à l'école ou au travail...

Nourriture et habitat

Selon la Déclaration universelle des Droits de l'homme de 1948 et la Convention internationale pour les droits économiques, sociaux et culturels de 1966, les populations ont le droit d'accès à la nourriture de base, à l'habillement et au logement. La loi humanitaire dicte qu'en temps de guerre les parties en conflit ont le devoir d'assurer que la population résidant là où un conflit se déroule puisse recevoir de la nourriture et des soins médicaux. La loi internationale interdit la destruction de propriétés civiles dans les territoires occupés. Il est en particulier interdit d'attaquer ou de détruire des objets indispensables pour la survie de la population, tels que la nourriture, des terrains cultivés, des récoltes, des stocks de nourriture, des installations d'eau potable.

En Cisjordanie, depuis mars 2001, environ 15 000 familles qui représentent quelque 100 000 personnes dépendent complètement de l'assistance du CICR pour la nourriture. Cela est le résultat direct du bouclage – et du « bouclage interne » – imposé par Israël à la Cisjordanie, ce qui interdit aux Palestiniens de quitter leur village, de rejoindre leur emploi, de se rendre sur des marchés ou d'avoir accès à des services médicaux. A la fin d'août 2001, le CICR a relevé 73 villages qui étaient, de façon régulière, isolés par des barrages routiers et qui se trouvaient dans une condition économique critique...

Aussi bien à Gaza qu'en Cisjordanie, des milliers de dunums [1 dunum = un dixième d'hectare] de terres agricoles ont été dévastés par l'armée israélienne sous prétexte que la culture d'oliviers fournit des boucliers pour des tireurs. Un olivier a besoin de 5 à 7 ans pour commencer à produire des fruits et beaucoup d'oliviers déracinés avaient plus de 100 ans d'âge... ■



« Comment (ne pas) s'en sortir »

L'administration Bush mène, depuis le 11 septembre, une campagne « universelle pour la justice, la liberté, la démocratie ». Ce fait est aussi reconnu que le sont, depuis les années 1960, les effets civilisateurs des « tapis de bombes » largués par des B-52.

Par contre, les données sur le relief de la justice sociale au sein de la société américaine sont moins signalées dans les médias. En juillet 2001, l'Economic Policy Institute (EPI) de Washington publiait, sous la direction de Heather Boushey, un ouvrage intitulé « Hardships in America: the Real story of working families » (« Les privations en Amérique: la vraie histoire des familles qui travaillent »). Cette étude est reconnue comme la plus complète faite jusqu'à maintenant, à l'échelle du pays entier et de ses diverses « communautés », sur une question décisive: le montant du budget familial nécessaire pour faire face aux besoins de base (nourriture, logement, assurance maladie, transport, téléphone, électricité, eau, soin des enfants). Voici une des conclusions générales: « 29 % des familles qui travaillent aux Etats-Unis, ayant de un à trois enfants de moins de 12 ans, ne disposent pas d'un revenu suffisant pour faire face aux besoins de base... même durant une période de prospérité économique. »

L'administration fédérale place le « seuil de pauvreté », c'est-à-dire le revenu nécessaire pour une famille type de deux parents et de deux enfants, à 17463 dollars par année,

en 2000. L'EPI fixe le budget familial minimum à hauteur de 33 511 dollars (c'est un budget médian: dans la moitié des Etats, il est inférieur, dans l'autre il est supérieur, étant donné les différences de coût de la vie).

Le nombre de familles qui se situent en dessous du budget familial minimum calculé par l'EPI est deux fois et demi plus élevé que celui reconnu officiellement par l'administration fédérale, selon son critère de « seuil de pauvreté ».

Les privations et les craintes les plus courantes dans les familles sont le manque de nourriture, l'incapacité de payer le logement, devoir vivre à deux familles dans un seul logement, n'avoir aucun accès au système de santé en dehors des urgences hospitalières, se voir couper le téléphone, l'électricité, ne pas avoir de garde pour les enfants en bas âge.

Parmi les familles ayant un revenu en dessous de ce budget familial minimum, 50 % ont l'un des deux parents qui travaille à plein temps. Plus de 75 % ont à leur tête un membre qui travaille et qui a un diplôme d'études secondaires ou plus. Trois quarts des familles monoparentales avec deux enfants se situent en dessous du budget minimum.

Le niveau du revenu est évidemment très important. Mais la stabilité de l'emploi encore plus. L'indicateur le plus sensible a

trait à l'assurance maladie. Ainsi, un nombre très élevé de ces familles (un tiers) n'ont pas accès à des soins médicaux, même en cas de maladie aiguë. Or, une des caractéristiques de la réorganisation de l'emploi depuis les années 1990 réside dans la diminution relative des emplois ayant une couverture d'assurance maladie.

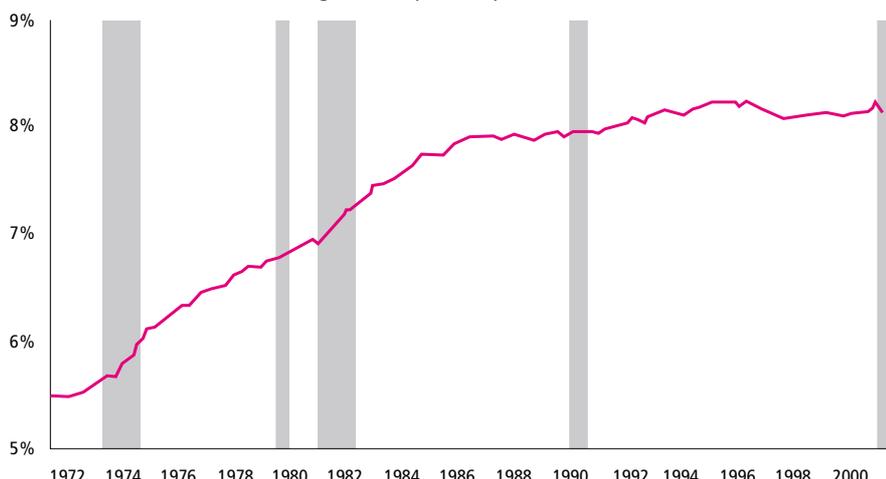
Avec l'explosion en cours du chômage, ce problème ne fera que s'accroître. S'y ajoute déjà depuis août, vu la précarité des emplois dans les années passées, la difficulté d'obtenir des allocations de chômage.

Enfin, entre les années 1974 et 1990, les chômeurs cherchaient, lors des récessions économiques, des emplois dans les services à bas salaire, tels qu'hôtel, restauration, etc. Or, depuis 1992, comme le graphique ci-dessous le montre, la croissance des emplois dans ce secteur stagne. Pire, depuis le mois de septembre, la perte d'emplois s'y accroît. Il ne va donc pas servir de coussin amortisseur, temporaire, aux futurs chômeuses et chômeurs.

Barbara Ehrenreich, dans l'entretien que nous publions, décrit sa vie quotidienne et les conditions de travail dans le secteur hôtelier et de la restauration. Barbara Ehrenreich a décidé entre 1998 et 2000 – au moment où l'administration Clinton proclamait que « un emploi, chaque emploi, pouvait être un ticket pour une meilleure vie » – de s'engager comme travailleuse, à plein temps, dans des emplois non qualifiés, mais en recherchant consciemment les meilleurs salaires d'entrée possibles. Les difficultés et privations auxquelles elle a dû faire face permettent de mieux appréhender celles auxquelles s'affrontent les familles « laborieuses » au pays de la justice et de la liberté immobilières.

Barbara Ehrenreich raconte cette expérience dans un ouvrage paru en mai 2001 (éd. Henry Holt and Company), intitulé « Nickel and dimed. On (not) getting by America », que l'on pourrait traduire par « Pour quatre sous et humilié. Comment (ne pas) s'en sortir en Amérique ». L'auteure joue sur les termes « nickel » (5 cents) et « dime » (dix cents) et le verbe « dim » (affaiblir, troubler...). (Réd.)

Pourcentage des salarié-e-s travaillant dans l'hôtellerie et la restauration (1972-2001)
Les bandes grises marquent les périodes de récession



en Amérique »

Quelles sortes de règles vous êtes-vous imposées pour la démarche qui a abouti à votre livre ?

Barbara Ehrenreich : L'idée, c'était simplement de voir si je pouvais gagner assez d'argent pour vivre en travaillant comme salariée non qualifiée, débutant dans un emploi. J'ai essayé dans trois villes : à Key West en Floride, à Portland dans le Maine et dans la région des Twin Cities (Minneapolis-Saint-Paul), dans le Minnesota. Je suis restée un mois dans chaque endroit. J'ai fait de mon mieux pour trouver les places de travail les mieux payées pour une salariée débutante non qualifiée. J'ai fait de mon mieux dans le travail et j'ai limité mes dépenses au strict minimum. Toutes ces règles ont été violées ou biaisées d'une manière ou d'une autre en chemin, mais c'était là l'idée.

Dans votre livre, le logement se révèle être une préoccupation centrale.

Oui. Si j'avais eu avec moi des petits enfants, je suis sûre que la garde des enfants aurait été tout aussi préoccupante, mais comme personne seule, le logement était une barrière insurmontable.

Dans la région des Twin Cities, je n'ai rien pu trouver que je puisse me payer. J'ai découvert là et à Portland aussi que ce sont les gens chanceux qui trouvent à se loger dans un parc de caravanes. Les caravanes se louent très cher. Par exemple, cela coûte 625 dollars par mois pour louer une caravane pour une personne dans la région qui dessert l'industrie hôtelière de Key West. Dans le

Maine et dans le Minnesota, je n'ai rien trouvé pour moins de 800 dollars par mois.

J'ai découvert que les gens aboutissent dans des meublés. J'imagine que ça va si cela ne vous dérange pas de vivre dans une petite chambre avec une kitchenette. Je parle de familles, pour moi qui étais seule ce n'était bien sûr pas un problème. Mais certains de ces endroits étaient épouvantables et extrêmement chers. Comme celui crasseux où j'ai vécu dans le Minnesota et qui me coûtait 250 dollars la semaine. C'était plus que ce que je gagnais. C'était répugnant et dangereux et il n'y avait ni kitchenette, pas même un four à micro-ondes ou un frigo.

Si vous étiez restée dans ces villes plus longtemps qu'un mois, auriez-vous pu trouver des solutions plus durables qui auraient été moins chères.

Cela dépend. Rester plus longtemps au Minnesota aurait signifié me retrouver sans abri. Il n'y avait rien que je puisse faire, sauf aller dans un foyer. Dans le Maine, le meublé était relativement bon marché, 120 dollars la semaine, ce qui n'est pas si bon marché si vous pensez à ce que vous gagnez. Comme là j'avais deux emplois, j'aurais pu économiser assez pour réunir les deux premiers mois de loyer et le dépôt qu'on exige pour pouvoir louer quelque part un vrai appartement, à condition que rien ne tourne mal, à condition de ne pas tomber malade ou d'avoir des problèmes avec la voiture, par exemple.

Vos collègues de travail avaient-ils également recours à cette sorte de solution de logement temporaire ?

Beaucoup non, parce qu'ils avaient vécu dans la région depuis un certain temps et avaient des conjoints ou des compagnons ou des enfants adultes qui contribuaient au revenu de la famille. Mais il y avait certainement d'autres personnes qui avaient cette sorte de problèmes, certains même étaient sans abri.

Comment vos conditions de logement limitaient-elles vos possibilités de choix de nourriture ?

Cela dépend de l'endroit. Même dans les meilleurs endroits où j'ai vécu, nombre de mes projets de cuisine économique sont partis en fumée parce que je n'avais pas les ustensiles de cuisine que j'ai l'habitude d'utiliser et qui me permettent de produire une nourriture bon marché en grande quantité pour la congeler. Si vous n'avez pas de kitchenette, pas de micro-ondes et pas de frigo, il ne vous reste plus qu'à manger dans des magasins et des fast-foods.

Combien cela coûte-t-il ?

Le coût fut alarmant. Je pense que j'ai réussi à le descendre de telle sorte que je pouvais manger pour environ 9 dollars par jour. J'achetais ce qu'il me fallait pour mon petit déjeuner dans un magasin et à midi et le soir je mangeais dans un fast-food. Je pense que vous pouvez trouver encore moins cher, mais moi c'est ce que j'ai pu faire de mieux. Quant aux choix diététiques, j'ai fait de bons choix. Mais cela vous fait manger beaucoup de hamburgers !

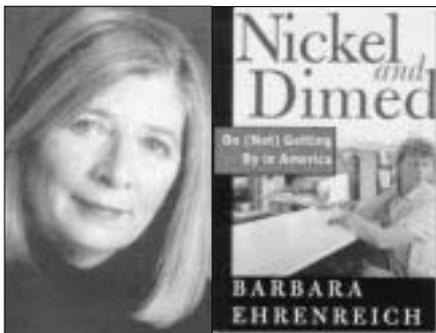
Vous est-il arrivé d'avoir faim ?

Je ne mangeais pas de friandises entre les repas ou d'autres choses que je peux avoir l'habitude de manger autrement. Mais non, une des décisions que j'avais prises en préparant mon enquête, c'est que je ne me laisserai pas devenir une sans-abri ou avoir faim. Il y a des limites à ma vocation de journaliste.

Quels sont les emplois que vous avez occupés durant cette période ?

J'ai été sommelière, femme de chambre dans un hôtel, ouvrière dans une grande entreprise de nettoyage de bureaux, aide dans un foyer de vieux et vendeuse chez Wal-Mart [la plus grande chaîne de magasins aux Etats-Unis... et dans le monde]. C'était tous des emplois comme débutante non qualifiée. Beaucoup de mes savoir-faire étaient tout à fait démodés. J'avais déjà été sommelière. Beaucoup de choses ont changé. Quand ▶

Barbara Ehrenreich et son livre.





j'avais travaillé comme sommelière la première fois, il n'existait pas de système informatique de commande. Aujourd'hui on les trouve presque partout.

J'ai dû faire beaucoup d'efforts pour apprendre chacune des tâches que j'ai remplies. Ce n'était pas facile. J'étais préparée à devoir faire des travaux physiquement durs, mais je ne m'attendais pas à devoir tellement faire d'efforts pour apprendre.

Certaines tâches étaient tout à fait épuisantes, par exemple faire la vendeuse chez Wal-Mart. Je travaillais dans la confection pour dames. C'est très dur parce que les choses sont constamment enlevées des rayonnages et des penderies pour être essayées, ou même sont juste laissées par terre. Mon travail consistait à les remettre perpétuellement à leur place exacte selon la taille, la couleur, le style, etc. Cela veut dire mémoriser l'emplacement exact de centaines de modèles. Vous n'avez pas idée combien c'était difficile. Le petit article de chez Jordache avec la bordure de dentelles, où faut-il le ranger? Or, il y a des centaines de pièces comme ça. Au bout de quelques jours tout était chaque fois réagencée, avec de nouveaux emplacements, parce que la vente de détail c'est ainsi. Les clients reviennent et ils veulent être surpris.

Ce type d'emploi ne laisse pas beaucoup de temps pour rêver. Tout était très dur. C'est pourquoi je n'utilise plus l'expres-

sion « non qualifié » pour décrire quelque emploi que ce soit.

Vous n'avez pas travaillé dans la construction, mais vous avez rencontré de véritables défis physiques et des risques de blessures.

Le pire travail physiquement, c'était le nettoyage. Des services de nettoyage de bureaux d'entreprises comme Merry Maids (« Les servantes joyeuses ») utilisent une approche hautement taylorienne. Vous travaillez en équipes. Le travail est divisé. La manière exacte de progresser dans une chambre est spécifiée et enseignée au moyen de vidéos d'apprentissage. Le problème, c'est que vous êtes sous une terrible pression de temps. Nous n'avions que tant de minutes pour nettoyer une maison, selon sa taille. Nous devions rester dans cette limite fixée, qui peut descendre à 45 minutes. Nous courions tout le temps. Nous sortions de la fourgonnette littéralement en courant avec nos seaux et nos aspirateurs et tout. A l'intérieur de la maison, nous n'avions pas une seconde de pause et sortions vers la fourgonnette en courant à nouveau.

Au début, j'étais assez fière de réussir aussi bien que toutes les autres. Un grand nombre étaient bien plus jeunes que moi. J'étais capable de porter les seaux et l'aspirateur-sac à dos. Mais ensuite, j'ai commencé à réaliser que je ne devrais pas être si fière, car la seule raison pour laquelle j'étais si forte, c'est que je ne faisais pas ce travail depuis

longtemps. Même les femmes qui ne le faisaient que depuis quelques mois souffraient de blessure, de douleurs de dos ou de genou ou d'atteintes dues au stress répétitif, par exemple dans le bras avec lequel elles frottaient.

Comment les employeurs réagissent-ils aux douleurs, aux lésions, aux blessures?

Le chef était horrible. Il nous faisait longuement la morale. On avait ces petites réunions le matin avant de commencer. Ces réunions étaient plutôt irritantes parce que c'était du temps non payé. Il nous prenait environ une demi-heure de temps libre en nous faisant venir à 7h30 bien que nous ne partions nettoyer qu'à 8h00.

Durant cette demi-heure il nous sermonait sur des sujets comme : « working through it » (« travaillez quand même et ça passera »); ne venez pas au travail avec une migraine; prenez deux Excedrin. Quoi que ce soit, vous pouviez travailler quand même et ça passerait.

C'est un endroit où j'ai violé la règle que je m'étais fixée d'être toujours une bonne travailleuse, obéissante et sympathique. J'ai engueulé ce type. Il était en train de faire ce sermon à une jeune femme qui s'était vraiment fait mal en travaillant.

Comment les employés réagissaient-ils quand ils se blessaient?

Quand cette fille s'est fait mal, elle a commencé à pleurer. Elle souffrait beaucoup et ne pouvait pas poser son pied

tellement la douleur à sa cheville était forte.

J'ai dit : « Il faut que nous allions aux urgences, nous ne pouvons pas passer à la maison suivante. » Les deux autres femmes de l'équipe m'ont regardée ahuries.

Celle qui était blessée était ambivalente. Ce jour-là, elle était la chef d'équipe. Elle voulait vraiment travailler. Elle ne pouvait pas se permettre de perdre quelques heures de travail. Elle n'aurait pas été payée si nous étions allées chez le médecin. L'autre question qui n'était pas entrée dans mon cerveau de « membre des classes moyennes » était : qui allait payer si nous allions aux urgences ? Je pense que cette question était très présente à son esprit à elle.

J'ai tout à fait perdu la partie ce jour-là. Elle a fini par nettoyer la salle de bains d'un riche en sautillant sur un pied. Jamais je ne m'étais sentie si impuissante. Je savais que c'était mal. J'ai essayé toutes sortes de choses. Je lui ai dit de me laisser faire son travail de la journée et de rester assise. Elle a refusé. Elle ne pouvait pas se permettre de perdre des heures et elle était sous la pression de son mari qui ne voulait pas qu'elle prenne congé.

Qui aurait couvert les frais médicaux ? Quelle sorte d'assurance était à disposition dans les emplois où vous avez travaillé ?

Dans presque toutes ces entreprises il y avait une assurance maladie à disposition. Mais la plupart des gens à qui j'ai parlé ne prenaient pas la peine de s'assurer parce que la prime à la charge de l'employé est trop haute. Si vous ne gagnez que 1000 dollars par mois, vous n'avez pas cent ou cent cinquante dollars à dépenser pour une assurance maladie.

Un des thèmes intéressants de votre livre est le concept du temps. A côté du travail, de combien de temps disposent les salariés que vous avez côtoyés pour d'autres activités ?

Je pense que beaucoup de gens ne travaillent pas seulement 40 heures par semaine. J'ai rencontré tellement de gens qui ont plus qu'un emploi que je ne peux vraiment pas croire ce que dit le

Bureau des statistiques du travail (Bureau of Labor Statistics) selon lequel il n'y a que 6% des Américains qui ont plus qu'un emploi. Il faut croire que je les ai tous rencontrés. Le gros problème, c'est donc que beaucoup de gens doivent assumer plus qu'un emploi.

Ma vie était un peu bizarre. Si je travaillais huit ou neuf heures, je devais encore rentrer chez moi et rédiger mes notes de la journée sur mon portable.

Les autres très souvent avaient des enfants à la maison dont ils devaient s'occuper, ou des tâches ménagères à la maison, toute cette sorte de choses.

Je n'ai pas eu l'impression que les gens avaient beaucoup de temps de loisir à disposition. En parlant avec eux, je me suis rendu compte que bien peu nombreux étaient ceux qui évoquaient des distractions qu'ils avaient le week-end. Le cinéma n'était jamais évoqué. Aussi étonnant que cela paraisse, même la télévision n'était pas mentionnée. Quant aux achats, ce n'était certainement pas pour eux une activité de loisir.

Qu'en est-il de la question du temps au travail, et de la lutte entre employés et employeurs pour le contrôle du temps ?

Les employeurs les plus fortement organisés, comme Wal-Mart, surveillent votre temps avec une précision qui descend probablement en dessous de la minute. Lors de votre mise au courant quand vous commencez, ils vous mettent en garde contre « le vol de temps », ce qui veut dire du temps pendant lequel vous faites autre chose que travailler. Cela inclut aller aux toilettes durant votre activité au magasin.

Le plus souvent je faisais des périodes de neuf heures. Il y avait une pause d'une heure pour le repas puisque c'était le soir et deux pauses de dix minutes chacune, une avant le repas et l'autre après. Il fallait parcourir tout le trajet jusqu'à l'arrière du magasin et timbrer le début de la pause de dix minutes. Ensuite il fallait timbrer votre retour. Ils surveillaient très précisément. Je me suis livrée à du vol de temps. J'allais aux toilettes sur le chemin de la pause avant de timbrer. Je ne sais pas quels pro-

blèmes j'aurais eus si je m'étais fait attraper.

Ces dix minutes étaient une grande affaire. Pour beaucoup de personnes, c'était le moment de téléphoner à la maison pour savoir comment allaient les enfants. Il y avait des téléphones payants à l'arrière du magasin et les gens espéraient qu'un serait libre.

Je ressentais un violent désir de sortir à l'air libre. Neuf heures, c'est long à passer dans une atmosphère renfermée à la lumière des néons.

Vous ne pouviez pas simplement faire la pause debout devant le magasin. Il y avait une aire entourée de barrières où les fumeurs pouvaient aller. C'est là qu'on pouvait s'asseoir. Il y avait une table de pique-nique et des chaises. C'est très important de pouvoir s'asseoir. Il fallait être debout pendant des heures. J'en voulais même aux 75 secondes qu'il me fallait pour marcher jusqu'à l'extérieur depuis l'horloge à timbrer. Je voulais être dehors et m'asseoir. J'avais besoin de boire quelque chose. Vous ne pouvez même pas boire de l'eau quand vous travaillez. Parfois j'avais besoin d'une collation pour pouvoir continuer. Il fallait tout faire durant ces 10 minutes. C'était aussi la grande occasion pour parler avec des gens des autres départements, ce qui était important et intéressant pour moi, journaliste, parce que la pause, c'est le seul moment pour parler.

Quels étaient vos rapports avec vos chefs ?

Variés. J'ai beaucoup aimé ma cheffe chez Wal-Mart. C'était une dame d'âge mûr, pas autoritaire du tout. Elle avait beaucoup de bonnes idées pour améliorer notre département qui n'étaient jamais mises en application parce qu'elle n'avait aucun pouvoir elle-même. Elle était bien.

Mais la personne au-dessus d'elle était un vrai trou du cul. Un gars d'environ 25 ans qui avait plaisir à exercer son autorité. Il n'arrêtait pas de nous appeler à des réunions absolument inutiles. Beaucoup d'employés ne prenaient même pas la peine d'y aller, même que c'était soi-disant obligatoire. Les gens ricanaien. « Okay, allez-y donc, Barb, si vous voulez. » Ces réunions servaient à nous faire ▶

quelque sermon ou nous rappeler une règle ou une autre.

Dans les restaurants, il y avait de bons supérieurs, qui n'étaient pas beaucoup payés eux-mêmes, peut-être 20 000 dollars par année. Certains travaillent très dur et savent que leur rôle c'est de donner un coup de main si nous sommes débordés. Un directeur de restaurant doit être capable de cuisiner ou de servir et de savoir faire bien d'autres choses pour fournir du renfort si nécessaire.

D'autres ne se voyaient pas comme cela et pensaient que leur rôle consistait à être assis dans leur coin avec les pieds sur la table en nous surveillant. Certains étaient grossiers, nous harcelaient et nous insultaient. Je me souviens d'une directrice qui a mis son visage tout près du mien pour me hurler que je ne travaillais pas assez vite et que je parlais trop avec les clients. Elle était également grossière avec les laveurs de vaisselle immigrés.

Chez Wal-Mart, qu'avez-vous découvert à propos de la «Wal-Mart family» ?

Ils vous donnent en tant que débutante un cours d'introduction de huit heures, ce qui est vraiment un investissement incroyable de leur argent car vous êtes payé huit heures à rester assis et avaler toute cette propagande de l'entreprise.

Cela ressemble beaucoup à un culte religieux. C'est tout un bla-bla sur la grande famille que nous formons et combien vous, en tant que membre de la famille, vous êtes important. Il y a plein de messages d'outre-tombe de Sam Walton [le fondateur de la chaîne], enregistrés sur vidéo, qui nous exhortent à des nouveaux sommets d'enthousiasme de vente.

Beaucoup d'importance est accordée à sourire et aller vers les clients pour leur parler. Le premier jour, j'ai compris que c'est quelque chose que vous ne faites pas, parce que vous n'en avez pas le temps. En plus, cela ennuie les clients.

Mais en général, avez-vous trouvé que les employés ont intégré cette idée de famille ?

Le sentiment que j'ai eu chez Wal-Mart en parlant avec les gens durant les pauses, c'est qu'ils font très bien leur travail. A peu d'exceptions près, ils prennent leur travail très au sérieux. Mais d'une certaine manière ils dédaignent la culture d'entreprise. Voire sont ouvertement cyniques à son sujet. Par exemple, il y a une règle de Wal-Mart qui interdit de prononcer des vilains mots comme « damn » ou « hell » (« enfer »), etc. On

peut vous licencier pour cela. Mais les gens se faisaient un grand plaisir à murmurer de temps en temps « merde ».

Chez Wal-Mart et chez quelques autres employeurs vous avez rencontré les tests de drogue et les tests de personnalité. Quel était le but de cela ?

Je pense que les tests de drogue n'ont pas de sens. La seule drogue qu'ils peuvent détecter, c'est la marijuana, qui est la plus inoffensive des drogues illégales. Les autres, la cocaïne et l'héroïne passent si rapidement dans le corps des gens qu'il est peu probable qu'elles laissent des traces. Ils ne prennent pas la peine de tester la présence d'alcool, de LSD ou d'ecstasy, etc. Par conséquent ils vont seulement trouver la marijuana. Si vous avez fumé un joint il y a trois semaines, vous pourriez avoir un résultat positif et n'être pas engagé tout en étant pourtant le travailleur le plus merveilleux du monde. Le test n'a donc strictement rien à voir avec la productivité ou la prévention des accidents ni rien de tout cela.

Les tests de personnalité sont une plaisanterie. Quiconque sait lire et écrire tout en sachant être raisonnablement hypocrite peut passer le test. Une question que vous rencontrez très souvent, c'est la phrase : « Durant l'année écoulée j'ai volé pour (inscrivez le montant en dollars ci-dessous) de marchandises à mon employeur. » Personne ne va inscrire 55 dollars ou une autre somme.

Ma théorie, c'est que la fonction de ces tests est de faire passer au travailleur le message suivant : « Faites attention, vous nous appartenez, nous vous contrôlons, et vous n'aurez pas de secrets envers nous. »

Dans quelle mesure les gens travaillent-ils en se soutenant les uns les autres, en solidarité les uns avec les autres ?

J'ai vite appris dans chacun de ces emplois qu'il y a une espèce de solidarité structurelle dans la plupart des emplois. Vous avez vraiment besoin des autres. Moi j'ai certainement été dépendante envers les autres.

Une des choses qui m'a fait travailler plus dur que ce que j'aurais fait autrement, c'était la peur de faillir aux personnes qui travaillaient avec moi. Si vous ne faites pas votre part, c'est quel qu'un d'autre qui devra la faire, et cela exerce une grande pression psychologique sur vous et vous pousse à faire de votre mieux.

J'ai vu des exemples de solidarité à petite échelle, quand les gens font attention pour vous, vous avertissent du supérieur qui est en service ce jour-là, ou vous couvrent quand vous voulez filer aux toilettes.

Parfois j'ai aussi été déçue. Lors de cette confrontation avec notre chef dans l'entreprise de nettoyage, mes deux autres collègues n'avaient pas l'air de me soutenir quand j'essayais de faire quelque chose pour la femme qui s'était blessée. Elles étaient simplement prêtes à retourner au travail. Comment l'interpréter ? C'est peut-être une sorte de truc culturel régional chez les Blancs de la campagne dans le Maine. Je ne sais pas. Mais dans l'ensemble, à part le fait que des frictions intimes naissent dans tout emploi, vous savez que vous dépendez des autres. Cette espèce de solidarité inhérente pourrait constituer une base pour se confronter à la direction et exiger un meilleur traitement.

Tout semblerait indiquer l'intérêt de ces travailleurs à s'organiser formellement en syndicats, ou tout au moins informellement pour résister à quelques-uns des abus dont vous avez fait l'expérience. Mais cela ne semble pas se réaliser. Quelle est l'explication ?

Une chose qui est devenue absolument claire pour moi, c'est que la place de travail est un cadre totalitaire. Il y règne une atmosphère de peur. Aux Etats-Unis vous pouvez être licencié à volonté, à moins que l'entreprise ne connaisse la présence d'un syndicat ou que vous ayez un contrat. Vous pouvez être licencié parce que vous avez un drôle d'air. Vous pouvez certainement être licencié parce que vous êtes un perturbateur et bien que ce soit tout à fait illégal, des gens sont licenciés en grand nombre tout le temps pour activité syndicale. J'ai lu que l'AFL-CIO estime que 10 000 personnes sont licenciées ou punies d'une manière ou d'une autre chaque année pour activité syndicale. J'ai appris depuis lors qu'il s'agit là d'un chiffre largement sous-estimé. La vérité pourrait être plusieurs fois ce nombre. C'est donc la peur.

J'avais toujours pensé que ces emplois ne valaient pas la peine de se laisser insulter ou maltraiter, qu'on pouvait toujours claquer la porte, descendre la rue et en trouver un autre. C'était certainement vrai entre 1998 et 2000 quand j'ai fait mon enquête. Mais bien que ces emplois ne paient pas beaucoup, ce que j'ai réalisé, c'est que changer d'emploi c'est perdre au moins deux semaines de salaire. Cela peut être trop dur à supporter. ■

Les « concessions » tamisées des pharmas

L'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce-ADPIC (en anglais TRIPS) fait partie du paquet de traités signés en 1994 et qui sont « gérés » par l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Cet accord, que les 142 pays membres de l'OMC doivent mettre en application au plus tard le 1^{er} janvier 2006, institue pour la première fois dans l'histoire une validité universelle des brevets. Il intègre aussi les brevets sur les médicaments¹. Un brevet octroie un monopole de vente de 20 ans à son détenteur, donc la possibilité de vendre cher.

Les ravages de l'épidémie de sida et d'autres maladies infectieuses que seuls des médicaments nouveaux, donc protégés par des brevets, peuvent traiter efficacement, ont mis en évidence le choc entre, d'une part, le besoin urgent pour les populations des pays pauvres d'un accès à ces médicaments « hors de prix » pour elles et, d'autre part, la dépendance croissante des multinationales pharmaceutiques, engagées dans un processus exacerbé de concurrence et de concentration, envers un petit nombre de leurs substances les plus récentes, les fameux « blockbusters », dont le brevet leur assure des surprofits sur lesquels se joue leur capitalisation boursière.

Robert Lochhead

L'ADPIC offre deux échappatoires à la cherté des médicaments brevetés. En invoquant une urgence de santé publique, un gouvernement peut recourir, sans l'accord du détenteur du brevet, à la *licence obligatoire* pour faire produire une copie générique, à condition de lui reverser un pourcentage sur les ventes. Ce gouvernement dispose aussi de la possibilité d'*importation parallèle*, c'est-à-dire importer le médicament de marque d'un pays où il est vendu moins cher. Ces échappatoires ont été peu utilisées par les pays « en voie de développement », surtout les plus pauvres, parce que les gouvernements impérialistes – ceux des Etats-Unis, de l'Union européenne, du Canada, de l'Australie, du

Japon, de la Suisse – et les multinationales pharmaceutiques ont usé de tous les moyens de pression, d'intimidation et de chantage à leur disposition pour les en dissuader.

Le rapport de force défavorable aux pays de la périphérie les a contraints, en 1986, à se plier à un cadre multilatéral, l'ADPIC, contraire à leurs intérêts. Mais au lieu de laisser jouer ce cadre multilatéral, le même rapport de force est réutilisé sans cesse d'une manière bilatérale pour amener les gouvernements des pays dépendants à renoncer à faire usage des possibilités que leur offre le cadre multilatéral².

Trois pays de la périphérie ont été au centre du conflit sur les médicaments brevetés. Ce sont ceux qui disposent d'une industrie pharmaceutique capable de produire des médicaments nouveaux : le Brésil et la Thaïlande, qui ont d'ores et déjà mis en application l'ADPIC mais ont recouru plusieurs fois à la licence obligatoire, et surtout l'Inde qui ne mettra en application l'ADPIC qu'au dernier moment. L'Inde est le plus grand producteur de médicaments génériques du monde, c'est-à-dire rien de moins qu'un pirate aux yeux des multinationales.

Doha : une déclaration métissée

A l'approche de la Conférence ministérielle de l'OMC à Doha, au Qatar, qui s'est tenue du 9 au 14 novembre dernier, une coalition de 80 pays du tiers-monde, emmenée par l'Inde, le Brésil et le Zimbabwe, et soutenue par une campagne internationale animée depuis deux ans par les ONG Médecins sans frontières, Oxfam, Act-Up et d'autres, s'est mobilisée pour exiger une révision de l'ADPIC dans le sens d'un relâchement des contraintes qu'exercent les brevets de médicaments sur les pays en voie de développement³.

La déclaration de compromis adoptée le 14 novembre à Doha est apparue comme une victoire des pays en voie de développement. « Enorme victoire », conclut Oxfam⁴. « Il était temps que la vapeur s'inverse », écrit Act-Up.

La déclaration adoptée par la conférence mélange réaffirmation de l'ADPIC et concessions :

« 1. Nous reconnaissons la gravité des problèmes de santé publique qui touchent de nombreux pays en développement et pays les moins avancés, en particulier ceux qui résultent du VIH/SIDA, de la tuberculose, du paludisme et d'autres épidémies. [...]

3. Nous reconnaissons que la protection de la propriété intellectuelle est importante pour le développement de nouveaux médicaments. Nous reconnaissons aussi les préoccupations concernant ses effets sur les prix.

4. Nous convenons que l'Accord sur les ADPIC n'empêche pas et ne devrait pas empêcher les Membres de prendre des mesures pour protéger la santé publique. En conséquence, tout en réitérant notre attachement à l'Accord sur les ADPIC, nous affirmons que ledit accord peut et devrait être interprété et mis en œuvre d'une manière qui appuie le droit des Membres de l'OMC de protéger la santé publique et, en particulier, de promouvoir l'accès de tous aux médicaments.

A ce sujet, nous réaffirmons le droit des Membres de l'OMC de recourir pleinement aux dispositions de l'Accord sur les ADPIC, qui ménagent une flexibilité à cet effet.

5. En conséquence et compte tenu du paragraphe 4 ci-dessus, tout en maintenant nos engagements dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC, nous reconnaissons que ces flexibilités incluent ce qui suit : [...]

b. Chaque Membre a le droit d'accorder des licences obligatoires et la liberté de déterminer les motifs pour lesquels de telles licences sont accordées.

c. Chaque Membre a le droit de déterminer ce qui constitue une situation d'urgence nationale ou d'autres circonstances d'extrême urgence, étant entendu que les crises dans le domaine de la santé publique, y compris celles qui sont liées au VIH/SIDA, à la tuberculose, au paludisme et à d'autres épidémies, peuvent

représenter une situation d'urgence nationale ou d'autres circonstances d'extrême urgence. [...]»⁶

Enfin les 39 pays les plus pauvres (les LDC), c'est-à-dire essentiellement des pays d'Afrique subsaharienne, se voient accorder 10 ans supplémentaires de délai pour mettre en application l'ADPIC : 2016 au lieu de 2006.

Un dogme défavorable à l'innovation

Ce résultat démontre sans aucun doute ce qu'une coalition de gouvernements du tiers-monde, appuyée et popularisée par des ONG décidées du Nord, peut mettre en œuvre comme force de pression sur les multinationales et les Etats des pays impérialistes. La subite flexibilité des Etats-Unis a surpris. Alors que leur gouvernement était depuis des années le plus dur à exiger l'interprétation la plus restrictive de l'accord TRIPS, il semble avoir d'emblée proposé à Doha une formule qui a été concrétisée par l'accord final. La brutale rapidité avec laquelle les gouvernements du Canada et des Etats-Unis ont mis Bayer sous la menace d'une licence obligatoire sur son antibiotique Cipro contre le charbon (l'anthrax) avait délégitimé, momentanément, l'intransigeance traditionnelle des gouvernements occidentaux face aux gouvernements du tiers-monde. De plus, les dirigeants des multinationales et leurs gouvernements sont parfaitement conscients que, à l'étape présente, un tel accord ne contrevient ni à leurs intérêts immédiats, ni aux principes sur lesquels ils sont intransigeants (la propriété intellectuelle). Leurs déclarations étaient assez explicites à ce propos.

Il faut rappeler que la licence obligatoire n'est pas une innovation tiers-mondiste récente. Elle existe depuis 1883 dans le droit britannique des brevets. En 1961, le gouvernement de Sa Gracieuse Majesté y a recouru pour le service national de la santé refusant de payer le prix qu'exigeait Pfizer pour sa tétracycline. Le gouvernement du Royaume-Uni acheta donc la tétracycline à meilleur prix en Italie. Ce pays, jusqu'en 1978, comme l'Inde aujourd'hui, ne reconnaissait aucun brevet sur une substance

médicamenteuse mais seulement sur des procédés de sa fabrication⁷.

L'interview récente du prix Nobel d'économie 2001 et ancien chef économiste de la Banque mondiale, Joseph E. Stiglitz, révèle combien le dogme présent de la propriété intellectuelle est récent et discutable: «*Par exemple, il est de plus en plus admis que le régime de propriété intellectuelle établi sous l'Uruguay Round – l'accord ADPIC (sur les aspects relatifs à la propriété intellectuelle touchant au commerce) – a été construit au profit des pays industriels. Quand j'étais à la Maison-Blanche comme conseiller économique, je me suis opposé à cet accord. Des critiques étaient aussi exprimées par le bureau des politiques scientifiques et technologiques. Je considère qu'un tel régime de propriété intellectuelle pourrait même être défavorable à l'innovation et à la croissance économique. Nous nous inquiétons également de ce qu'une protection excessive pourrait empêcher l'accès aux médicaments dans les pays en développement.*»⁸

Quid des pays sans industrie ?

Lorsque l'on regarde de plus près les résultats de Doha, on constate que les gouvernements occidentaux, et les multinationales pharmaceutiques pour lesquelles ils militent, n'ont rien concédé sur l'essentiel.

Ce que les gouvernements du tiers-monde voulaient, c'était un texte d'interprétation de l'ADPIC qu'ils puissent invoquer lorsqu'une multinationale pharmaceutique ou un gouvernement du Nord ferait pression sur eux pour limiter leur recours aux génériques, ou les poursuivrait devant les tribunaux ou l'organe de règlement des différends de l'OMC. Ce résultat est plus qu'aléatoire. Sur chaque question, la déclaration dit une chose et une autre et l'interprétation se fera chaque fois selon le rapport de force et le contexte. En réalité, rien de solide ne les protège contre les rudoiments bilatéraux par lesquels les gouvernements du Nord ont pu tant de fois intimider la plupart des gouvernants du tiers-monde⁹.

La négociation s'est bloquée sur le point de savoir comment les pays sans industrie pharmaceutique suffisante, c'est-à-

dire la plupart, pourront faire usage du droit à la licence obligatoire que la déclaration leur réaffirme dans son paragraphe 6:

«*6. Nous reconnaissons que les Membres de l'OMC ayant des capacités de fabrication insuffisantes ou n'en disposant pas dans le secteur pharmaceutique pourraient avoir des difficultés à recourir de manière effective aux licences obligatoires dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC. Nous donnons pour instruction au Conseil des ADPIC de trouver une solution rapide à ce problème et de faire rapport au Conseil général avant la fin de 2002.*»

Pourront-ils recourir à l'importation parallèle? Pourront-ils faire produire, comme par procuration, un générique par une industrie d'un pays de leur choix respectueux de l'ADPIC, ou peut-être même par un laboratoire d'un pays du Nord, sans que cela implique une déclaration de licence obligatoire de ce pays pour son propre compte, ni de rétorsion contre le pays et l'entreprise productrice pressentis? Le brouillon de propositions à ce sujet de la Commission européenne révèle la détermination des gouvernements du Nord de restreindre cela dans la plus étroite perspective «*humanitaire*» et paternaliste: ne permettre la licence obligatoire que pour une liste restreinte de maladies; seulement dans un petit nombre de pays les plus pauvres; en l'interdisant si le détenteur du brevet a offert un prix abaissé; en exigeant la preuve que le pays ne peut absolument pas effectuer la production lui-même, même si le prix de l'importation est de toute façon moins cher; en interdisant à un producteur de générique d'exporter vers plus qu'un pays demandeur¹⁰.

Pas de marché, pas de recherche

Les «*bonnes dispositions*» des gouvernements du Nord ont été d'autant plus faciles que le marché du tiers-monde n'intéresse pas les multinationales pharmaceutiques: 80% des ventes de médicaments se concentrent en Amérique du Nord, en Europe occidentale et au Japon, là où il y a une demande solvable; l'Afrique compte pour 1%¹¹. En outre, ni elles ni les gouvernements occidentaux n'ont envie de prendre en

charge l'épidémie de sida et les autres pandémies infectieuses des pays pauvres. Le recours par certains gouvernements du Sud aux producteurs de génériques bon marché d'Inde ou du Brésil est pour le moment une soupape utile, en attendant qu'elles et les gouvernements occidentaux mettent au point sur ces questions une sorte de prise en main du monde selon leurs intérêts.

Les maladies spécifiques qui frappent particulièrement les pays du Sud sont tout à fait négligées par la recherche dans le Nord : sur les 1223 nouvelles substances médicamenteuses brevetées entre 1975 et 1996, seules 11 concernent des maladies tropicales¹². Sur 11 firmes pharmaceutiques dont les ventes cumulées totalisent 191 milliards de francs suisses, huit déclarent n'avoir effectué aucune recherche sur la maladie du sommeil et la maladie de Chagas, qui frappent des dizaines de millions de personnes respectivement en Afrique et en Amérique latine¹³.

La concurrence des génériques a été ces dernières années le levier qui a forcé à la baisse le prix des nouveaux médicaments contre le sida. Médecins sans frontières redoute qu'à partir de 2006, quand tous les pays devront avoir mis en application l'APDIC et que donc tous les nouveaux médicaments seront protégés pour 20 ans par des brevets devant être respectés dans le monde entier, ce levier disparaîsse et que les prix montent très haut.

En mai 2000, le prix d'un cocktail d'antirétroviraux contre le VIH s'élevait à 10400 dollars par année par patient. Quand en octobre 2000, le producteur de génériques indien Cipla offrit de vendre un cocktail triple antirétroviral pour 800 dollars, les choses bougèrent. Dans le cadre d'une initiative de l'ONU pour offrir ces cocktails à quelques pays les plus pauvres, les multinationales baissèrent le prix à 931 dollars. En février 2001, le prix du générique descendait à 350 dollars et une guerre des prix entre les marques et les génériques démarrait. En octobre 2001, on trouvait un cocktail triple au prix de 295 dollars.

L'azythromycine est un antibiotique utilisé pour traiter des infections respiratoires et vénériennes très répandues dans les pays en voie de développement.



En octobre 2001, Pfizer qui détient le brevet vend cette substance au Kenya, sous la marque Zithromax, au prix de 2,02 dollars la capsule de 250 mg. En Inde, plusieurs producteurs de génériques vendent l'azythromycine. Pfizer doit donc vendre son Zithromax sur le marché indien 0,84 dollar en mars 2001. Si le Kenya recourait à l'importation parallèle du Zithromax de Pfizer en l'achetant en Inde, il pourrait l'offrir à deux fois et demi plus de patients pour le même budget. Mais si le Kenya déclarait une licence obligatoire et achetait en Inde un générique, dont le prix oscille entre 0,39 et 0,54 dollar, il pourrait traiter cinq fois plus de patients, tout en restant en règle avec l'ADPIC, à condition de verser à Pfizer un pourcentage du prix à définir. Les choix en la matière effectués par les différents gouvernements du tiers-monde en dit long sur les classes dominantes subordonnées des pays de la périphérie.

La Thaïlande produit en licence obligatoire la fluconazole, utilisée pour soigner les méningites qui affectent 25% des malades du sida, pour un prix de vente de 0,29 dollar l'unité de 200 mg. Pfizer qui en détient le brevet la vend à 6,2 dollars en Thaïlande, 10,50 dollars au Kenya et 12,20 dollars aux Etats-Unis. Cipla la vend en Inde au prix de 0,64 dollar¹⁴.

Obligatoire en cas de crise extrême

Les négociations à Doha ont été particulièrement acharnées sur la formulation

dans l'article 5 (voir plus haut) des motifs pour lesquels une licence obligatoire peut être décidée. Le 13 novembre, il n'y avait pas encore de consensus. L'Inde exigeait une formulation qui marque de manière contraignante la primauté de la santé publique sur le droit des brevets. Les multinationales faisaient pression pour la définition restrictive de *situations sanitaires d'urgence*. Le gouvernement suisse exigeait une restriction à des *crises de santé publique*, tandis que les représentants des Etats-Unis exigeaient une liste restrictive des pandémies¹⁵. Si l'alinéa b donne satisfaction aux gouvernements des pays « en voie de développement », l'alinéa c garde la trace des restrictions souhaitées par les gouvernements impérialistes qui l'invoqueront chaque fois qu'ils voudront.

Cela révèle les deux principes qu'ils entendent bien imposer avec intransigeance au-delà des points sur lesquels ils sont prêts à des générosités presque illimitées, par exemple sur les prix de leurs médicaments de marque qu'ils se proposent d'offrir en cadeau aux pays les plus pauvres. Le premier concerne une définition strictement « humanitaire » des exceptions à la validité absolue et universelle des brevets, c'est-à-dire justifiées par des catastrophes sanitaires. Le second a trait à l'endigement de la concurrence commerciale des entreprises pharmaceutiques de l'Inde et du Brésil, pays qui dispose d'un potentiel scientifique important et dont la couche restreinte qui possède un pouvoir d'achat élevé se compte cependant par dizaines



Daniel Vasella, président du conseil d'administration de Novartis.

de millions. Pour les deux négociateurs suisses, Felix Addor, chargé de la propriété intellectuelle, et Luzius Wasescha, délégué aux accords économiques: « *L'Inde et le Brésil ne sont pas préoccupés par les malades. Ils veulent promouvoir leur industrie de génériques* », « ...[ils] se cachent derrière la pauvreté des autres pour faire prospérer leur industrie de génériques. »¹⁶ Novartis et Roche se cacheraient-ils derrière les sciences de la vie, pour faire prospérer quoi ?

C'est ici qu'il faut rompre avec la logique compassionnelle qui domine dans ces questions. Il faut justement défendre la vitalité et la collaboration continentale pour les laboratoires pharmaceutiques du tiers-monde afin que les populations des pays de la périphérie puissent agir pour obtenir l'accès aux médicaments et non plus dépendre de l'aide occidentale.

Pour Daniel Vasella, président du conseil d'administration de Novartis, la sixième plus grande entreprise pharmaceutique dans le monde: « ... les pays en développement n'ont ni le savoir-faire, ni les experts scientifiques leur permettant de créer une industrie de haute technologie. Si l'on veut donc sincèrement aider ces pays à se développer, il faut les aider à bâtir et à développer des industries simples, comme celle du textile, et non casser les brevets. »¹⁷ Que les « pays pauvres » ne prétendent donc pas se mêler de la production des médicaments sophistiqués modernes ! Quant à laisser entrer leurs textiles, ce n'est jamais le bon moment.

Quelques propositions...

Il est probable que les pays en voie de développement et les ONG qui ont mené campagne vont tenter d'arracher, dans la foulée, quelques amendements au texte même de l'accord ADPIC.

Quelles propositions peuvent être imaginées qui puissent faire l'objet d'une campagne de pression de notre part dans les pays du Nord, sur nos gouvernements et sur les multinationales pharmaceutiques ?

1. Les possibilités légales pour les gouvernements de suspendre le respect d'un brevet sur un médicament doivent être élargies. Et cela pour tous les pays, pas seulement ceux en voie de développement et encore moins seulement les plus pauvres d'entre eux, car les droits des pays plus puissants peuvent légitimer les mêmes droits pour les pays plus faibles, comme l'affaire du Cipro le démontre.

2. Aucun brevet de médicament ne devrait jouir de validité dans une région du monde où leurs détenteurs ne sont pas présents et ne mènent aucune recherche sur les pathologies particulières de cette région. A l'exemple du Brésil dont la loi sur la propriété intellectuelle ne met un médicament breveté au bénéfice de l'ADPIC que si le détenteur du brevet le produit au Brésil même. Une instance internationale pourrait arbitrer la définition de telles régions, définir la liste des pathologies les plus urgentes à combattre dans chacune et la liste des médicaments qui doivent être mis à disposition en suspendant leurs brevets.

L'OMS pourrait être une telle instance si elle n'était pas de plus en plus prise en main par les multinationales pharmaceutiques. Le ministre de la santé du Zimbabwe, Timothy Stamps, exigeait dans une interview récente trois choses : que les gouvernements du Nord cessent d'imposer le blocage du budget de l'OMS, ce qui l'accule à se tourner vers des financements par les multinationales ; qu'elle cesse d'organiser son activité autour de priorités mondiales qui se révèlent être celles des gouvernements du Nord ; qu'elle régionalise son activité autour des urgences sanitaires spécifiques de chaque groupe régional de pays¹⁸ (sans que ces groupes régionaux deviennent des « zones protégées » de certains pays, comme c'est le cas pour l'Amérique centrale et la Caraïbe face aux Etats-Unis).

3. L'industrie pharmaceutique justifie les brevets et les prix élevés qu'ils permettent, par ses investissements dans la recherche. Mais beaucoup de leurs

médicaments ont été mis au point avec des contributions essentielles de la part d'instituts de recherche universitaires financés par les contribuables des pays industrialisés. Un inventaire devrait en être fait. Il devrait être interdit de céder des droits exclusifs sur ces médicaments aux entreprises pharmaceutiques comme cela se fait si souvent en lien avec la pénétration des multinationales dans l'université. Toute découverte réalisée sur des financements publics devrait être mise dans le domaine public afin que l'industrie pharmaceutique des « pays en développement » puisse y avoir accès gratuitement afin d'exploiter ce savoir pour une production. Cette exigence pourrait être concrétisée à la fois par des lois sur la recherche publique et directement par une mobilisation des chercheurs des laboratoires publics. Ces laboratoires pourraient en lien avec des ONG comme Médecins sans frontières et avec des laboratoires du tiers-monde développer des médicaments ciblant les maladies tropicales afin de les rendre accessibles à tous comme un bien public. ■

1. Voir notre article dans *à l'encontre* n° 2 de novembre 2001.
2. Voir l'article de Aileen Kwa dans *à l'encontre* n° 2 de novembre 2001.
3. Médecins sans frontières, campagne d'accès aux médicaments essentiels, Rapport novembre 2001.
4. *New Scientist*, 24 novembre 2001.
5. Act-Up, communiqué de presse 15 novembre 2001.
6. www.omc.org.
7. Médecins sans frontières, Rapport cité.
8. *Le Monde*, 6 novembre 2001.
9. *à l'encontre* n° 2.
10. *New Scientist*, 24 novembre 2001.
11. *Cash*, 9 novembre 2001.
12. *Idem*.
13. Médecins sans frontières, Rapport 9 octobre 2001.
14. Médecins sans frontières, campagne d'accès aux médicaments essentiels, Rapport novembre 2001.
15. *Le Monde*, 14 novembre 2001.
16. *Le Temps*, 12 novembre et 30 octobre 2001.
17. Interview *Le Temps*, 19 novembre 2001.
18. *New Scientist*, interview 20 octobre 2001.

« Dans un monde cartellisé, le brevet est anachronique »

Nous nous sommes entretenus avec Jean-Pierre Berlan, économiste, agronome et directeur de recherche à l'INRA (Institut national de la recherche agronomique – France). Il est l'auteur, entre autres, de « La guerre au vivant, OGM et autres mystifications scientifiques », Editions Agone 2001. Nous poursuivons ici la



réflexion initiée dans le numéro précédent de « à l'encontre ». L'actualité, dans le domaine pharmaceutique (médicaments contre le sida), des logiciels (Microsoft) ou de l'agriculture (OGM, hybrides), a relancé le débat public sur la dimension régressive, pour l'avenir de l'humanité, de la propriété privée monopolistique. Cela suscitera-t-il une réflexion chez les néo-convertis au post-libéralisme ? (Réd.)

La brevetabilité du vivant suscite depuis quelques années un vaste débat. Or, dans le domaine agricole, cette question se pose depuis fort longtemps...

Jean-Pierre Berlan : En effet, les esprits s'échauffent à propos du brevet sur le vivant. Il existe une directive européenne dite directive 98/44, appelée de façon sournoise, pour ne pas dire mensongère, « brevetabilité des inventions biotechnologiques ». Le Parlement européen l'a votée en juillet 1998. Les pays européens devaient dans un délai de deux ans mettre leur législation en conformité, c'est-à-dire transposer cette directive dans le droit de chacun des pays de l'UE. Dans un certain nombre de pays – en particulier en Allemagne et en France – cette directive est en panne. L'Angleterre l'a évidemment déjà transposée. Cette directive donne lieu à un débat fourni au sein du gouvernement français. Mais si l'on s'attache à la substance de cette directive européenne, plutôt qu'à la forme, ce brevet sur le

vivant existe depuis longtemps dans le domaine agricole. Car son enjeu est d'interdire la pratique fondatrice de l'agriculture, semer le grain récolté.

Les premiers semenciers professionnels apparaissent aux alentours de 1860 en Angleterre. Ces derniers se rendent compte très vite qu'ils ne peuvent pas vendre de « semences » tant que le grain récolté est aussi la semence de l'année suivante. Ils s'attaquent donc immédiatement à cette « propriété malheureuse » des plantes qui consiste à se re-produire dans le champ du paysan. Depuis un siècle et demi, ils mènent donc une guerre secrète contre cette propriété. Guerre secrète, puisque révéler cet objectif mortifère, c'était le rendre politiquement inaccessible.

Cette guerre secrète a pris maintenant une forme ouverte avec la technologie « contrôle de l'expression des gènes ». Cette technique de transgénèse brevetée en mars 1998 par le Ministère de l'agriculture américain (la recherche « publique ») et une firme privée a été surnommée, à juste titre, Terminator. Monsanto a voulu aussitôt mettre la main sur une technique aussi prometteuse en rachetant cette firme privée et son brevet. Il s'agit d'une technique qui permet de stériliser la descendance d'une plante. Elle consiste à introduire une construction génétique qui, actionnée avant le semis, va tuer le germe du grain en formation. La plante est génétiquement transformée pour stériliser, pour « suicider », sa descendance. Cette technique est donc le plus grand triomphe de la biologie appliquée à l'agriculture depuis 150 ans puisque la loi du profit a enfin vaincu la loi de la vie. C'est aussi la plus grande bourde politique que pouvait commettre le complexe génético-industriel puisqu'elle révélait l'objectif mortifère qu'impose cette loi du profit.

Je voudrais observer que les firmes qui mettent au point ce genre de techniques sont aussi celles qui produisent des herbicides, des pesticides, des fongicides, des insecticides, des bactéricides, des gamétocides. Plutôt que de parler des

« sciences de la vie », de « biotechnologies », il serait donc plus exact de parler de nécrotechnologies !

Comment, dans cette stratégie d'expropriation des agriculteurs, le brevet s'insère-t-il ?

Effectivement, une autre arme est le brevet. Au nom du brevet sur les semences génétiquement modifiées, la pratique de semer le grain récolté – c'est la pratique fondatrice de l'agriculture – est remise en cause. Le brevet est donc une stérilisation légale des plantes qui a l'avantage d'être moins coûteuse que les transgénèses de type Terminator, délicates à mettre au point et dont le fonctionnement est encore aléatoire. Le but final du brevet dans le domaine agricole est d'interdire au paysan de semer le grain récolté. Cela a toujours été l'objectif depuis le XIX^e siècle : il fallait créer un marché. Bien entendu, tout ceci est occulté par la propagande destinée à faire croire que les plantes transgéniques brevetées permettront de nourrir la planète et de protéger l'environnement.

Si l'on veut saisir le caractère aberrant de cette interdiction, on peut faire une comparaison pédagogique. Je fais référence ici à un texte de l'économiste Frédéric Bastiat (1801-1850), un libéral, un libre-échangiste, ayant produit des textes solides contre les protectionnistes de l'époque. Bastiat avait écrit en 1845 un essai qui s'intitulait : « La pétition des fabricants de chandelles ». Il ridiculisait les fabricants de chandelles qui demandaient que nous fermions nos portes et fenêtres pour leur permettre de lutter contre la concurrence déloyale du soleil.

On peut utiliser cette même image dans le domaine agricole. Les plantes et les animaux se reproduisent et se multiplient. Quelle catastrophe, n'est-ce pas, pour les sélectionneurs, semenciers et éleveurs ! Notre société capitaliste qui se présente sous le déguisement avenant du libéralisme est en train de créer un privilège pour un cartel de transnationales. Il s'agit de séparer ce qui est intimement lié dans le vivant, c'est-à-dire la production de la re-production. La production ▶

va rester dans les mains de l'agriculteur, la re-production doit être, à l'étape actuelle, le monopole d'un cartel de quelques transnationales.

Historiquement, le brevet n'avait-il pas une fonction qui était à l'opposé de ce pouvoir monopolistique mondialisé ?

Au départ, le brevet est une construction libérale qui a sa pertinence. Il faut se poser la question suivante : pourquoi les libéraux du XIX^e siècle pour qui toute forme de monopole est anathème ont-ils créé le brevet, c'est-à-dire un monopole, même provisoire, sur une invention ? On interprète maintenant le brevet comme un système de protection de l'inventeur, alors qu'au départ c'est un système destiné à stimuler l'invention et l'innovation. Comment ? En organisant paradoxalement la destruction de la protection qu'il est censé créer ! Le brevet exige que les étapes de l'invention soient décrites de façon à ce que n'importe qui, versé dans l'art correspondant, puisse la reproduire. Il organise ainsi la publicité et la diffusion des connaissances techniques. Il incite les inventeurs à chercher des dispositifs nouveaux contournant un brevet ou le perfectionnant et, en quelque sorte, il les leurre en leur faisant croire qu'ils pourront faire fortune. Le brevet, c'est la mise en œuvre consciente dans le domaine de l'invention, de la fameuse main invisible de Smith : l'inventeur « en poursuivant son propre gain » est « conduit par une main invisible à promouvoir un but qui n'était nullement dans son intention ». La main invisible est le brevet, le but, c'est le progrès technique qui bénéficie, pense-t-on, à l'ensemble de la société. Et ce progrès technique est assimilé au Progrès.

Pour que cette construction subtile fonctionne, il faut une économie très concurrentielle. C'est le cas au XIX^e siècle lorsque triomphe l'industrie mécanique. Mais comme on le sait – et comme le savait fort bien Smith mais comme veulent l'ignorer les néo-libéraux actuels qui se situent à l'exact opposé des fondateurs dont ils se réclament –, la concurrence est la dernière chose que veulent les hommes d'affaires. Et le droit de brevet s'est donc progressivement retourné

contre les intentions de ses promoteurs libéraux.

Par exemple, le brevet sur les médicaments est du point de vue libéral une absurdité : ce sont des molécules qui sont brevetées. La molécule étant brevetée, personne ne peut contourner l'invention qui a été faite. Que l'on brevète un procédé de production d'un médicament, cela me semble déjà contestable. Mais il est possible de perfectionner un procédé en trouvant un autre procédé plus efficace. Par contre, le brevet du médicament ne peut être contourné, et il crée une situation de monopole. Un monopole véritablement criminel comme on vient de s'en apercevoir.

Dans le monde actuel cartellisé, le brevet est devenu anachronique. Cette construction libérale a eu sa valeur puisqu'en organisant la destruction de ce qu'elle était censée protéger, elle a sans doute stimulé le progrès technique à l'époque du capitalisme concurrentiel. Mais nous sommes sortis depuis plus d'un siècle de ce capitalisme concurrentiel ! N'est-il pas significatif que les études économiques faites depuis une vingtaine d'années pour mettre en évidence l'effet stimulant du brevet sur l'activité inventive ont toutes échoué. Dès lors, ne faut-il pas se débarrasser du brevet puisqu'il ne remplit plus le rôle d'intérêt public pour lequel il avait été créé ?

Pour revenir à l'évolution de l'agriculture depuis la Seconde Guerre mondiale, n'attend-on pas assisté, durant toute une étape, à un vaste processus de coopération, allant à l'encontre de la fermeture cartellaire actuelle ?

On a assisté depuis une cinquantaine d'années à une augmentation inouïe à l'échelle historique des rendements des principales cultures. Dans un pays comme la France, les rendements ont été multipliés environ par 5 depuis la Seconde Guerre mondiale. Il avait fallu dix siècles pour qu'ils doublent. Cette tendance est aussi vraie pour une grande partie des pays du tiers-monde, à partir de la « révolution verte », que l'on peut critiquer par ailleurs. Mais le fait reste que les rendements ont augmenté de façon considérable.

L'augmentation des rendements est elle-même le fruit de la coopération internationale entre chercheurs publics du monde entier. Prenons l'exemple de la « révolution verte ». Un agronome américain, S. C. Salmon, qui faisait partie des troupes d'occupation du Japon en 1946, constate que les Japonais cultivent des variétés productives de blé à taille courte (naines) : Norin 10 et Norin 15. Il envoie ce matériel végétal à un sélectionneur, O. A. Vogel, à la station de Pullman dans l'Etat de Washington. Ce dernier croise ces variétés japonaises avec des variétés américaines et, en 1953, il envoie ce nouveau matériel à Norman Borlaug, au CIMMYT (Centre International d'Amélioration du Blé et du Maïs) au Mexique. Borlaug croise ce matériel avec des variétés mexicaines et crée les premières variétés de la « révolution verte ». Elles sont caractérisées par une taille courte et l'insensibilité au photopériodisme, et réagissent très bien à l'utilisation massive d'intrants. A la fin des années 1950, ces variétés se diffusent, le rendement triple et le Mexique exporte même du blé au début des années 1960. C'est le point de départ de la « révolution verte ». A partir de 1958 les fondations Ford et Rockefeller répéteront l'opération avec le riz dans le sud-est de l'Asie, également à partir de variétés japonaises. La première chose que ces fondations feront sera même de traduire la littérature scientifique japonaise sur le riz.

Les variétés de blé Norin comportaient dans leur parenté deux variétés d'origine américaine, l'une Fultz et l'autre Turkey, introduites au Japon en 1892. Ces variétés provenaient elles-mêmes de Russie grâce aux mennonites (membres d'une secte anabaptiste) qui les avaient apportées avec eux en émigrant aux Etats-Unis entre les années 1870 et 1880.

L'augmentation prodigieuse du rendement du blé depuis la guerre repose sur la mise en commun des ressources génétiques, le partage des connaissances, la coopération internationale entre chercheurs publics, bref une mondialisation non marchande de ces ressources et des connaissances.

Le complexe génético-industriel (cette constellation de grandes firmes – Monsanto, Syngenta, Aventis..., de technocrates à leur dévotion, de techniciens scientifiques au savoir faire expéditif et limité) est en train de remplacer cette mondialisation non marchande par la cartellisation marchande des ressources génétiques et leur piratage et par la « guerre économique ». C'est une formidable régression pour l'humanité.

De plus, il faut savoir que l'Amérique du Nord est un continent dépourvu de ressources génétiques d'intérêt agronomique. La seule espèce d'importance originaire d'Amérique du Nord est le tournesol. Et le seul animal de ferme que l'Amérique du Nord nous a donné est la dinde. Je laisserais volontiers l'exclusivité de la dinde aux Etats-Unis.

Les ressources génétiques qui ont permis de construire la puissance de l'agriculture américaine ont été importées du monde entier. Or, on se trouve, actuellement, dans la situation où ceux qui ont bénéficié librement des ressources génétiques, pour ne pas dire qu'ils les ont pillées dans le monde entier, exigent un droit de brevet sur ces mêmes ressources génétiques! Il faudrait d'abord que les Etats-Unis remboursent leurs dettes génétiques au monde avant que l'on puisse commencer à discuter de quoi que ce soit en matière de brevetabilité du vivant dans ce domaine.

Mais qui le sait? La puissance de propagande, de désinformation du complexe génético-industriel est énorme; il mène une véritable « guerre d'information » à la hauteur des enjeux économiques. Comme dans toutes les guerres, la propagande est un instrument des dominants. C'est ainsi que de nombreux parlementaires européens ont été bernés et ont voté la directive 98/44 en croyant qu'elle allait permettre de protéger l'environnement et de nourrir la planète.

Les transnationales n'opèrent-elles pas sur le terrain juridique et, simultanément, sur celui des « nécrotechnologies »? Dans vos travaux, vous avez insisté sur la place desdits « hybrides » dans le processus de césure entre pro-



duction et re-production. Pourriez-vous nous préciser ce point de vue?

L'objectif du brevet est de séparer la production et la re-production. Comme le montre l'exemple états-unien, tout ce qui est transgénique est brevetable. Plus précisément, les juristes stipendiés par leurs mentors transnationaux jurent leurs grands dieux qu'il ne s'agit pas de breveter le vivant car seule la technologie – la construction transgénique – est brevetée. Mais par extension, la plante elle-même devient, de fait, brevetée lorsqu'elle contient cette technologie! Et comme le brevet interdit d'utiliser la technologie brevetée sans licence de son propriétaire, le paysan est en réalité exproprié de la pratique de semer le grain récolté! Ces juristes sont payés pour nous faire prendre des vessies pour des lanternes.

Lorsque j'insiste sur l'absurdité de séparer la production et la re-production, il faut avoir à l'esprit qu'en biologie, toute production passe par une reproduction. Certaines plantes par exemple conservent leurs caractéristiques individuelles d'une génération à la suivante. C'est le cas du blé, de l'orge, de l'avoine, du soja et de bien d'autres espèces cultivées. Lorsque l'on a affaire à des populations (des mélanges de plantes différentes), les caractéristiques de ces populations se conservent en moyenne. Par exemple, dans une population de bovins, les fréquences génétiques se conservent *en moyenne*, bien que tous les individus du troupeau soient différents de ceux de la génération précédente. Mais la performance de la population ne sera pas modifiée. Production et reproduction est donc intimement lié au vivant.

On peut organiser cette séparation entre production et re-production avec des techniques telles que Terminator. Mais historiquement, la première technique qui a permis de faire cela avec succès est celle dite de l'« hybridation ». Une technique qui s'est développée pour le maïs et qui s'est étendue à des dizaines d'autres espèces alimentaires, au point de devenir la technique reine de la sélection au XX^e siècle.

La propagande a fait du maïs « hybride » la vache sacrée de la recherche agronomique pour mieux occulter qu'il s'agit en réalité de la vache à profit des « semenciers ». Car la caractéristique de ce type variétal, qui le différencie de tous les autres, n'est pas d'augmenter le rendement grâce à une supposée « hybridité » comme on le proclame depuis des décennies, mais de diminuer celui de la génération suivante comme on le fait. En attendant les variétés Terminator, c'est jusqu'ici le seul type variétal qui s'auto-détruit dans le champ du paysan ! Les « hybrides » résolvent donc le problème lancinant du sélectionneur investisseur.

Le maïs dit « hybride » permet de mettre en œuvre dans le champ du paysan la forme la plus drastique de consanguinité, l'autofécondation, et donc en effet, d'empêcher l'agriculteur de semer le grain qu'il récolte car il sera nettement moins productif que des semences commerciales. Pourquoi ?

Ce que l'on appelle une « variété hybride » de maïs consiste à semer des plantes génétiquement identiques. On remplace une population, un mélange de plantes différentes, par un modèle unique. Pourquoi faire une chose pareille ? Pour « améliorer » le maïs, clame-t-on. La réalité est exactement opposée.

Il faut savoir que le maïs est naturellement une plante à fécondation croisée. La fleur mâle est au sommet de la tige, la fleur femelle sur la tige. Au moment de la fécondation, le vent et les insectes transportent le pollen d'une plante à ses voisines, parfois à plusieurs centaines de mètres. En quelque sorte, un champ de maïs est comme une population de mammifères, de chats ou de rongeurs ou humaine. On sait depuis la nuit des temps que faire de la consanguinité dans de telles populations est catastrophique. Eh

bien, une variété « hybride » permet de mettre en œuvre la forme la plus drastique de consanguinité, l'autofécondation. Dans le champ du paysan, ces plantes « hybrides » vont se féconder les unes les autres. Mais comme elles sont génétiquement identiques, il y a autofécondation à l'échelle du champ, exactement comme si l'on faisait le travail titanesque d'ensacher chaque fleur, et de transporter le pollen de chaque fleur mâle sur la fleur femelle correspondante. La génération suivante souffrira donc de dépression d'autofécondation et l'agriculteur ne pourra pas la resemer. Ce que l'on recherchait.

Je voudrais insister sur les mystifications sémantiques qui permettent d'occulter la réalité. Les mots et le vocabulaire, dans le domaine scientifique, politique ou juridique, sont des armes pour mystifier la réalité.

On parle de « variétés hybrides » de maïs. Le terme « hybride » est une première tromperie. Nous avons vu que toute plante de maïs à l'état naturel est le résultat d'un croisement. Toute plante de maïs est donc à l'état naturel un « hybride », et le maïs « hybride » que cultive l'agriculteur dans son champ n'est ni plus ni moins hybride que toute plante de maïs à l'état naturel. Mais cet adjectif permet de développer tout un discours scientifique mystificateur sur les vertus supposées et « inexplicables » de l'aveu même des spécialistes du Centre International d'Amélioration du Maïs et du Blé, de l'hybridité et de détourner l'attention de la réalité : la dépression d'autofécondation dans le champ du paysan.

La deuxième tromperie consiste à utiliser le terme « variété » pour désigner le contraire de ce que l'on fait : on remplace une population, un mélange de plantes différentes, par un modèle unique de plante. Selon Le Robert une « variété » est « le caractère de ce qui est varié, dont les éléments sont divers, différents ». Un synonyme est « diversité ». Une variété « hybride » est donc une diversité de plantes identiques !

Dans vos interventions, entre autres aux côtés de la Confédération paysanne, vous avez établi un lien entre brevetabilité et libertés publiques, démocratie...

Un autre aspect du brevet sur le vivant a trait au danger qu'il fait courir aux libertés publiques. Dans la mesure où il crée un privilège sur la faculté de reproduction – privilège qui est réservé aux transnationales – il y a la possibilité de vendre des semences à des prix exorbitants. Il s'ensuit que les paysans exclus de ce privilège pourraient continuer à semer « en douce ». Il faut donc mettre en place un système qui permet de mettre en œuvre le privilège conféré par le brevet. Il faut donc instituer une police génétique.

Aux Etats-Unis, l'exemple de Monsanto est significatif. Ainsi, cette société utilise des détectives privés pour s'assurer que les agriculteurs ne « piratent » pas ses « semences Biotech », brevetées parce qu'elles contiennent la technologie qui fait l'objet de brevet. Et quand cela ne suffit pas, Monsanto ouvre des lignes téléphoniques gratuites et invite les agriculteurs à dénoncer leurs voisins « pirates ».

Selon Monsanto, la pratique de semer le grain récolté n'est légale que pour les variétés obtenues par les méthodes traditionnelles de sélection. Il suffit donc d'introduire un transgène dans une variété pour en avoir la propriété. Pourtant, la loi américaine préserve le « privilège de l'agriculteur » : semer le grain récolté. Mais ce « privilège » selon Monsanto ne s'applique plus lorsqu'il s'agit de « semences Biotech » brevetées.

Observons une fois encore l'inversion sémantique consistant à qualifier de privilège la pratique fondatrice de l'agriculture, semer le grain récolté. Ce terme piège ceux qui l'utilisent. Il tranche sans débat sur une question politique fondamentale : la faculté du vivant de se reproduire appartient dès lors à ceux qui dénoncent le privilège inexistant de leurs manants pour mieux dissimuler leur privilège exorbitant, celui de prélever, sans autre contrôle que « le marché », une part des récoltes de l'humanité.

L'analyse historique et le constat sur les évolutions présentes ne vous conduisent-ils pas à remettre en cause la dimension monopolistique privée actuelle du brevet ? Et si c'est le cas, quelle alternative pouvez-vous indi-

quer, aussi bien pour ce domaine que pour celui de la recherche ?

L'offensive néo-libérale à l'échelle mondiale qui touche tous les domaines, celui du vivant, celui des logiciels, celui des œuvres d'art, celui des paysages, pose le problème de la propriété privée. Dans un domaine comme celui que nous venons de traiter, le système de propriété privée est inefficace – socialement j'entends, car il crée de nouvelles sources de profit pour quelques-uns. Les ressources dépensées par une firme privée pour la création variétale, par exemple, sont beaucoup plus importantes que les ressources que consacrerait un système public de recherche, mais elles sont en priorité consacrées à l'expropriation du vivant et non pas à l'améliorer.

Mes travaux sur l'histoire de la génétique agricole le montrent très précisément. Prenons le cas des « hybrides ». D'un côté, l'agriculteur demande de meilleures variétés, des variétés plus productives par unité de coût. Mais il n'est pas capable de spécifier la forme sous laquelle il demande ces variétés améliorées. Et il ne peut plus compter sur la recherche pour lui en expliquer l'enjeu. D'un autre côté, le sélectionneur/investisseur, lui, cherche à maximiser son retour sur investissement. Il choisira donc le type variétal le plus profitable, ici la voie des hybrides, c'est-à-dire de variétés économiquement stériles.

Avec l'appui d'une recherche publique de plus en plus sous l'emprise des transnationales, l'investisseur privé mettra en œuvre exclusivement cette technique de sélection qui finira par marcher quand bien même personne n'en aurait voulu sur la base de ses seules vertus. Ainsi, la demande de l'agriculteur de variétés améliorées est-elle transformée en demande d'« hybrides » par l'action des investisseurs qui sont à la recherche de la technique leur offrant le plus grand profit. La prétendue « demande sociale » n'est que la transformation par les investisseurs de notre demande d'un monde meilleur en demande d'un monde produisant plus de profits.

Or, depuis la fin des années 1950, il existe une convention internationale placée sous l'égide de l'Union pour la pro-

tection des obtentions végétales (UPOV), dont le siège est à Genève. Ce système avait pour but de moraliser le marché des semences et d'éviter de vendre une même variété sous de multiples dénominations. D'ailleurs, dès les années 1930, ce système était en place et permettait à l'obteneur, celui qui crée une variété végétale, d'interdire la commercialisation de sa variété sans son autorisation.

A la base du système UPOV, il y a deux principes qui protègent l'intérêt public. Premièrement, toute variété peut être source de variations pour faire une nouvelle variété. Deuxièmement, semer le grain récolté va de soi.

Le principe du certificat d'obtention – « distinction, homogénéité, stabilité » – traduit juridiquement la méthode de sélection des plantes autogames (reproduction par union de gamètes provenant du même individu): introduire la distinction par un croisement entre deux variétés, produire des générations successives autofécondées pour fixer – c'est-à-dire rendre homogènes et stables les plantes –, et sélectionner/isoler la meilleure variété nouvelle. La rémunération de l'obteneur, la redevance, est déterminée par un débat au sein de la profession agricole. Cette redevance ne peut être que modeste. Si elle augmente, l'acheteur, le paysan, refusera de la payer en semant des semences de ferme plutôt que des semences certifiées. En effet, tant que l'agriculteur sème le grain qu'il récolte, le logiciel génétique n'a pas de « valeur ».

Un tel système a deux aspects positifs. Il fait dépendre la rémunération de l'obteneur d'un débat démocratique. Ensuite, il exige une intervention beaucoup plus importante de la recherche publique qui doit rester maîtresse des grandes orientations. Cette recherche ne doit pas s'appuyer sur des grandes transnationales pour améliorer les plantes, mais doit s'appuyer sur un réseau d'agriculteurs-agronomes-sélectionneurs. Ils ont existé durant très longtemps dans différents pays. Actuellement, ils sont en train de passer sous la coupe des transnationales. Il y a de la part de ces dernières une politique de terre brûlée dans la mesure où ce réseau d'agronomes-sélectionneurs est en voie de disparition. Or, ce

sont de grands agronomes qui travaillent très bien, qui prennent le matériel de la recherche publique et qui réussissent à en faire des variétés commerciales et en tirent une rémunération importante du point de vue d'un entrepreneur individuel, mais évidemment modeste par rapport au taux de retour sur investissement exigé par les transnationales.

Face à leur extinction, toute alternative à la politique des transnationales tendra à disparaître. Sauf à envisager que la recherche publique fasse l'ensemble du travail d'amélioration, c'est-à-dire la création des géniteurs, et à partir de là la création de variétés nouvelles.

A la différence du brevet, le système UPOV n'est pas tourné contre l'agriculteur, ni par conséquent contre l'intérêt public. Le certificat d'obtention laisse l'agriculteur libre de semer le grain récolté.

Malheureusement, il semble qu'un changement s'opère dans la politique de l'UPOV. L'UPOV tourne le dos à ses principes fondateurs pour faire concurrence au droit de brevet fondé sur des principes opposés.

Il faut donc revenir, selon moi, au certificat original d'obtention de 1961 qui protège à la fois l'obteneur contre le pillage de son travail par « des semenciers peu honnêtes » et la pratique fondatrice de l'agriculteur: semer le grain récolté. Il faut en conserver les traits essentiels et le financer publiquement – à la différence de la situation actuelle – en affectant par exemple une part, en réalité très réduite, du budget agricole européen aux redevances d'obtention plutôt qu'à des subventions agricoles qui ne correspondent à aucun service rendu et qui contribuent même à dégrader l'environnement, comme la prime à l'irrigation du maïs.

Nourrir la planète en respectant l'environnement n'exige ni « hybrides », ni OGM, ni brevet, ni aucune autre technique de stérilisation des plantes ou des animaux. Au contraire, cela exige une recherche publique, libre, active, consciente, ouverte sur le monde, partageant les connaissances et les ressources génétiques, poursuivant des objectifs de paix et de coopération, et non pas de guerre économique et de pillage. ■

(In)validité



La victoire électorale de la coalition emmenée par Silvio Berlusconi, en mai 2001, a certes son importance dans le contexte politique européen. La voie avait été pavée par la politique de L'Olivier, le gouvernement de centre gauche. Une interrogation se faisait jour dès le mois de mai : quelles seraient les réactions de diverses couches sociales – des étudiants aux ouvriers de l'industrie en passant par les salariés du secteur public – face à un gouvernement qui ne camoufle pas sa volonté de contre-réforme aiguë.

Une réponse « définitive » à cette interrogation ne peut certes pas être donnée. Néanmoins, depuis l'été, divers éléments s'accumulent, indiquant l'enracinement social du mouvement « no global » et une certaine réactivation des luttes des salariés. Cette facette de la réalité est moins médiatisée que les faits et gestes d'un entrepreneur mafieux voulant un Etat fort. Pourtant, c'est sur ce terrain que se joue actuellement, en grande partie, l'avenir de la situation italienne.

Nous nous sommes entretenus à ce propos, le 5 décembre, avec Franco Turigliatto, membre de la direction nationale de PRC (Parti de la refondation communiste) et un des responsables du travail syndical de cette formation politique.

S'il fallait mettre en lumière les lignes de force de la situation socio-politique italienne, quels seraient selon toi les points essentiels à mettre en valeur ?

Franco Turigliatto : Je crois qu'on peut saisir cette situation sous la forme d'une contradiction, d'une tension.

D'un côté, est aux commandes un gouvernement qui, après quelques hésitations, a décidé de mener à terme, sans retenue, tous les processus dits de libéralisation sur le plan économique ou des droits sociaux. Autrement, il entend conduire à leur conclusion l'ensemble

« Les trois grandes confédérations syndicales italiennes [...] ont accepté la contre-réforme du système des retraites, malgré une forte mobilisation populaire. »

Ici une manifestation de l'automne 1994 en défense du système de sécurité sociale mis en cause par le premier gouvernement Berlusconi.

de la « concertation sociale »

des orientations que le gouvernement de centre gauche (représenté par D'Alema des Démocrates de gauche – DS) avait initiées : mécanismes de privatisation de l'école, et aussi de la santé à partir d'une régionalisation des systèmes d'assurances sociales. A cela s'ajoute la mise en question du système des retraites, avec une forte dimension de privatisation. Les mesures de flexibilisation extrême du marché du travail visent le salaire et le temps de travail.

De plus, existe la proposition d'attribuer la possibilité au gouvernement de faire un décret-loi permettant de modifier l'article 18 du Statut des travailleurs. Cet article prévoit qu'un travailleur licencié « sans motif valable » doit être réintégré à son poste de travail. La proposition mise en avant par le patronat et le gouvernement consiste, en substance, non pas à éliminer l'article 18, mais à introduire une série de catégories : le jeune travailleur qui a un premier emploi, les entreprises qui ont plus de 15 salariés, en résumé des catégories qui seraient exonérées de l'application de cet article 18. Il faut préciser que cette option du gouvernement n'implique pas que serait enfin introduite la « liberté de licenciement ». Cette dernière existe déjà. Toutes les grandes restructurations industrielles ont été faites en utilisant massivement les licenciements collectifs. Mais la modification de cet article 18 accroîtrait encore la possibilité de licenciements individuels, c'est-à-dire de mesures de rétorsion à l'encontre des ouvriers militants, des syndicalistes. C'est la relance d'une conflictualité sur le lieu de travail qui est visée.

La Confindustria (organisation patronale faïtière) est à l'avant-poste de cet assaut contre les conditions de vie et de travail des salarié-e-s. Le conflit est au centre de la situation socio-politique. On le constate avec l'impasse des renouvellements des conventions collectives et avec la proposition gouvernement pour les salaires du secteur public : ladite augmentation de salaire se réduit à 10000 liras par tête, et ce pour des millions d'employé-e-s.

De l'autre côté, on perçoit des éléments extrêmement positifs. Il y a eu la mobilisation de Gênes. Et, après le 11 septembre, le mouvement de masse a réussi à maintenir sa présence dans la rue. La manifestation traditionnelle pour la paix, le 14 octobre, de Pérouse à Assise, a réuni quelque 300 000 personnes. Le 10 novembre, la manifestation nationale « contre la guerre économique, sociale et militaire » à Rome a rassemblé plus de 150 000 personnes, alors que le même jour le rassemblement placé sous le slogan « USA Day » patronné par la Maison des libertés de Berlusconi ne dépassait pas les 30 000 personnes. Le 16 novembre, la grève des métallos, appelée par la FIOM (Fédération des employés et ouvriers métallurgistes) et la manifestation de Rome qui l'accompagnait confirment la tendance à la combativité que l'on avait pu tester chez les enseignants le 12 novembre.

Il existe une certaine interaction – bien que l'on soit très loin d'une alliance organique – entre le mouvement « no global » et les luttes des travailleurs. En effet, un nombre significatif de salariés – soit précaires, soit insérés dans des entreprises –, des enseignants... ont participé aux mobilisations de Gênes et à celles contre la guerre. Cela traduit des potentialités qui pourraient trouver leur expression à l'occasion d'une grève générale. L'exigence d'une telle action se manifeste largement. Elle apparaît à beaucoup de salariés comme un moyen nécessaire pour mettre un cran d'arrêt à l'agressivité du patronat et du gouvernement.

Mais, face à cette situation, les appareils syndicaux offrent une perspective qui donne seulement l'apparence de luttes à l'échelle nationale. Ce sont des initiatives qui fragmentent le mouvement : deux heures de grève, dispersées sur deux ou trois jours, pour les différents secteurs de l'industrie (du 5 au 7 décembre), puis une grève de huit heures des salariés du secteur public fixée au 14 décembre.

A cela s'ajoute une stratégie qui « valorise » les divisions syndicales. Ainsi, la

CISL (Confédération italienne des syndicats de travailleurs – confédération historiquement liée à la social-démocratie) ne veut absolument pas entendre parler d'une grève générale contre le gouvernement et contre la modification de l'article 18 du Statut des salariés. Par contre, la CISL a besoin d'une mobilisation dans le secteur public, car là se trouve l'essentiel de sa base. Elle est dès lors contrainte d'exercer une certaine pression sur le gouvernement. En conclusion, on aboutit à cette série de mobilisations séparées qui peut affaiblir une perspective de grève générale. Toutefois, au vu du premier jour de grève dans la métallurgie, le 5 décembre, la poussée revendicative est confirmée. Dans diverses villes, la grève a dépassé les deux heures. La FIOM demande à la confédération à laquelle elle appartient, la CGIL (Confédération générale du travail, historiquement liée au Parti communiste), d'organiser une grève générale, même si elle doit le faire seule.

Face à cette conflictualité sociale accrue et à la bipolarisation politique qui en découle, quelle est l'attitude des Démocrates de gauche (DS) du Parti de la refondation communiste (PRC)?

Pour ce qui est de DS [formation qui a son origine dans le Parti communiste italien], il faut d'abord constater son extériorité complète au vaste rassemblement de Gênes et, plus généralement, aux réseaux actifs « no global ». Son appui aux métallurgistes est totalement superficiel. Le groupe dirigeant de DS ne manque pas une occasion pour affirmer que la question centrale est celle de l'unité des syndicats, comprise comme unité des appareils. Il l'oppose à l'activité dans les entreprises et surtout aux initiatives prises par la FIOM pour relancer le mouvement revendicatif. De fait, DS s'aligne sur les positions ultracollaboratrices des deux autres fédérations syndicales dans la métallurgie [la FIM : Fédération italienne des métallos, membre de la CISL, et l'UILM : Union italienne des travailleurs métallurgistes, membre de l'UIL, Union italienne du tra- ▶

vail, historiquement associée à la démocratie-chrétienne]. DS s'oppose ainsi, de fait, au mouvement de grève lancé par la FIOM. Mention doit être faite du soutien que DS apporte à la guerre impérialiste lancée par l'administration Bush. Ces choix politiques sont conformes à la victoire écrasante de Piero Fassino et de Massimo D'Alema, respectivement secrétaire et président de DS, lors du dernier congrès de ce parti les 16-18 novembre 2001. Ils ont obtenu quelque 65% de voix face à un courant d'opposition très hétérogène qui n'a pas su (ou pas voulu), depuis le 11 septembre, s'opposer à cette ligne néo-libérale.

Quant à PRC, au cours des deux dernières années, sa participation aux mobilisations de masse s'est renforcée. On l'a vu à l'occasion de la mobilisation de Gênes. Ce n'était pas un appui extérieur. Dans de très nombreuses régions, PRC s'est engagé de manière pleine et entière. Au niveau de la direction de PRC s'est affirmée une option plus claire liant le futur de ce parti à une résurgence de la capacité conflictuelle des salariés. C'est ce qui explique la participation de PRC à la mobilisation des métallurgistes. Cela contribue à une revitalisation de la discussion, du débat, de la réflexion dans PRC. Simultanément, ce parti accroît sa crédibilité vers des secteurs sociaux. Dans le mouvement contre la mondialisation capitaliste, PRC est certainement apparu comme la force politique la plus apte à être partie prenante du mouvement. Cela devrait permettre de déplacer le centre de gravité du parti vers le politico-social, réduisant, de ce fait, le poids de la dimension institutionnelle. Cette adhésion à la construction du mouvement de masse est un élément qui peut favoriser l'élaboration d'une alternative anti-capitaliste. Mais tout cela est encore en gestation. Analyses, débats, discussions, liés aux expériences, peuvent être des facteurs importants de cette nouvelle dynamique.

L'écart des trajectoires suivies par DS et PRC s'accroît. Sur chacun des thèmes – que ce soit les retraites, l'article 18, la guerre – PRC, au travers de ses propositions unitaires d'action, dialogue avec les secteurs radicalisés, syndicaux ou du mouvement « no global », secteurs coupés de ou très critiques face à DS. Cela ne peut que renforcer une compréhension politique dans certains courants de PRC de la nature de la formation politique qu'est DS.

Pour ce qui est du mouvement syndical, est-il possible de définir les lignes

de force qui déterminent l'orientation des trois grandes confédérations, la CGIL, la CISL et l'UIL ?

Les trois grandes confédérations syndicales italiennes ont toutes mis en œuvre une politique appelée de concertation sociale. En échange de la place institutionnelle qui leur a été concédée dans les négociations tripartites avec la Confindustria et le gouvernement, elles ont liquidé des conquêtes obtenues par les rapports de force sociaux issus de la fin des années 1960 et des années 1970. Prenons quelques exemples : elles ont renoncé au cours de ces dernières années à défendre ce qui restait de l'échelle mobile des salaires (qui initialement permettait une forte défense du pouvoir d'achat face à l'inflation); elles ont affaibli structurellement le système de conventions collectives de secteur (qui, dans le passé, permettait de combiner des contrats à l'échelle nationale homogénéisant les conditions de base pour les salariés avec des revendications dans les entreprises où le rapport de force était encore meilleur); puis, elles ont accepté la contre-réforme du système des retraites, malgré une forte mobilisation populaire; enfin, elles ont cautionné la contre-réforme – qui accompagnait une pratique mise en œuvre dans des segments de l'industrie – dans le domaine dudit marché du travail (flexibilisation, précarisation, etc.). En un mot, ces confédérations ont construit une partie des conditions d'un affaiblissement des structures qui faisaient la force du mouvement ouvrier.

Il n'est dès lors pas surprenant que, dans la phase actuelle, le patronat veuille contester les derniers éléments ayant trait à une organisation collective de la force de travail : tels les contrats nationaux, déjà affaiblis mais qui servent de référence pour certaines questions, telle l'obtention formelle de la « pleine liberté de licenciement » comme je l'ai indiqué précédemment, etc.

Face à cette situation s'expriment des différences au sein des confédérations syndicales, qui traduisent l'hétérogénéité de leurs enracinements sociaux et/ou aussi l'existence de certains courants politico-syndicaux.

L'appareil de la CISL est gagné à une politique de négociations contractuelles au niveau local, au niveau des entreprises. Cette bureaucratie pense pouvoir maintenir sa fonction au travers de cette politique. En outre, la CISL vise à consolider des rapports avec le gouvernement pour « nourrir » son appareil bureaucratique.

Quant à l'UIL, elle va dans la même direction, même si à certains moments elle prend plus de précautions dans ses rapports avec les institutions gouvernementales. La politique de concertation s'effectue autour d'objectifs toujours plus restreints, au nom « d'éviter le pire ».

Dans ce contexte, la CGIL se sent menacée par deux pressions sociales contradictoires. En premier lieu, l'appareil – étant donné l'histoire, la composition sociale de cette confédération – doit gérer avec plus de « doigté » ses relations avec une base qui englobe une fraction de la classe ouvrière disposant d'une expérience et d'un « esprit de classe ». C'est dans la FIOM, qui représente aujourd'hui le syndicat de branche le plus capable d'organiser une mobilisation à l'échelle du pays, que cette « tension » est la plus sensible. En second lieu, la Confindustria et le gouvernement veulent affaiblir encore plus la capacité contractuelle de la CGIL et dès lors son appareil.

De ce fait, la direction renâcle un peu plus face aux concessions nouvelles réclamées par « ses partenaires ». Le groupe dirigeant autour de Sergio Cofferati semble avoir une position centriste. D'un côté, il revendique comme sienne la politique de concertation sociale. De l'autre, il fait quelques déclarations plus combatives. En réalité, on peut se demander qui dirige effectivement la CGIL. Ainsi, Cofferati a soutenu la résolution minoritaire au sein du congrès de DS, celle de Giovanni Berlinguer, et, de ce point de vue, il a connu une claire défaite politique. Dans la CGIL, il n'y a pas seulement le groupe centriste de Cofferati, il y a une droite liée à la direction de DS qui est plus forte qu'elle peut apparaître aujourd'hui et qui détermine certainement les choix de mobilisations fragmentées dont j'ai parlé précédemment. Quant à la gauche de la CGIL, on pourra se rendre compte de sa consistance à l'occasion du prochain congrès, le 14e, qui se tiendra du 6 au 9 février 2002.

Au cours des derniers mois, la presse italienne a souvent souligné le rôle particulier de la FIOM dans la relance d'une contre-offensive syndicale. Pourrais-tu nous éclairer à ce sujet ?

Ce que l'on pourrait appeler la rupture de la FIOM s'est opéré à l'occasion d'un problème d'apparence technique. La politique de la concertation sociale prévoyait qu'à l'occasion des renouvellements des conventions collectives « l'augmentation » de salaire serait calculée ainsi : une partie

devait correspondre à la récupération de la différence entre l'inflation prévue par le gouvernement et l'inflation réelle au cours des deux ans passés (1999-2000: 35 000 lire); l'autre partie était liée à la prévision gouvernementale de l'inflation pour les deux ans à venir (2001-2002: 85 000 lire). Or, dans la plate-forme des métallos, la FIOM avait insisté pour que soit clairement mentionné un élément d'augmentation des salaires (15 000 lire), rapporté à la dynamique du secteur industriel. L'accord qui a été signé par la FIM et l'UILM n'a pas pris en compte tous ces critères. La différence pouvait apparaître minime: 15 000 lire sur 135 000. Mais, en fait, les deux centrales syndicales avaient accepté qu'une part de ladite augmentation soit une anticipation sur l'indexation qui interviendrait à l'occasion du prochain contrat. Donc, une fraction de l'augmentation obtenue cette année serait déduite lors du prochain contrat.

Selon les trois critères établis, l'« augmentation » était plus que modeste; elle ne couvrait même pas l'inflation réelle. Mais l'UILM et la FIM donnaient la preuve que la concertation sociale aboutissait à ne pas respecter des critères définis pourtant établis dans ce cadre. Dès lors, les travailleurs ont engagé une grève le 6 juillet 2001 non pas pour 15 000 ou 20 000 lire, mais parce qu'ils avaient conscience qu'était en jeu la nature même d'un contrat collectif national fixant salaires et normes de travail. Sans cela, on ne peut pas expliquer la forte participation à ces grèves. Finalement, après des années, la lutte est réactualisée et elle est conduite par l'organisation relativement forte qu'est la FIOM.

A l'issue de cette grève, la FIOM se trouve dans une situation délicate. Le contrat a été signé par les deux autres fédérations. Face à cela, près de 350 000 signatures, sur 1,5 million de travailleurs, ont été réunies pour que le contrat soit soumis à un référendum. Ce référendum n'aura pas lieu. Le groupe dirigeant de la FIOM ne veut pas rompre avec la « concertation sociale », même si pratiquement un début de rupture s'opère. Il demande à la CGIL, pour être appuyé, de préparer une grève générale.

Les observateurs de la situation sociale italienne soulignent un fait nouveau: la présence lors des mobilisations de jeunes travailleurs. Qu'en est-il?

Effectivement, la participation des jeunes travailleurs à la manifestation à Rome, le 16 novembre, a été importante. Des jeunes salariés précarisés ont rejoint

les rangs de jeunes travailleurs disposant d'un contrat à durée indéterminée.

Cela est extrêmement positif. Mais il faut garder à l'esprit que ces couches ont encore peu d'expérience. De plus, leur disponibilité à se mobiliser, à manifester, à faire une grève ne se traduit pas (encore) dans une activité organisée quotidienne dans l'entreprise. Les rapports de force sur le lieu de travail restent toujours très mauvais. Dès lors, il n'est pas possible d'organiser une forme de lutte, de résistance plus quotidienne dans l'entreprise, ce qui est le terreau pour que s'acquière les capacités d'organisation et que se développe la maturation politique. Cela renforce les mécanismes de délégation à l'organisation syndicale dans la quotidienneté.

Il existe une rage, une disponibilité, une volonté de lutter contre la précarité et ses conséquences. Il y a un lien entre cela et la sensibilité exprimée lors des mobilisations « no global ». Mais ne se sont pas encore développées des formes d'organisation collective, qui induisent une mutation de conscience et un changement des rapports de force sur le lieu de travail. Et il faut appréhender ce problème en le replaçant dans le cadre d'une politique patronale permanente de réorganisation et de restructuration du travail, qui a pour but et conséquence d'affaiblir les collectifs de travailleurs.

La FIOM semble être un pôle de référence...

Aux mobilisations initiées par la FIOM, il faut adjoindre celles des enseignants qui sont devenues des points de référence pour d'autres secteurs du salariat. Toutefois, les poussées les plus nettes en faveur d'une grève générale sont venues des entreprises de la métallurgie et de certaines de la chimie, entre autres pour la défense de l'article 18 du Statut des travailleurs. Mais on ne peut faire l'économie d'un examen de la politique de la direction de la FIOM si l'on veut comprendre les limites de cette organisation comme pôle de référence. Ainsi, dans le cadre du congrès à venir de la CGIL, la direction de la FIOM se place dans la majorité de la CGIL, c'est-à-dire dans une majorité qui continue à proposer une orientation de concertation sociale au moment où se constate, entre autres dans la métallurgie, son rejet pratique.

La direction de la FIOM s'oppose, dans le cadre de la CGIL, aux propositions de la gauche qui met en avant une option cohérente: rompre avec la concertation sociale, élaborer une plate-forme à la hauteur des attaques conduites par le

patronat et adopter une stratégie d'ensemble s'adressant à tous les salariés.

Si d'autres catégories sociales, comme les enseignants, ont un rôle plus actif dans la phase actuelle, pourrais-tu néanmoins expliquer pourquoi en Italie le secteur des métallos joue encore ce rôle dans la vie socio-politique?

La catégorie des métallurgistes au cours des trente dernières années a oscillé entre 1,5 et 1,8 million. Certes, sa structure a changé: les concentrations ouvrières se sont fortement réduites, la dispersion est beaucoup plus grande, la précarité s'est accrue, etc. Mais il reste encore des concentrations relativement importantes et cette catégorie dispose – et c'est peut-être la seule dans l'industrie – d'une structure syndicale de classe, malgré toutes ses limites, lui permettant des mobilisations nationales.

Le 16 novembre a représenté une des plus grandes manifestations syndicales organisées par un seul syndicat, même si la grève n'a pas été aussi marquante que la manifestation à Rome. Ce qui révèle les défaites passées et la réorganisation de la branche.

Le rôle social, le rôle de polarisation syndicale des métallos, reste significatif, même s'il est partiel. Au plan politique, par rapport aux années 1960 et même 1980, cette capacité de polarisation est indiscutablement beaucoup plus faible. Les métallos se défendent avec difficulté face à des attaques très dures. Ils ne représentent pas un secteur qui gagne et qui attirerait facilement dans son sillage d'autres strates sociales. De ce point de vue, il est exagéré, il est même faux de dire que le mouvement « no global » subirait l'attraction de la lutte des métallos. Enfin, la disparition des grands bastions ouvriers (comme la Fiat), qui représentaient le cœur des métallos et symboliquement le cœur de la classe ouvrière, modifie le rôle de ces derniers. Aujourd'hui, la Fiat n'a plus la place qu'elle avait dans le passé. Une grève à la Fiat a un impact mineur. D'ailleurs, dans le futur, le secteur auto de la Fiat va disparaître dans une ville comme Turin.

En conclusion, il y a une attaque extrêmement forte des patrons pour dissoudre la structure revendicative des salariés. Mais, au cours de l'année 2001, s'est manifestée une relance de l'activité revendicative des salariés. Et cela ouvre des possibilités, limitées, pour une relance plus durable des luttes. ■

Il y a dix ans, la bourgeoisie helvétique publiait son premier « Livre blanc ».

Procès-verbal d'une victoire

« Il faut ralentir le rythme de la dérégulation. » Ce propos n'est pas celui d'un notable social-démocrate, encore tout impressionné par sa propre audace. Il est celui du nouveau président de l'organisation patronale *economiesuisse*, Ueli Forster, lors d'un entretien accordé au quotidien « Le Temps » (27 novembre 2001).

Qu'est-ce à dire ? Après une décennie « néolibérale », et au début d'un nouveau retournement conjoncturel et d'une remontée du chômage, le patronat helvétique a-t-il changé de politique ? L'époque des « Livres blancs » – Ueli Forster en avait lui-même publié un en Suisse orientale il y a 10 ans – est-elle révolue ? Est-ce la confirmation du « tournant » – la « victoire du politique sur l'économie » – célébré cet automne en cœur par la direction du Parti socialiste suisse (PSS) et celle de l'Union syndicale suisse (USS), suite à l'intervention massive de la Confédération dans la débâcle *Swissair* ?

L'analyse des dynamiques sociales et politiques à l'œuvre en Suisse amène à des conclusions quelque peu différentes.

Nous reviendrons dans une seconde partie sur les résistances sociales qui se sont manifestées, sur leurs dynamiques et sur quelques conclusions politiques découlant de ce tableau.

J.-F. Marquis

« Du point de vue de la flexibilité, la Suisse est plus proche des Etats-Unis que de l'Europe », se réjouissait cet été Peter Buomberger, économiste en chef de l'UBS (*Cash*, 27 juillet 2001).

Le « Livre blanc » gravé dans la réalité

Peter Buomberger s'est notamment fait un nom au moment de l'explosion du chômage en Suisse, en 1992-1994, en lançant l'idée d'une privatisation de l'assurance chômage.

Aujourd'hui il clame victoire : le patronat et la bourgeoisie helvétiques sont premiers de classe pour adopter le « modèle

américain » de refaçonnage de la société, un modèle fondé sur la liquidation des droits et des protections collectives des salarié-e-s, sur le creusement des inégalités sociales et sur l'accroissement du pouvoir et des richesses concentrés dans les mains d'une infime minorité.

Voilà le secret de la feinte « modulation » de Ueli Forster. En tant que patron des patrons, il a aujourd'hui moins besoin d'afficher de nouveaux ordres de marche, comme le « Livre blanc » de Stephan Schmidheiny en 1991 puis celui de David de Pury en 1995. Pas parce que les dominants de ce pays auraient renoncé à leurs projets. Mais parce que depuis leurs publications, ces « Livres blancs » ont été tout simplement gravés dans la réalité économique, sociale, politique et culturelle helvétique.

Contre-réforme : an X

Un rapide tour d'horizon de l'avancement des contre-réformes conservatrices imposées par la droite et le patronat permet de s'en rendre compte.

• **Rapports salariaux.** C'est le domaine où la victoire patronale est la plus écrasante. La déréglementation – c'est-à-dire la destruction des protections collectives des salarié-e-s – a avancé à tous les niveaux.

Législatif : la nouvelle Loi sur le chômage (1995) et la nouvelle Loi sur le travail (1998) se complètent pour imposer une flexibilité toujours plus ample aux salarié-e-s. La liquidation du statut de fonctionnaire fédéral et son remplacement par la Loi sur le personnel fédéral/LPers (2000) renforcent cette évolution en faisant disparaître des règles (protection contre les licenciements, grille salariale valable pour toutes et tous) qui faisaient un peu contrepoids à la jungle du privé.

Conventionnel : l'annualisation du temps de travail s'est banalisée dans les conventions collectives de travail (CCT). Simultanément ont été progressivement éliminés les mécanismes garantissant une négociation collective des salaires (compensation automatique du renché-

risement, négociations salariales nationales. Cf. p. 32).

Résultat : la présence syndicale dans les entreprises est aujourd'hui insignifiante dans la majorité des branches. Sans trop forcer le trait, on peut dire non pas qu'il y a des déserts syndicaux en Suisse, mais que la Suisse est un désert syndical.

• **Privatisations.** Les deux grandes régies fédérales – CFF et PTT – ont disparu, sans vagues ou presque. Si les statuts de Swisscom, de La Poste et des CFF diffèrent actuellement, ces trois entreprises sont entièrement rentrées dans le moule de la rentabilisation financière et elles ont été radicalement transformées en fonction de cet impératif. Avec, à la clé, la suppression de milliers d'emplois et un chambardement complet des repères qui, durant des décennies, avaient défini la manière dont les salarié-e-s des régies concevaient leur travail et leur mission.

Dans le sillage, les privatisations se sont multipliées : infrastructures majeures comme l'aéroport de Kloten devenu le modeste Unique Airport, banques cantonales, entreprises d'électricité, nombreuses compagnies locales de transport. Les difficultés rencontrées par la droite dans le domaine de l'électricité ne changent rien au fait que la libéralisation de fait de ce secteur est déjà largement avancée.

• **Marché intérieur.** Au nom de la « lutte contre les cartels », en réalité d'un « Standort Schweiz » encore davantage subordonné aux intérêts des secteurs les plus mondialisés du capital helvétique (banques et assurances, chimie, industrie des machines, etc.), les branches « protégées » – agriculture, transports routiers, des pans entiers des « arts et métiers », de la construction aux concessionnaires automobiles – sont soumises depuis des années à des pressions majeures sur leurs marges, qui aboutissent à un processus de concentration des entreprises et à une précarisation rampante des salarié-e-s.

Où en est-on aujourd'hui ? (I)

et de quelques conséquences

• **Fiscalité.** La bourgeoisie a redéfini la manière dont sont envisagées la fiscalité et les finances publiques.

Ainsi, la « nécessité » de baisser les impôts est désormais incontestée. Le fédéralisme fiscal joue à plein pour relancer la ronde, particulièrement dans la région du grand Zurich, le cœur économique de la Suisse. Au niveau fédéral, la baisse des impôts a été massive pour les entreprises. Elle est aussi devenue le bras de levier pour atteindre un vieil objectif bourgeois : affaiblir l'impôt fédéral direct (IFD), qui est un peu progressif, au profit de la fiscalité indirecte (TVA), pesant davantage sur les bas et moyens revenus.

Il en va de même de l'enfermement des finances publiques dans une camisole de force, au nom du sacro-saint « équilibre budgétaire ». Un pas décisif dans cette direction a été franchi au printemps 1998, avec la caution apportée par le PSS et l'USS à la fameuse « table ronde » de Kaspar Villiger sur les finances fédérales. Trois ans plus tard, le même Kaspar Villiger peut faire passer en votation le mécanisme du frein à l'endettement, de fait sans opposition, et remporter un plébiscite (85 % de oui le 2 décembre dernier).

• **Assurances sociales.** Le débat et l'action politiques dans le domaine de la politique de la santé sont complètement déportés du côté des coûts et des moyens d'en stopper la progression, présentée comme insupportable (rationnement des soins, fin de l'obligation de contracter pour les caisses maladies, pressions sur les conditions de travail du personnel... cf. p. 35). La Loi sur l'assurance maladie (LAMal) a, dans ce cadre, le double effet : 1° de faire des caisses maladies des acteurs de plus en plus puissants de la définition de la politique de la santé publique en Suisse, au détriment du débat démocratique ; 2° d'enfermer les assuré-e-s – confronté-e-s à des charges totalement différentes en fonction de leur situation familiale, de leur revenu et de leur domicile – dans un mécanisme de recherche perpétuelle de la « meilleure

caisse ». Cela rend encore plus difficile de poser la question d'un passage du système actuel, avec des cotisations par tête, à une assurance sociale solidaire, sur le modèle de l'AVS, avec des cotisations proportionnelles au revenu (et participation patronale).

Quant au système de retraites, les actuelles révisions conjointes de l'AVS (11^e) et de la prévoyance professionnelle (1^{re}) se profilent comme un exercice d'affaiblissement de l'assurance sociale – l'AVS – qui est peu à peu réduite à une sorte de « socle social minimum » pour les personnes âgées. Des parlementaires radicaux (Christine Egerzegi) et socialistes (Rudolf Rechsteiner) ont en effet œuvré conjointement à une proposition d'extension de la couverture de la prévoyance professionnelle aux bas salaires et aux personnes travaillant à temps partiel, grâce à une diminution du montant de coordination (actuellement de 24 720 fr.) déterminant le revenu à partir duquel il est obligatoire de cotiser. La droite entend bien en faire un argument démontrant que la réduction des prestations de l'AVS est ainsi « socialement acceptable » (*Neue Zürcher Zeitung*, 10 octobre 2001).

Armée, police politique, politique à l'égard des étrangers, formation... : on pourrait continuer ce tour d'horizon. Dans tous ces domaines, la bourgeoisie a surmonté des crises de légitimité (la votation de 1989 sur l'initiative du GSsA, l'affaire des fiches), a imposé un nouveau cadre de référence (armée XXI...), a maintenu inchangé un cap extrêmement répressif (les révisions successives de la Loi sur l'asile, la nouvelle Loi sur les étrangers, le refus de la régularisation collective des sans-papiers), a approfondi la subordination de la formation aux exigences directes de l'« économie » – dans la recherche et la formation supérieure pour commencer.

Déjà, la nouvelle vague

Bien entendu, un tel ensemble de contre-réformes ne progresse pas de manière linéaire, ni sans contradictions.

Les conflits d'intérêts importants qui se jouent autour de l'avenir de l'industrie électrique freinent l'adoption de la Loi sur le marché de l'électricité, menacée d'un référendum. Il a fallu changer de cocher au milieu du gué, et remplacer le patron Braun pour le social-démocrate Gygi, pour relancer la « modernisation » de La Poste. Les expériences faites à l'étranger comme en Suisse freinent les ardeurs en matière de privatisation des chemins de fer. Les débats au Conseil des Etats ont montré une droite en partie divisée sur la meilleure manière de faire reculer la protection des locataires.

Mais prendre ces événements pour des indicateurs d'un retournement de tendance serait confondre l'orientation stratégique et les problèmes de mise en œuvre, la lame de fond et l'écume qui la chevauche.

D'ailleurs, les indices s'accroissent de la préparation d'une nouvelle vague, en harmonie avec ce qui se dessine dans les pays voisins. « *La législation du travail manque de souplesse* », titre ainsi sans ciller, en éditorial, *Employeur Suisse* (6 décembre 2001), l'organe de l'Union patronale suisse. La nouvelle Loi sur le travail ne suffit déjà plus... Les radicaux, eux, fourbissent leurs armes pour se profiler, dans leur concurrence avec l'Union démocratique du centre (UDC), comme le parti de la liquidation « intelligente » du service public, avec le slogan, que ne renierait pas Tony Blair, du « *service au public plutôt que service public* » (*Le Temps*, 5 décembre 2001).

Une conscience aigüe de sa force

Le pendant de ce bilan, esquissé à grands traits, est que le patronat et les partis de droite ont eu tout loisir au cours de cette décennie de mesurer le rapport de force social effectif, et d'apprécier combien ils n'avaient pas à redouter de contestation substantielle des syndicats comme de l'arc-en-ciel de la gauche parlementaire (PSS, Verts, POP/PdT, Alliance de gauche, etc.).

Le patronat a depuis longtemps une expérience d'un pouvoir pour l'essentiel ▶

incontesté sur les lieux de travail. Il a pu constater que la crise des années 90 a, en général, encore affaibli la présence syndicale et la capacité de résistance collective des salarié·e·s. Au niveau social et politique, l'émergence au début de ces années-là de ce qui pouvait apparaître comme une orientation un peu plus combative, portée par le Syndicat industrie & bâtiment (SIB), a fait long feu. La bourgeoisie sait donc qu'il n'existe pas pour l'instant de force syndicale, sociale ou politique d'ampleur contestant sérieusement les lignes de force de ses contre-réformes.

Ce constat de victoire a une double conséquence sur sa manière de gérer la situation :

- **Une grande brutalité** dans la manière d'imposer ses choix et ses priorités, ainsi que son ordre sur les lieux de travail. La rapidité avec laquelle les licenciements se multiplient depuis le début du retournement conjoncturel est révélatrice de ce sentiment de force. Cela annonce une remontée du chômage qui pourrait être rapide. La dureté de secteurs économiques clés (chimie, banques) pour effacer l'idée même d'augmentation généralisée des salaires (aux profits des adaptations individuelles, des primes, etc.) en est un autre exemple. De même que la brutalité des grands distributeurs Coop et Migros, cherchant à casser le syndicat Uniterre, qui a « osé » en novembre organiser le

blocage (dont la levée a été ressentie comme précipitée par de nombreux adhérents) de leurs centres de distribution.

- En même temps, plus elle se sent forte, plus la bourgeoisie cultive la **fiction d'un partenariat social** et développe tous azimuts de nouveaux canaux de **cooptation**. Novartis qui fait de la publicité pour le livre de Richard Gerster, ex-ponté du « tiers-mondisme » et ancien secrétaire des œuvres d'entraide, n'est qu'un exemple de ces pratiques.

Compte tenu du rapport de force, maintenir cette fiction de concertation ne coûte pour ainsi dire rien. Par contre,

Swissair : la faillite d'un certain « syndicalisme »

La faillite de Swissair est devenue la faillite d'un certain « syndicalisme ». Celui-ci, travaillant main dans la main avec la direction du Parti socialiste : 1°) a cautionné un prétendu « plan de sauvetage » largement illusoire et reposant sur une violation brutale des droits des salarié·e·s, 2°) a trompé les employé·e·s de Swissair et 3°) s'est appliqué à bloquer toute tentative de mobilisation collective. Bref, ces prétendus « syndicalistes » et « socialistes » ont agi comme une annexe d'un département des « ressources humaines » du patronat helvétique.

Le « plan de sauvetage » accepté par les Chambres fédérales les 16 et 17 novembre derniers se résume à ceci :

1) Les pouvoirs publics – c'est-à-dire les contribuables – vont déboursier près de 2,5 milliards de francs pour la réalisation du plan 26 / 26 de transfert des routes aériennes à Crossair. Personne ne croit à ce plan. (Sans parler de l'absurdité du combat pour une « compagnie nationale », à une époque où l'on aurait besoin d'une politique publique intégrée – air, rail, route – des transports à l'échelle européenne.). Donc

d'autres licenciements, voire d'autres demandes de soutien financier, suivront. Avec à chaque fois la menace : c'est cela ou vous perdrez toute votre mise...

2) Les pouvoirs publics passent à la caisse bien plus que les grandes banques et les autres investisseurs privés. Ce sont cependant ces derniers qui détiendront la majorité du capital dans la nouvelle Crossair. Et qui décideront lorsque la mariée aura été rendue présentable de la céder au conglomérat aérien le plus offrant.

3) Un pilier essentiel de ce plan est la violation brutale des droits des salarié·e·s : retraites anticipées interrompues, salaires non entièrement garantis durant les délais légaux de congé, la « chaîne du bonheur » comme ersatz de plan social, baisse rétroactive des salaires (!) de 10 à 25 % pour le personnel qui continue à travailler pour Swissair jusqu'en mars 2002, engagement après cette date chez Crossair à des conditions de travail cassées, en violation du Code des obligations. Digne du pire « modèle américain » qu'admire le patronat helvétique.

Or, ce sont des pontes syndicaux et leurs compères socialistes, Christiane Brunner en tête, qui sont les plus ardents défenseurs de ce plan.

Pour le faire aboutir, ils n'ont pas hésité à dissimuler la réalité : par exemple leur accord à la baisse rétroactive des salaires chez Swissair. Et lorsque le personnel de l'aéroport de Genève menace de faire grève, le président du groupe trafic aérien du Syndicat des services publics (SSP), Daniel Vischer, lui tire dans les jambes, le traitant d'« irresponsable ». Le potentiel de résistance collective qui existait au début du mois d'octobre a ainsi été dilapidé.

Ces bonzes syndicaux et socialistes – jamais contredits par l'Union syndicale suisse – justifient la caution apportée à cette mise en pièces des droits des salarié·e·s par la « défense de l'emploi » (à laquelle personne ne croit). C'est l'argument de n'importe quel patron pour tailler dans les salaires et détériorer les conditions de travail, sous prétexte de « difficultés économiques ». Pourtant, l'expérience du syndicalisme c'est que lorsque les salarié·e·s abandonnent leurs droits – et l'action collective pour les défendre – pour « sauver » des emplois, ils finissent par perdre leurs droits et leurs emplois.

Pour celles et ceux qui sont convaincu·e·s de la légitimité du combat pour une défense intransigeante des droits des salarié·e·s, il est urgent de manifester qu'ils n'ont définitivement rien en commun avec ces faillits. C'est la condition pour avoir une chance de regagner de la crédibilité auprès de la population laborieuse.



cela permet de faire systématiquement apparaître les choix de la bourgeoisie comme des « compromis, durement négociés ». Les organisations et les personnes cooptées deviennent ainsi les meilleurs marchands ambulants de la camelote patronale. Cela contribue en même temps à amortir le mécontentement, puisque ce qui est proposé est un « moindre mal ». Les exemples de ces pratiques abondent : la table ronde sur les finances, la deuxième révision de la Loi sur le travail défendue par l'USS; le syndicat de la communication qui co-élabore le plan Gygi de fermeture des bureaux de poste, etc.

Querelles de riches

Cette position de force n'est pas synonyme d'absence de conflits ou de compétitions entre options et secteurs bourgeois. Le contexte international – les réalignements économiques et politiques dans le sillage de la fin de la guerre froide et de la remontée en puissance de la force impériale américaine; l'avenir de l'Union européenne (UE); la mondialisation du capital – change les repères. De plus, s'aiguise la compétition entre nouveaux secteurs économiques – par exemple celui coagulé autour du banquier Martin Ebner et de Christoph Blocher – et « puissances » en place (dans la banque ou la chimie) ou déclinantes (Sulzer, ABB à nouveau ébranlé). Tout cela nourrit aussi des débats stratégiques. Comment défendre au mieux la place du « Standort Schweiz » ? Quels liens avec l'UE ? Comment gérer les impacts sociaux et politiques de ces mutations ? En misant sur la cooptation du PSS, comme le privilégient certains radicaux et démocrates-chrétiens ? En affirmant plus brutalement les objectifs bourgeois tout en développant un discours populiste et nationaliste pour capter et dévier le mécontentement social (la voie de l'UDC) ?

Ces contradictions alimentent une partie du débat politique. Mais elles ne portent pas sur les objectifs fondamentaux. Tous les secteurs essentiels du patronat et de la droite ont contribué, ces dix dernières années, à la réussite éclatante de la contre-réforme conservatrice. Faire, comme cela est courant « à gauche », et même « à la gauche de la gauche », de l'UDC un épouvantail, porteur d'un projet social et politique qualitativement plus réactionnaire que ceux des radicaux et du PDC, est trompeur. Cela contribue à dissimuler le partage des rôles implicites au sein de la droite, utile pour déplacer les débats toujours plus sur son

terrain (les révisions de la Loi sur l'asile sont l'exemple typique de ce mécanisme). Cela apporte enfin de l'eau au moulin à l'idée d'un partenariat social renoué entre forces « raisonnables » – PS, des pans du PDC et des radicaux – pour bâtir la paix du travail du XXI^e siècle.

Quand est rompu le lien avec le salariat...

Le *who's who* des maîtres d'œuvre des principales contre-réformes de cette dernière décennie invite précisément à réfléchir à ce qui, par convention, est encore appelé la « gauche ».

Ainsi, c'est la conseillère fédérale PS Ruth Dreifuss qui a « vendu » aux habitants-e-s de ce pays la réforme de l'assurance maladie et qui pilote le lent grignotage de la seule assurance sociale en Suisse, l'AVS. C'est le conseiller fédéral social-démocrate Moritz Leuenberger qui a mené à bien le démantèlement des régies fédérales CFF et PTT. C'est le social-démocrate Benedikt Weibel et l'ancien syndicaliste (et encarté PS) Daniel Nordmann qui « rentabilisent » les CFF. C'est le socialiste Ulrich Gygi qui restructure La Poste. C'est le socialiste Peter Hablützel, à la tête de l'Office fédéral du personnel, qui a « négocié » la suppression du statut de fonctionnaire et son remplacement par la LPers. C'est le social-démocrate Peter Siegenthaler qui a géré l'opération Swissair, appuyé par une cohorte de pilotes du PS, y compris par l'ancien président Peter Bodenmann. C'est la socialiste Micheline Calmy-Rey qui se vante de tenir les finances du canton de Genève avec plus de fermeté que le conseiller fédéral radical Kaspar Villiger ne conduit celles de la Confédération. C'est le socialiste Elmar Ledergerber qui postule à la présidence de la ville de Zurich et qui pose une colle au Parti radical de la métropole économique de la Suisse : il leur a « piqué » leur programme (le secrétaire du Parti radical de Zurich *dixit*).

Ce coup de projecteur sur la nomenclature social-démocrate, reliée par mille fils aux directions de l'USS et des principales fédérations syndicales, donne la mesure de son intégration pratique – et sociale, par les postes occupés – à l'ordre mis en place par les contre-réformes conservatrices. Les rituels déclamatoires – par exemple, les revendications salariales à la fin de l'été – ne doivent pas faire illusion.

Dans les faits, le PSS se profile et agit comme un « meilleur » gestionnaire, avec une sensibilité « moderne » et « sociale »,

des intérêts de la « nation ». Sur tous les dossiers importants, les propositions du PS prennent pour point de départ les objectifs bourgeois et ne se distinguent que par une touche « sociale ».

C'est encore plus manifeste depuis que Christiane Brunner préside le PSS. Le PSS se rallie à la baisse des impôts, mais avec une pondération un peu plus favorable aux « familles ». Le PSS se rallie à l'objectif de « maîtrise des coûts de la santé », mais avec une méthode « plus sociale », etc. Jusqu'au grand rôle de « stratège du sauvetage » de Swissair (voir encadré).

En même temps, les liens de ce parti avec le salariat sont de plus en plus distendus. Les idées d'organisation et de luttes collectives ont définitivement disparu de sa conception de l'action politique et sociale. Cette évolution est d'autant plus forte que la crise des années 90 a creusé la distance entre ses relais traditionnels (les appareils syndicaux) et la population travailleuse.

Une telle force politique n'a donc plus rien à voir avec ce que pouvait être un parti social-démocrate traditionnel des années 30 ou de l'immédiat après-guerre, freinant les revendications, cassant des luttes, mais restant inséré dans un mouvement ouvrier vivant, et continuant à évoquer quelques réformes.

L'aiguillon émoussé

Quel est dès lors le sens des grandes alliances œcuméniques rouges-roses-vertes et autres « Alternatives », auxquelles les organisations qui se définissent comme l'« aiguillon » de la gauche – POP/PdT, Alliance de gauche – choisissent avec constance d'apporter leurs voix et leur caution ? Cela n'est certainement pas un moyen permettant aux salarié-e-s de se sentir plus forts parce qu'unis. Cela n'est pas davantage un instrument pour s'adresser à d'amples couches de salarié-e-s qui se reconnaîtraient dans le PSS, et de faire ainsi avec eux des expériences de luttes, en misant sur les maturations et les radicalisations que cela pourrait engendrer. Cela n'a, en réalité, qu'un seul effet : donner du crédit à la prétendue identité de « gauche » dont s'affuble cette politique de « gestion sociale » des intérêts de la bourgeoisie. Les résultats sont connus : confusion maximale et voie libre aux populismes, comme celui de l'UDC.

Celles et ceux qui veulent contribuer à la construction d'une alternative anticapitaliste et socialiste ne peuvent que choisir une autre voie. (A suivre) ■

Salaires : le coup de force

Les autorités et les « experts » n'ont cessé de nous le répéter jusqu'à cet été: depuis 1997 l'économie suisse a traversé quatre années de croissance. Cela s'est traduit par une réduction régulière du nombre de demandeurs d'emploi: de 250 000 à l'été 1997 à 100 000 en août 2001. Certes, ces données dissimulent l'ampleur réelle du manque d'emplois et du chômage en Suisse (voir « Les traces des années 1990 », p. 34). Néanmoins ces années de croissance auraient dû être plus favorables aux salarié·e·s et les aider à rattraper les pertes subies, voire à obtenir enfin une amélioration de leur pouvoir d'achat. Or, les données récentes de l'Office fédéral de la statistique (OFS) nous tracent un tout autre tableau: celui d'une victoire patronale, sans précédent et incontestée pour l'instant.

Jean-François Marquis

Coup d'arrêt général confirmé...

L'OFS calcule chaque année un indice des salaires réels (le salaire nominal moins l'inflation). C'est cet indice qui est conçu pour mesurer l'évolution dans le temps des salaires. Le constat est impressionnant: entre 1997 et 2000, c'est-à-dire en plein « boom », les salaires réels ont globalement reculé de 0,2%.

Cette stagnation prolonge celle commencée avec la crise du début des années 90. En 1993 – année de baisse des salaires: -0,7% par rapport à l'année précédente! – l'indice global des salaires réels était de 100. Il n'est que de 100,3 en 2000 (cf. graphique « Salaires réels: le blocage »).

Même si 2001 sera finalement marquée par une légère croissance des salaires réels, cela ne change rien au constat: le patronat a réussi à imposer depuis une décennie un coup d'arrêt aux salaires. Jamais depuis la Deuxième Guerre mondiale ces derniers n'ont pareillement stagné durant une aussi longue période et comprenant un cycle complet de croissance.

... avec des reculs importants

Ce blocage global signifie que pour des branches entières, et pour des centaines de milliers de salarié·e·s, ces années ont été celles d'une baisse du pouvoir d'achat.

C'est ainsi le cas dans l'industrie du papier et du carton, de l'édition et de l'impression: l'indice des salaires y a chuté de 100 en 1993 à 98,2% en 2000. Une industrie aussi importante que celle

de la fabrication de machines, d'équipements et de moyens de transport a subi une diminution analogue: 98,2 en 2000. Les transports terrestres (95,4), mais aussi l'administration publique (98,4) ont également fortement reculé.

A l'inverse, l'industrie chimique (103,2), mais surtout les banques (107,3) et les assurances (108,8) ont connu une certaine croissance. Celle-ci reste cependant bien en deçà de celle des périodes précédentes.

Des données plus précises permettraient certainement de mettre en évidence des évolutions plus négatives encore: salaires d'embauche des jeunes sérieusement révisés vers le bas, salarié·e·s ayant traversé de longues périodes de chômage et « repêché·e·s » avec des salaires amputés, etc.

Il faut bien entendu comparer cette stagnation et ces reculs à l'autre versant de la réalité. Entre 1999 et 2000, le salaire moyen des cadres supérieurs a augmenté de 21%, de 243 000 à 294 000 fr. par an (*Neue Zürcher Zeitung*, 20 juin 2001). Quant aux dividendes distribués à leurs actionnaires par les 28 sociétés du Swiss Market Index (SMI), ils ont bondi de 44% entre 1998 et 2000, atteignant 17 milliards de francs (*Finanz und Wirtschaft*, 28 mars 2001).

Les instruments de la victoire patronale

C'est à l'aune de ces résultats qu'il faut mesurer les batailles salariales menées par le patronat au cours de cette décennie. Supprimer le mécanisme de com-

pensation automatique du renchérissement, généraliser dans un nombre croissant de branches les négociations salariales au niveau des entreprises et plus de la branche, banaliser l'éclatement des salaires (salaire au mérite, part croissante dans les augmentations salariales d'un pourcentage de la masse salariale dédié à des augmentations individuelles, bonus liés aux résultats de l'entreprise): tous ces chevaux de bataille patronaux avaient – et ont encore – pour but d'affaiblir la capacité des salarié·e·s à défendre leurs salaires. Les résultats sont éloquent!

Et ils sont d'autant plus impressionnants qu'ils sont intervenus durant une période où, après de brutales restructurations, l'intensité du travail a été augmentée partout et a contribué à une envolée de la productivité.

Une photographie des inégalités salariales

Les résultats pour l'année 2000 de l'Enquête suisse sur le niveau et la structure des salaires (LSE) de l'OFS permettent de compléter et de préciser ce panorama.

Cette enquête a lieu depuis 1994 tous les deux ans. Elle est basée sur un questionnaire adressé à quelque 7400 entreprises et couvrant plus de 500 000 salarié·e·s. L'échantillon n'étant pas le même d'une fois à l'autre, cette enquête n'est pas conçue pour mesurer l'évolution du niveau des salaires dans le temps. Par contre, elle offre une photographie de la structure des salaires et de ses profondes inégalités.

La LSE utilise pour ces comparaisons deux mesures très différentes. La première est le « salaire médian brut mensuel standardisé ». De quoi s'agit-il? 1° La médiane est une valeur qui divise un ensemble en deux parties égales: la moitié des salaires est inférieure à ce montant, l'autre moitié supérieure. 2° Le salaire pris en considération est le salaire brut, y compris les cotisations sociales. 3° Pour permettre des comparaisons du niveau des rémunérations

patronal

entre branches et en fonction de la qualification, ce salaire est calculé pour toutes et tous sur une durée de temps de travail standardisée de 40 heures hebdomadaires. 4° Sont ajoutés au salaire de base les allocations éventuelles pour travail en équipe, de nuit ou du dimanche, les prestations en nature (bons repas, par exemple), ainsi que les versements réguliers de primes, participations aux bénéfices ou commissions. 5° Enfin, on y a inclus également 1/12 du treizième salaire et des éventuels bonus annuels.

En résumé, le salaire médian brut standardisé est une valeur théorique, qui ne correspond pas au salaire touché, et qui peut être fortement gonflée, comparative-ment à la paie mensuelle de base d'un salarié, par l'incorporation des suppléments pour horaires atypiques ainsi que d'une part du 13° salaire et d'éventuelles primes.

Auxiliaire... ou directeur de banque ?

Ces précisions en tête, observons les principaux résultats publiés par l'OFS.

En l'an 2000, le salaire médian brut standardisé dans le secteur privé était de 5163 fr. Cette médiane recouvre un écart croissant des références salariales, avec des inégalités entre hommes et femmes qui restent très importantes (21,3 % en moyenne de moins pour les femmes).

Ainsi, pour les tâches les « moins qualifiées » (« activités simples et répétitives », selon la classification de l'OFS), on a des médianes pour les femmes – ce qui signifie que la moitié des salaires sont inférieurs à ce niveau! – de 3623 fr. dans l'industrie alimentaire, de 3139 fr. dans l'industrie textile, de 2454 fr. dans l'industrie de l'habillement, de 3049 fr. dans l'industrie de la chaussure et du cuir, de 3434 fr. dans l'industrie du carton et du papier, de 3857 fr. dans l'impression, entre 3600 et 3750 fr. dans l'industrie des machines, des instruments de précision et de l'horlogerie, de 3457 fr. dans le commerce de détail, de 3111 fr. dans l'hôtellerie et la restaura-

tion, de 2961 fr. dans les services personnels.

A l'autre extrémité, les 30 % des cadres les mieux payés touchaient un salaire mensuel brut de 16554 fr. dans l'industrie des machines, de 23944 fr. dans les assurances, de 24841 fr. dans les banques et même de 24919 fr. dans la chimie, soit six fois plus que la médiane pour les femmes les « moins qualifiées » travaillant dans cette branche (4111 fr.)!

Public : un point de repère à liquider

Les données de l'OFS confirment par ailleurs qu'un des enjeux de l'offensive bourgeoise contre le statut de fonctionnaire, dont ont bénéficié la majorité des employé-e-s des services publics jusqu'il y a peu, est de liquider un système salarial plus favorable à la majorité des travailleuses et des travailleurs que ceux mis en place dans le privé.

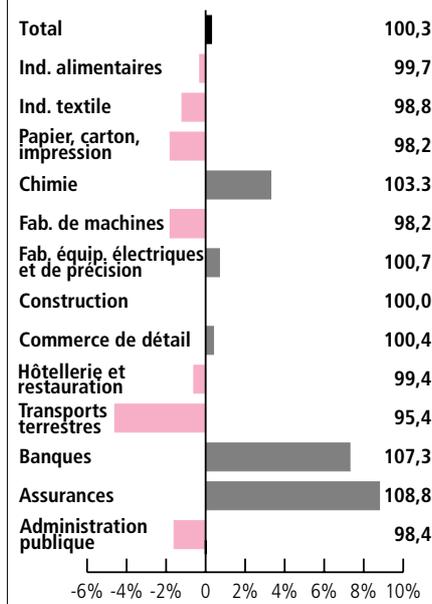
Les données publiées par l'OFS dessinent en effet deux échelles complètement différentes. A la Confédération (CFF, Poste et Administration fédérale), la médiane pour des femmes effectuant « activités simples et répétitives » est de 5028 fr. brut par mois. La même médiane se situe à 3658 fr. pour l'ensemble du secteur privé. Elle reste nettement inférieure au niveau de la Confédération dans des branches structurellement comparables, par la taille et le niveau de qualification, aux ex-régies ou à l'administration fédérales : 3611 fr. dans l'industrie des machines, 4117 fr. dans la chimie, 4827 fr. dans les assurances.

A l'autre extrémité, la moyenne du salaire mensuel brut des 30 % des cadres les mieux payés de la Confédération était en 2000 de 16554 fr. contre des enveloppes de 24000 ou 25000 pour la couche de cadres de l'industrie des machines, de la chimie ou des assurances.

A la Confédération, l'échelle salariale était donc plus resserrée jusqu'il y a peu. En particulier, le plancher était nettement plus élevé que dans le privé, ce qui décale l'ensemble des bas et moyens salaires vers le haut. C'est ce que le patronat et la droite ont décidé de faire

Salaires réels: le blocage

Niveau des salaires réels en l'an 2000 dans quelques branches (indice 100 pour 1993)



Source: OFS, Indice suisse des salaires.

voler en éclats, en supprimant le statut des fonctionnaires et en le faisant remplacer par la Loi sur le personnel fédéral (LPers), ainsi que, pour La Poste et les CFF, par des conventions collectives de travail, censées notamment permettre une « adaptation des salaires au marché ».

Le continent des bas salaires

La LSE contient aussi une seconde série de données. Elles portent sur le « salaire net mensuel non standardisé ». Il ne s'agit plus ici de chiffres théoriques, mais des rémunérations effectivement touchées par les salarié-e-s. Les charges sociales sont déduites. Par contre, sont inclus, comme pour les salaires standardisés, les allocations éventuelles pour travail en équipe, de nuit ou du dimanche, les prestations en nature (bons repas, par exemple), ainsi que les versements réguliers de primes. Les éventuelles heures supplémentaires payées sont également comprises.

Les résultats dont nous publions ici quelques extraits sont éloquentes. En 2000, 43 % des femmes gagnaient moins de 3000 fr. net par mois, contre 7,1 % des hommes; plus de 4 femmes sur cinq et un homme sur deux avaient une paie de moins de 5000 fr. En Suisse, les bas salaires restent un continent. ■

Sources : OFS, *Indicateurs du marché du travail 2001*, OFS, *Enquête suisse sur le niveau et la structure des salaires en 2000*, communiqué de presse, novembre 2001.

Le chômage recommence à augmenter en Suisse. Dans quel contexte ?

Les traces des années 1990

Nous sommes à un nouveau moment charnière dans l'évolution du marché du travail. Derrière nous, quatre années de croissance. Devant nous, un retournement de la conjoncture, dont il est encore difficile d'anticiper l'ampleur, les rythmes et les formes, mais qui se traduit déjà par une succession de licenciements (Swissair, industrie des machines, presse et médias électroniques, etc.). Or cette nouvelle dégradation intervient alors que les traces de la crise des années 90 sont tout sauf effacées.

Après plusieurs années de recul ou de quasi-stagnation du Produit intérieur brut (PIB), de 1991 à 1996, et l'explosion du chômage qui les a accompagnées – quelque 250 000 demandeurs d'emploi inscrits à la mi-1997 –, l'économie suisse a connu jusqu'à l'été 2001 quatre années de croissance ininterrompue: 1,7% d'augmentation du PIB en 1997, 2,3% en 1998, 1,5% en 1999, 3% en 2000. Résultat: en août 2001, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits auprès des

Offices régionaux de placement (ORP) avait reculé à 100 534 unités; celui des chômeurs et chômeuses atteignait un plancher: 60 166 – il est déjà remonté en octobre à plus de 68 000 (voir encadré).

Parallèlement, la population active occupée a crû entre 1997 et 2000 de quelque 100 000 unités (de 3 804 000 à 3 908 000), dépassant pour la première fois le plafond de 1991. Au 3^e trimestre 2001, la population active occupée a même atteint 3 996 000 unités.

Ces données escamotent en fait des transformations importantes. Un exemple.

Sous-emploi permanent

Les premières données de l'Enquête suisse 2001 sur la population active (ESPA) montrent que le nombre de personnes touchées par le chômage ou le sous-emploi est resté à un niveau élevé, proche des sommets atteints en 1996-1997 (voir graphique). Certes, le nombre de personnes sans emploi mesuré conformément aux normes internationales

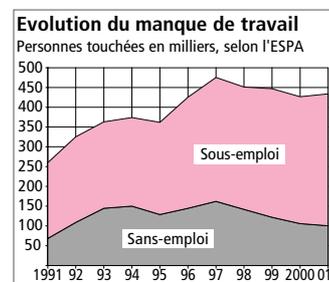
(voir encadré) a reculé de 30% entre 1996 et 2001 (de 145 000 à 101 000). Par contre le nombre de personnes souffrant de sous-emploi – c'est-à-dire ayant un emploi mais désirant augmenter leur taux d'activité sans y parvenir – a augmenté durant la même période de 18,5%: de 281 000 à 333 000.

Au total, 434 000 personnes (10,7% de la population active) sont en 2001 sans emploi ou en situation de sous-emploi, contre 425 000 (10,8%) cinq ans auparavant. Au début de la décennie 90, ce nombre avoisinait les 260 000.

Les femmes sont nettement plus touchées. En 2001, le taux de chômage des femmes était deux fois plus important que celui des hommes (3,5% contre 1,7%) et celui des femmes en sous-emploi quatre (!) fois plus élevé (14,2% contre 3,4%). Si un homme sur vingt est sans emploi ou en situation de sous-emploi (5,1%), c'est par contre le cas de plus d'une femme sur six (17,7%).

Depuis le milieu des années 80, une tendance lourde du marché du travail est la croissance ininterrompue, et parallèle, du travail salarié des femmes et du travail à temps partiel. Une femme salariée sur deux est aujourd'hui engagée à temps partiel.

Les nouvelles données de l'ESPA illustrent un fait démontré depuis longtemps dans d'autres pays ayant une statistique sociale un tant soit peu développée, telle la France par exemple: une part importante, et tendanciellement croissante, des activités à temps partiel correspond à des temps partiels contraints et à des formes de flexibilité et de



précarité imposées par les employeurs.

Durables fragilités

Contrairement à l'idée qu'a pu entretenir une attention focalisée uniquement sur le chiffre mensuel du chômage publié par le Seco (Secrétariat d'Etat à l'économie), quatre années de croissance n'ont donc pas effacé les effets de la crise des années 90. Non seulement des centaines de milliers de personnes ont fait pour la première fois l'expérience du chômage et ont diffusé dans de larges couches de la société une mémoire de cette expérience traumatique – d'autant plus que presque jamais accompagnée de réaction collective. Mais, de plus, au faite du cycle de croissance ultérieur – censé être celui de la « nouvelle économie » – le manque d'emploi reste une réalité pour plus d'un-e salarié-e sur dix. Du jamais vu en Suisse depuis des décennies.

L'augmentation durant ces années 1997-2000 du volume des heures supplémentaires (+7,2%), et la diminution simultanée du volume des heures d'absence (-7%) sont d'autres indices du type de flexibilité et des sentiments de crainte diffusés dans ce contexte. C'est dans ce contexte que va intervenir la prochaine vague de suppression d'emplois, qui commence à prendre de l'ampleur. (JFM) ■

Les statistiques officielles en matière de chômage sont établies à partir de deux sources et selon deux ensembles de critères différents.

- Il y a premièrement les personnes sans emploi inscrites auprès des Offices régionaux de placement (ORP). L'ensemble des personnes inscrites sont les **demandeurs d'emploi inscrits**. Parmi elles, certaines sont considérées comme des **demandeurs d'emploi inscrits non-chômeurs**: personnes en programme d'emploi temporaire, en programme de reconversion ou en gain intermédiaire notamment, elles ne sont pas immédiatement disponibles pour un placement ou un emploi. Le solde sont les **chômeurs inscrits** en tant que tels, annoncés chaque mois par le Seco. Ce dernier chiffre, que reprend le plus souvent la presse, sous-estime par conséquent largement la réalité du chômage.

- La seconde source est l'Enquête suisse sur la population active (ESPA). Elle est réalisée par l'Office fédéral de la statistique (OFS) une fois par année sous forme de sondage auprès de plus de 22 500 ménages. Pour cette enquête, la définition des personnes sans emploi utilisée correspond aux recommandations internationales de l'OIT. Les « **chômeurs selon les normes internationales** » sont les personnes d'au moins 15 ans révolus 1) qui n'étaient pas occupées au cours de la semaine de référence; 2) qui ont cherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes; 3) et qui pourraient commencer à travailler au cours des quatre semaines suivantes.

Ces deux statistiques mesurent donc des réalités partiellement différentes. Il est nécessaire de les combiner pour approcher une mesure réaliste du chômage.

Rupture avec la clandestinité

Au lendemain de la manifestation nationale organisée par les collectifs de sans-papiers à Berne – qui a rassemblé près de 7000 personnes – on apprenait la « nouvelle » : le bureau du Conseil national est revenu sur sa décision et acceptait de discuter 11 motions concernant les sans-papiers, lors de la session parlementaire d'hiver. Cette décision a été reçue par beaucoup comme une « victoire » dans la lutte des salarié-e-s sans-papiers pour leur régularisation et l'aboutissement de l'exigence des collectifs de soutien d'un débat démocratique sur cette question.

Le collectif des sans-papiers de Fribourg fête ses 6 mois d'occupation. A cette occasion, il organise, les 7 et 8 décembre, des débats sur les thèmes de l'impérialisme, des guerres et des migrations, ainsi que sur la jonction des salarié-e-s immigré-e-s et « nationaux » dans des organismes de défense collectifs, tels que les syndicats.

Dans ce contexte, il est important de faire le point sur l'état de la lutte des sans-papiers en Suisse et sur la suite à lui donner. Cette contribution s'inscrit dans le fil des articles publiés depuis septembre (N° 0 et N° 2 de à l'encontre).

Gaëtan Zurkinden

La manifestation nationale des sans-papiers, le 24 novembre, permet de déchiffrer, sur bien des points, les lignes de force qui façonnent la lutte des salarié-e-s sans-papiers en Suisse.

Définir un pôle unificateur

Avec une mobilisation de 7000 personnes à Berne, le mouvement des sans-papiers a d'un certain point de vue franchi un pas qualitatif : la rupture avec la clandestinité à l'échelle nationale. Après une première manifestation – qui avait rassemblé 1500 personnes, le 15 septembre, à Fribourg – les collectifs de sans-papiers ont démontré leur capacité à mobiliser et l'écho rencontré par leurs revendications.

Le rassemblement de Berne est largement à mettre à l'actif du travail de conviction



A la manifestation de Berne, le 24 novembre 2001.

et de regroupement effectué par les sans-papiers, présents en grand nombre. Dans certaines régions (principalement Vaud, Fribourg et Berne), cette manifestation a reçu une audience auprès de la population immigrée : plus de 400 Equatoriens, femmes et hommes, sont venus de Lausanne ; à Fribourg, grâce à l'activité développée par les sans-papiers eux-mêmes, on a assisté pour la première fois depuis longtemps au réveil de certaines communautés immigrées. Elles ont exprimé la capacité d'aller au-delà de leurs intérêts les plus immédiats pour affirmer leur soutien aux sans-papiers. De la sorte, est remis en cause le système de tri (les multiples « statuts ») fonctionnel à l'exploitation de la main-d'œuvre étrangère ; un système de tri qui s'articule avec une politique d'ensemble de précarisation des emplois et de multiplication des « statuts » (individualisation salariale, salaire « au mérite », etc.)

Cette mobilisation – certes encore limitée, partielle – de certains secteurs d'immigré-e-s en Suisse montre que le potentiel de remise en question de la politique migratoire actuelle existe. Pour qu'il s'exprime avec plus de force, une des conditions réside dans la capacité des collectifs – et de leurs alliés – à mettre en lumière le fonctionnement en un système de « vases communicants » des différentes lois ayant trait à l'immigration : Loi sur l'asile, Loi sur le séjour et l'établissement des étrangers. L'opposition au coup par

coup à ces lois aboutit à fragmenter le mouvement et ses objectifs et à réduire sa force d'appel diversifiée. Or, ces lois participent d'une politique migratoire cohérente, unifiée, dans laquelle le « droit à l'asile » a disparu et la répression visant les sans-papiers menace sans cesse.

Un mouvement social fragile

Cette manifestation nationale a aussi été l'occasion de constater les faiblesses du mouvement.

Tout d'abord, au vu du nombre de sans-papiers vivant et travaillant en Suisse (sans doute plus de 300000), une manifestation de 7000 personnes est limitée. Ce, d'autant plus si l'on dénombre les associations dites « d'immigré-e-s » œuvrant en Suisse française et Suisse alémanique. La démonstration est faite ici que, face aux autorités fédérales et cantonales, une orientation qui accepte le découpage officiel des questions liées à l'immigration (asile, statuts, travail), qui dans la réalité s'entrecroisent, aboutit, d'une part, à intégrer mentalement le cadre imposé par les dominants et, d'autre part, à paralyser un travail, sur le long terme, d'activités, de mobilisations, de débats, de formation – donc d'appropriation réfléchie des expériences – par les salarié-e-s suisses et immigré-e-s.

Ensuite, lors de la manifestation du 24 novembre, l'intervention de la « camarade Brunner » (pour reprendre la formule ▶

d'un des animateurs du podium) illustre l'absence d'orientation bien définie du mouvement. Il tend à osciller entre « mouvement social » (qui a son autonomie) et « instrument de pression », canalisé vers l'institutionnel. Durant toute la période des occupations et de la création des mouvements de soutien aux sans-papiers, le PSS a brillé par sa recherche du compromis et sa non-volonté de mettre clairement en évidence – et donc de combattre – les véritables causes de l'existence des sans-papiers en Suisse. Le PSS ne soutient aucune des revendications centrales de la manifestation. Il est donc évident que – sur un thème aussi peu électoraliste que la régularisation collective – il ne soulèvera aucune des questions centrales dans l'enceinte parlementaire. Dès lors, il était pour le moins surprenant d'avoir invité la présidente du PSS à s'exprimer, médiatisant sous cet angle une partie de la manifestation. Cette présidente affirmait, il y a encore peu, que s'il fallait régulariser « collectivement »... une partie des sans-papiers qui travaillent, il s'agissait ensuite de durcir les lois sur l'immigration...

Enfin, une des revendications structurantes du collectif de Fribourg (plate-forme qui a inspiré celle des autres collectifs) a disparu du tract officiel de la manifestation: l'exigence de la libre circulation générale des personnes. Or, déjà dans la plate-forme nationale, cette revendication – qui fixe une perspective – passait du statut de revendication à part entière à celui de « débat » devant entourer les autres revendications: régularisation collective, revalorisation des conditions de travail, arrêt des expulsions.

Au lieu de promouvoir la libre circulation générale des personnes comme alternative aux politiques migratoires suisses et – plus largement – européennes, la coordination nationale des sans-papiers a préféré opter pour un mot d'ordre plus consensuel: « Contre le projet de nouvelle loi sur les étrangers ». Cette formule fait resurgir les vieux démons de certains milieux actifs sur les questions d'immigration: l'incapacité d'assumer en positif des propositions concrètes alternatives; ce qui a pour conséquence une posture en creux, en négatif, une « bataille pour le moins pire ». Il est évidemment plus facile de refuser, au plan rhétorique, une loi qui durcit les conditions de vie et de travail des salarié·e·s immigré·e·s de manière inimaginable que d'assumer de nouvelles propositions, avec tout ce que cela implique en termes d'argumentation, de mobilisation (même ponctuelle) et de

tentative obstinée de création d'un nouveau rapport de force.

Trois éléments à discuter

La nouvelle que le parlement allait aborder une série de motions concernant les sans-papiers lors de la session parlementaire de cet hiver a fait bondir de joie plus d'un... Plutôt parmi les membres des mouvements de soutien que parmi les sans-papiers eux-mêmes. Ces derniers ont déjà fait la douloureuse expérience des pseudo-débats qui conduisent à des résultats – souvent très concrets, eux – qui ne font que les enfoncer davantage dans leur condition de « sous-prolétaire ». Ces « débats » débouchent souvent sur de nouvelles formes d'exclusion; que l'on pense à « l'Action Humanitaire 2000 », aux différentes révisions de la Loi sur l'asile, ou aux ordonnances de la LSEE.

• **Quel débat démocratique ?** Le récent « débat » sur Swissair aux Chambres fédérales l'a montré: tout et son contraire peut être adopté par un parlement dont la fonction est de donner une caution « démocratique » aux décisions des centres de pouvoirs économiques et administratifs. L'exigence d'un large débat démocratique – qui exige donc du temps – sur la question de la régularisation collective doit se faire à partir d'exemples concrets, en intégrant les véritables acteurs de la vie économique et sociale en Suisse, c'est-à-dire les salarié·e·s, qu'ils soient sans-papiers ou « légaux ». Il ne peut être confondu avec le jeu policé de questions-réponses du parlement.

D'ailleurs, il n'y aura aucun débat sur les revendications avancées par les collectifs de sans-papiers. Pas même sur la principale, la régularisation collective. Ce sont une série de motions (11 au total) qui seront abordées. Sur ces 11 motions, pas une qui ne demande – au nom des droits fondamentaux de la personne humaine – la régularisation collective et qui éclairerait, ainsi, les fondements de cette gestion capitaliste dudit marché du travail.

Les motions les plus « progressistes » se contentent de « demander » humblement au Conseil fédéral que soient trouvées, au cas par cas et si possible dans le cadre légal actuel, des solutions pour certains « cas de rigueur ». Aucune remise en question des principes qui guident la politique migratoire actuelle, aucune mention de l'exploitation massive qui se cache derrière l'existence des sans-papiers. Où se cachent les velléités des

parlementaires qui – durant les derniers mois – se disaient solidaires de la lutte des sans-papiers et les encourageaient dans leurs occupations ?

• **Sur le long terme.** Dans le cadre du rapport de force actuel, le mouvement des sans-papiers doit se fixer des échéances sur le long terme. Comme en France – où le mouvement qui a pris une certaine ampleur lors des vagues d'occupations en 1997 continue toujours – et comme dans tous les pays européens, l'existence des sans-papiers restera une réalité vivante en Suisse tant qu'existera une politique d'immigration basée sur le contingentement et le tri de la main-d'œuvre étrangère, avec pour conséquence le renforcement des frontières et des « zones tampons » et un raffinement toujours plus poussé des processus d'exclusion.

Le mouvement des sans-papiers devra donc continuer à explorer les voies qu'il a ouvertes: régularisation collective, solidarité de l'ensemble de la population immigrée, liens-solidarité avec les autres mouvements de salarié·e·s, promotion d'alternatives en matière de politique migratoire. Il pourra le faire si, au-delà des fluctuations, il s'appuie et est animé par les « sans-papiers » eux-mêmes. Un des défis principaux que devront affronter les différents collectifs sera le maintien d'une orientation « ferme » de lutte sociale et son extension-consolidation dans l'ensemble de la Suisse.

• **Défis pour les syndicalistes.** Les deux revendications présentes sur le tract officiel de la manifestation nationale (pour un salaire minimum de 3000 fr. net pour toutes et tous; pour une revalorisation générale des conditions de vie et de travail) le montrent: les mouvements de sans-papiers sont avant tout des mouvements sociaux de salarié·e·s, qui en tant que tels s'intègrent dans ce qui devrait être une action syndicale effective.

Les partis bourgeois indiquent, sans détours, les enjeux: seront déterminants dans la sélection des « cas de rigueur » la situation du marché du travail, l'intégration dans ce même marché du travail (niveau du salaire; « stabilisation » de la main-d'œuvre étrangère...). Les critères de la politique d'immigration « de travail » et « d'asile » s'appliqueront aussi aux « sans-papiers ». Une confirmation de ce que nous avons dit dès le début. Dès lors, un autre débat doit être lancé: quel syndicalisme faut-il construire, dans l'action, pour faire converger différents secteurs de salarié·e·s, à partir de leurs intérêts communs ? (3.12.2001) ■

Malade du « flux tendu »

*Le 14 novembre, plus de 23 000 salarié-e-s du secteur de la santé ont participé à une mobilisation nationale pour la défense de leurs conditions de travail. Les revendications centrales étaient les mêmes partout : revalorisation des salaires pour l'ensemble du personnel (soignant et non-soignant) et augmentation des effectifs. Pour comprendre le succès d'une telle manifestation, avec en point fort une grève d'un quart d'heure (souvent dépassé) sur les lieux de travail, nous nous sommes entretenus avec **Suzanne Peters**, secrétaire syndicale au SSP-Vaud (Syndicat des services publics), chargée du secteur de la santé, et **Geneviève de Rham**, présidente du SSP-Vaud Etat et physiothérapeute à Lausanne.*

Quelles sont les causes profondes de ce mouvement ?

Pour comprendre ce qui se passe aujourd'hui dans le secteur de la santé en Suisse et en Europe, il faut remonter dans le temps. Jusqu'au début des années 1980, le secteur de la santé était « en expansion » : les améliorations technologiques allaient de pair avec les capacités d'accueil du système de santé, qui étaient relativement grandes. La tendance s'est inversée dans la première moitié de cette décennie : alors, des politiques d'austérité et de réforme en profondeur de l'ensemble du secteur ont commencé. Des exigences de rentabilité ont été introduites à tous les niveaux. Elles se sont clairement imposées pour l'ensemble du secteur. La situation présente est donc le résultat d'une volonté politique clairement affichée depuis plus de quinze ans.

Quel rôle a joué l'introduction de la LAMal dans cette politique ?

La LAMal a introduit divers critères strictement économiques dans le système de santé : par exemple la tenue de listes hospitalières destinées à répertorier les établissements ayant droit à un remboursement, en fonction de leurs « taux d'occupation ». Cette loi a aussi imposé l'obligation de tenir compte de l'offre privée, ce qui a fait que certaines

prestations d'établissements privés sont dès lors couvertes par les assurances. De même les établissements publics doivent maintenant justifier aux assurances les prestations fournies à leurs patients ou à leurs usagers. Prenons un exemple. Si un patient passe trois jours dans un hôpital pour une intervention, l'assurance peut vérifier les raisons de la durée du séjour. Si elle juge que deux jours auraient suffi à son rétablissement, elle exige de l'hôpital qu'il lui rembourse la nuit et la journée considérées comme superflues. Cela n'est pas simplement théorique : des inspecteurs, mandatés par les assurances ou la Confédération, passent dans les hôpitaux et consultent les registres d'entrées et de sorties pour détecter ce qu'ils pourraient se faire rembourser. Une forte pression s'exerce ainsi sur les établissements de santé.

S'ajoutent à ces éléments structurels et légaux les politiques d'économies budgétaires imposées à l'échelon cantonal.

Tout à fait. Dans le canton de Vaud, par exemple, on a estimé les besoins en lits A (soins aigus) et B (lits dits de réhabilitation) selon les régions et les « besoins » par bassins de population. De nombreux lits A ont ainsi été supprimés ces dernières années. Cette logique a poussé à

la fermeture pure et simple d'établissements. C'est la logique de rentabilité qui l'a emporté sur la logique de réponse aux besoins. Mais on arrive aussi à des résultats aberrants : dans le cas de l'hôpital de Moudon, sa suppression provoque des engorgements au CHUV de Lausanne et à l'hôpital de Payerne.

Lorsqu'on parle de santé en Suisse, le rôle des caisses maladie, des primes et de leur augmentation continue vient à l'esprit de tous...

En effet. Il y a deux raisons principales à l'augmentation des coûts de la santé. D'une part, les progrès dans la technique de pointe de la médecine – dont le coût croît au même rythme que ceux de tous les secteurs de haute technologie – et, d'autre part, l'augmentation des coûts générés par l'industrie pharmaceutique. A cela s'ajoutent les caisses maladie – dont la comptabilité et les « réserves » sont calculées selon un système délibérément opaque – qui veulent maintenir leurs taux de profit. Le système de primes par tête est à cet égard particulièrement inégal, et favorise bien sûr les hauts revenus. Conjointement, comme mentionné plus haut, l'Etat s'est massivement désengagé financièrement du système de santé. Tous ces éléments mis ensemble expliquent la hausse des ►



Photo V. Verissimo

coûts, qui se répercutent sur les salarié-e-s par le biais des cotisations.

Quels effets cette course à la rentabilité exerce-t-elle sur les soins ?

Concrètement, ces processus impliquent qu'il faut traiter les patients le plus rapidement possible et les faire passer d'un service à l'autre sans le moindre temps mort, dans le but de les faire sortir de l'hôpital au plus vite. On se retrouve ainsi, dans le cœur du système sanitaire, avec une logique de « flux tendu » dans le traitement des personnes. Il faut sans cesse que le patient change de service et progresse le plus rapidement en direction de la sortie.

Les statistiques sont claires : les durées moyennes de séjour à l'hôpital ont été réduites de moitié sur quinze ans. Il faut bien comprendre ce que cela signifie en termes sociaux : alors que quelqu'un pouvait rester deux ou trois mois à l'hôpital ou dans un centre de rééducation pour réapprendre à marcher après une opération, on peut aujourd'hui le renvoyer chez lui dans une chaise roulante après deux ou trois semaines d'hospitalisation. Cela constitue évidemment un report d'activités et de charges – financières mais aussi sociales – effectuées auparavant par le service public et qui sont aujourd'hui repoussées sur l'entourage, la famille, etc.

Pour surveiller et vérifier que tout se passe le plus rapidement possible, un important appareil administratif de contrôle a été mis sur pied ces dernières années. Cela dit, sans disposer des chiffres précis, nous sommes assez sûrs que les personnes qui sortent très (trop) vite de l'hôpital y reviennent d'une manière ou d'une autre un peu plus tard.

Comment cette évolution est-elle perçue par les salarié-e-s du secteur ?

Il est tout à fait clair que le personnel sanitaire dans son ensemble a subi et continue de subir très directement les évolutions que nous avons décrites. Cela est valable pour tous les secteurs, et pas seulement pour le personnel soignant. Si, selon la logique de flux tendu, un patient doit passer le plus vite possible d'un service à l'autre, il est évident que cela se répercutent sur le travail des équipes de cuisine, de nettoyage ou du secrétariat, qui doivent s'adapter constamment aux changements et aux rythmes imposés par cette « gestion ».

Quelles sont les conséquences concrètes de cette politique sur les

effectifs et les modifications dans les rythmes et l'intensité du travail ?

Les salarié-e-s travaillent sous une pression permanente, organisée et contrôlée à tous les échelons. Le fait de travailler en sous-effectifs est l'une des manières de pousser chacune et chacun à faire plus. Cette réduction des effectifs tient à plusieurs éléments : on a délibérément poussé des gens à partir sans repouvoir leurs postes. Ensuite, la politique d'engagement s'est faite avec parcimonie, et c'est peu dire. Tous les services aujourd'hui fonctionnent constamment sous stress, et personne n'a le temps de faire son travail comme il devrait pouvoir le faire.

C'est la raison pour laquelle les deux principales revendications de la journée du 14, reprises dans tous les cantons, étaient, d'une part, une augmentation salariale pour toutes et tous, sans distinction entre soignants et non-soignants, qualifiés et non-qualifiés, et, d'autre part, une augmentation massive des effectifs.

La journée a été largement perçue comme un succès. Comment jugez-vous la mobilisation ?

C'est vrai que la mobilisation a été un succès. Cela dit, l'ampleur a été variable selon les cantons et les lieux de travail : des établissements se sont emparés de la journée, ont organisé différents événements et actions, ont contacté les réseaux avec lesquels ils ont des liens dans leur pratique quotidienne. Cela a permis de réunir des personnes qui travaillent dans « la périphérie » des structures hospitalières.

D'autre part, ce succès est aussi la preuve du ras-le-bol général. Toutes et tous sont réellement à bout. Dans les discussions que nous avons eues avant la journée, personne n'a dit, comme on pouvait l'entendre encore par le passé : « C'est vrai, c'est difficile, mais finalement, c'est encore supportable. »

Comment le personnel plus jeune, qui ne peut faire la comparaison avec une situation où les conditions étaient meilleures ou moins pires, s'est-il engagé ?

D'une part, la situation est tellement grave que même les jeunes voient que ce n'est pas possible de continuer ainsi. D'autre part, pour le personnel soignant jeune, la frustration devant l'impossibilité d'effectuer son travail correctement est renforcée par la formation qu'il a suivie. L'image véhiculée par la profession durant cette formation est toujours celle d'un métier où l'on prend du temps, dans

lequel on parle avec les patient-e-s. Le fait qu'ils et elles ne puissent pas pratiquer ce qui les a poussés à choisir ce métier rend leur frustration et leur colère encore plus grandes. La comparaison entre l'idéal et la réalité quotidienne provoque souvent une prise de conscience qu'il faut lutter pour une amélioration des conditions de travail.

Comment présenter une telle action auprès du public, notamment pour montrer qu'il ne s'agit pas d'une lutte corporatiste ?

Nous avons préparé une lettre, adressée aux patient-e-s, aux visiteurs, bref, à tous les usagers que nous pouvions rencontrer lors de la journée. La direction du CHUV, par exemple, a voulu nous interdire de la distribuer. Certains salarié-e-s, celles et ceux de Morges (VD) notamment, l'ont fait signer durant la journée et lors de la manifestation. Au total, plus de 700 lettres ont été signées par des usagers sur le marché de Morges en deux heures ! Une telle démarche permet de répondre aux personnes qui nous demandaient ce qu'ils pouvaient faire pour nous aider. Pour le public, le fait d'être soigné dans un hôpital – entre autres de proximité – crée un rapport particulier avec ce secteur du service public.

Comment une telle journée de mobilisation participe-t-elle à renforcer le syndicat ?

Il est certain que des actions comme celles-ci nous permettent d'entrer en contact avec de nouvelles couches de salarié-e-s. Elles permettent surtout de faire des expériences de lutte collective et, dans ce cadre, de nouer des liens différents sur les lieux de travail. Le bénéfice immédiat, pour celles et ceux qui y participent, est de gagner une sorte d'espace, de « respiration » face à la hiérarchie et aux pressions du travail quotidien. Les gens sortent renforcés d'une telle mobilisation. Sur le court terme, ce sont les principaux gains. Mais notre travail doit s'articuler autour de rythmes rapides et de rythmes plus lents. Il faut montrer que les politiques menées actuellement sont le résultat d'évolutions longues et relativement puissantes, et aussi discuter des alternatives à ces politiques. La nécessité de proposer des cadres nouveaux et radicalement différents doit aussi orienter l'action du syndicat. Des journées comme celle du 14 novembre nous permettent d'esquisser des discussions directes et collectives sur ces thèmes, d'agir et de réfléchir en commun. ■

Suisse : retraites, le piège

Alors que les feux de l'actualité étaient braqués ailleurs – Swissair, la guerre en Afghanistan – une sous-commission du Conseil national a lancé, le 9 octobre, une proposition relative à la révision de la Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP; le 2^e pilier) qui recèle un sérieux piège.

A lire certains titres de presse, la grâce sociale aurait touché cette sous-commission, pourtant présidée par une « dure » du Parti radical, la conseillère nationale Christine Egerszegi. « Une LPP plus coûteuse et plus généreuse s'esquisse », annonçait *Le Temps* (10 octobre 2001). Quant à l'Union syndicale suisse (USS), elle a titré son communiqué de presse : « Révision du 2^e pilier : une percée ». Vraiment ?

La sous-commission LPP de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS) propose, premièrement, que le montant de coordination – le seuil à partir duquel les salaires sont assurés au 2^e pilier – soit réduit de moitié, de 24 720 fr. à 12 360 fr. La proportion des salarié·e·s non couvert·e·s par le 2^e pilier (bas salaires, temps partiels) devrait ainsi reculer de 23 % aujourd'hui à 12 %. Chaque année, quelque 825 millions de francs de cotisations supplémentaires seraient versés à la prévoyance professionnelle.

Deuxièmement, la sous-commission a refusé de suivre les propositions du Conseil fédéral présentées comme une réponse à l'augmentation de l'espérance de vie (diminution du taux de conversion qui détermine, à partir d'un capital donné,

la rente annuelle versée). Elle conteste de fait le discours alarmiste officiel à ce sujet. Enfin, les droits des assuré·e·s à l'égard des assurances privées gérant collectivement les prévoyances professionnelles de nombre d'entreprises devraient être renforcés.

Cette « générosité » – toute relative par ailleurs – recèle cependant un piège. La *Neue Zürcher Zeitung*, le quotidien des milieux d'affaires et du Parti radical, le présente sans gêne. Ces « propositions sont importantes en rapport avec les réformes en cours dans d'autres assurances sociales », explique la *NZZ* du 10 octobre 2001.

Traduisons en clair : si la couverture des femmes est renforcée dans le cadre de la prévoyance professionnelle, suite à la réduction de moitié du montant de coordination, les oppositions aux mesures de la 11^e révision de l'AVS – la liquidation de l'essentiel des rentes de veuve; l'élévation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans – doivent cesser. De même pour la « retraite flexible » : le projet ultra-minimal du Conseil national pour atténuer un tout petit peu les baisses de rente en cas de retraite anticipée (400 millions de fr. par an, au lieu des 800 millions, déjà totalement insuffisants, du Conseil fédéral) doit être considéré comme acceptable. Le quotidien zurichois assène : « Ne pourront contester [ces conclusions] que ceux qui s'opposent pour des raisons idéologiques au renforcement du 2^e pilier et qui, au contraire, continuent de rêver à des « rentes populaires », pourtant déjà rejetées par le peuple. »

Le piège est donc simple : prendre appui sur le mécontentement soulevé par la 11^e révision de l'AVS pour imposer un nouveau rééquilibrage en faveur du 2^e pilier, vache à lait pour les banques et les assurances privées, et faire franchir à l'AVS un nouveau pas vers sa régression en une sorte d'« assistance sociale » pour personnes âgées, servant des rentes totalement insuffisantes pour vivre.

Les premières réactions de l'USS et de « ténors » du Parti socialiste suisse – comme le conseiller national Rudolph Rechsteiner, qui a participé à l'élaboration de ce projet – font craindre que cela ne fonctionne. D'autant plus que les résistances patronales, qui se sont déjà manifestées, assureront à cette proposition le statut de « compromis », que les élus du Parti socialiste et les dirigeants de l'USS vont défendre avec encore plus de zèle.

La couverture vieillesse des personnes ayant touché toute leur vie des bas salaires (ou pas de salaire) est effectivement scandaleusement insuffisante. Mais une réponse socialement satisfaisante à cette situation ne peut être trouvée que dans le cadre d'un renforcement massif de l'AVS. Car l'AVS est la seule assurance sociale en Suisse construite avec un vrai mécanisme de solidarité entre hauts et bas revenus. Or ce mécanisme est indispensable pour garantir à toutes et à tous des rentes suffisantes. Il est par contre totalement absent du 2^e pilier. Un fait que des idéologues de tous bords vont essayer de nous faire oublier ces prochains mois. ■

Afghanistan : en attendant la reconstruction...

Le 20 novembre, moins de deux semaines après le début des bombardements américains sur l'Afghanistan, une conférence internationale discutait, à l'invitation des Etats-Unis, de la « reconstruction de l'Afghanistan ». Et annonçait, triomphalement, qu'un « programme d'action » avait été établi pour la reconstruction de ce pays. On pouvait donc continuer de bombardier la conscience tranquille.

Les Etats-Unis ont une solide tradition de détruire des pays entiers, de promettre un « plan Marshall » pour leur reconstruction... et de ne jamais verser un centime.

Le président Richard Nixon s'était ainsi engagé début 1973, après les accords de paix de Paris, à fournir un prêt d'environ 3,25 milliards de dollars pour la reconstruction du Vietnam, ravagé par les B-52.

Ce pays n'a jamais vu la couleur de l'« aide » américaine. Pas plus que le Cambodge ou le Laos, également ensevelis sous les bombes. Ni la Grenade, Panama ou l'Irak...

Ou la Serbie. En 1999, 78 jours de bombardements ont mis à terre ses infrastructures économiques. Deux ans plus tard, le nouveau pouvoir serbe, « démocratique », a répondu avec application à toutes les exigences occidentales. Milosevic a été livré au Tribunal pénal international de La Haye. L'aide promise devrait enfin couler à flots. Une « conférence des donateurs » se réunit alors, en juin 2001, pour discuter de la reconstruction de la Yougoslavie. Zoran Djindjic, premier ministre serbe, pro-occidental, en dresse le bilan, dans un entretien accordé en juillet à l'hebdoma-

taire allemand *Der Spiegel* : « Il aurait été préférable que la conférence des donateurs n'ait pas lieu et, qu'à la place, on nous donne simplement 50 millions de dollars cash... En août, nous aurions dû recevoir un premier versement de 300 millions d'euros. Soudain, on nous a appris que, sur cette somme, 225 millions seront retenus pour le paiement de vieilles dettes, dont certaines datent de Tito [mort en 1980]. Deux tiers de ces retenues correspondent à des intérêts et des amendes qui se sont accumulés parce que Milosevic a refusé durant 10 ans de rembourser. [...] C'est comme administrer un médicament à une personne sérieusement malade après avoir attendu qu'elle soit morte. »

Mais, bien entendu, en Afghanistan cela sera complètement différent. ■

Une école de petits êtres brisés

L'Argentine s'enfonce dans une crise économique et sociale sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale. Pour rassurer ses crédateurs, le FMI lui impose un nouveau plan d'austérité. Ce récit qui nous a été envoyé par Mempo Giardinelli dépeint une journée ordinaire d'un village de la province de Corrientes, qui fait frontière avec l'Uruguay et le Brésil, dans un pays qui coule. (Réd.)

Mempo Giardinelli

La petite école se trouve à quelques mètres du fleuve Parana, et comme le reste du village, elle est inondée tous les deux ou trois ans. Ensuite, les eaux se retirent, et tout recommence, mais à chaque fois les gens sont plus pauvres qu'avant la montée des eaux. C'est une petite école modeste, typique d'une époque où l'espoir avait encore un sens, et où le péronisme construisait à tour de bras. Elle a un petit hall d'entrée, des galeries qui débouchent sur un patio, une douzaine de salles de classe avec des fenêtres donnant sur la rue, et un petit jardin où poussaient autrefois des fleurs, et qui est devenu un dépotoir. Les tuiles rouges soulignent le délabrement de la façade. Dans une petite niche à côté de l'entrée, il y a une Vierge d'Itati en plâtre de la taille d'une chaussure, et à ses côtés il y a un Gauchito Gil (personnage de la mythologie populaire) en plastique, dont le poncho rouge est noirci, comme s'il s'était épuisé à force d'écouter des suppliques.

Au milieu du pâté de maisons un homme est assis devant la porte d'une bâtisse abandonnée. A l'angle de la rue, encore deux hommes. Plus loin, un autre pêche. Ou peut-être regarde-t-il le fleuve ? Leurs expressions sont vagues, éteintes, comme s'ils avaient passé des semaines, des mois, à fixer le flou du fleuve ou de quelque galaxie inconnue. Ce sont des chômeurs qui survivent encore dans cette région, dans cette terre où ils ne cueillent plus des oranges, puis- qu'on importe maintenant ces

fruits de Californie ; où l'on mange du maïs français, et dans laquelle les poulets sont décimés par l'arrivée massive de poulets brésiliens vendus à prix de dumping. Même le fromage du pays à 4 pesos le kilo devient rare, parce que les vaches sont épuisées.

Marta, une institutrice qui habite dans le pâté de maisons voisin, est passée hier soir. Elle m'a invité à visiter la petite école. Elle m'a parlé du Plan National de Lecture, et elle m'a raconté que, comme ils n'ont pas de livres, cinq de ses collègues ont récolté quelques pesos pour en acheter deux : *La Petite Sirène*, et un autre, dont j'ai oublié le titre, qu'ils sont allés chercher à Corrientes, la ville la plus proche, à 8 pesos chacun. Ils avaient prévu de les tirer au sort entre les différentes classes, et elle m'a supplié de venir à ce tirage au sort pour encourager les enfants.

Après tout, je suis probablement un personnage célèbre au village, puisqu'on me voit de temps en temps à la télé, n'est-ce pas ? J'en suis resté stupéfié. Deux petits livres, une quarantaine de pages pour 15 classes, accueillant en deux tours quelque quatre cents enfants de 6 à 13 ans. Cinq instituteurs qui arrivent à grand-peine à récolter 16 pesos ! J'ai eu de la peine à dormir.

Et aujourd'hui, sous un soleil brûlant qui annonce l'été, je suis planté devant eux, comme paralysé. Je les dévisage l'un après l'autre, pendant qu'eux aussi me regardent. Des cen-

taines de petits visages sales, dont certains portent des marques de dénutrition, et, encore pire, dont le regard est plein d'une tristesse infinie. Ma maison est à quatre pâtés de la petite école, et je vois passer tous les jours ces gamins. Il arrive que je les gronde lorsqu'ils détruisent les arbustes pour se confectionner des lance-pierres. Mais là, ils ont plutôt l'air de petits adultes dont la croissance a été entravée. Ce sont des gamins blessés, des jeunes âmes brisées. Des tristes reliquats d'un pays en voie de liquidation.

Une colère profonde grandit en moi pendant que je contemple ces deux cents gamins bien alignés et qui répètent le « Notre Père » que récite la directrice. Je ne sais pas ce que je vais leur dire. Le dernier intendant du village est poursuivi pour vol, mais le clientélisme politique tient ici lieu de réalisme magique : les parents de ces mêmes enfants viennent de voter [le 14 octobre 2001] pour le parti de cet intendant dans un nouvel acte de suicide collectif. Combien de temps durera encore l'actuelle perte de repères de la société argentine ? Pendant ce temps, l'intervention fédérale se prépare à décamper, laissant dans son sillage une possibilité perdue de se moderniser. Les autorités fédérales n'ont jamais tenu compte des besoins des gens de cette province de Corrientes, réservant leur sollicitude aux élites de Cordoba. Ici, un adulte sur deux est sans travail. Les jeunes, les filles comme les garçons, partent vers un destin incertain, marginal. Et je pense à ce sourire méprisable que Menem affiche dans tous les journaux, en espérant que les juges le feront sortir de prison [il est accusé de corruption]. Et je revois le sourire plastifié de Fernando de la Rúa [actuel pré-

sident] lorsque Bush ou Schröder lui donnent une petite tape dans le dos. Menem et De la Rúa sont-ils conscients des dommages qu'ils ont provoqués ? Est-il possible qu'ils ne se rendent pas compte des conséquences de leurs génuflexions ?

Les institutrices ont les habits râpés et des souliers usés, dans leurs regards on peut lire un mélange d'abnégation et de ressentiment. Je sais qu'elles font tout ce qu'elles peuvent, et parfois elles peuvent beaucoup. Entre autres, elles peuvent prier en chœur avec les enfants, comme elles le font maintenant, malgré le fait qu'il s'agit là d'une école publique. Mais nous sommes dans la province de Corrientes, Messieurs dames ! D'ailleurs, qui, dans ces circonstances, oserait remettre en question l'efficacité de la prière ? Je pense à l'observation de Proust au sujet du sentimentalisme des croyants : les faits ne pénètrent pas dans le monde de leurs croyances, les faits ont beau contredire leurs croyances, mais ils continuent à croire. Les souffrances et les malheurs détruisent leurs vies, leurs familles, leurs illusions. Mais ils croient de plus en plus en la bonté divine. Une ironie exemplaire.

Après le tirage au sort, je dois dire quelques mots, mais ma voix se brise. J'ajoute au lot quelques livres pris dans ma bibliothèque, je promets de leur en apporter encore. Je leur demande des excuses, au nom de je ne sais qui, pour le pays indigne dans lequel ils survivent. J'ai la gorge nouée – ce cliché s'applique bien dans ce cas –, je ressens à la fois de la honte, du désespoir et de la colère. Et je prends le chemin du retour avec l'envie d'écrire que celui qui n'a pas le sentiment d'être un salopard devant tout cela doit réellement en être un. ■